

ÉDITION

2018
2019



NEULLY- PLAISANCE

UN ART DE VIVRE

*Votre guide pratique
vous accompagne toute l'année !*

2 agences près de chez vous

Travail
Respect
Sérieux

MORENO 2000

Travail
Respect
Sérieux



89, avenue
du Mal. Foch
93360
Neuilly-Plaisance

01 43 00 64 24

www.moreno2000.com

TRANSACTION

Nous sommes à votre service
pour tous vos projets immobiliers
Achat - Vente - Location - Gestion

LOCATION / GESTION

MORENO 2000 RER



18,
bd Galliéni
93360
Neuilly-Plaisance

01 41 54 00 21

www.moreno2000.com

Pour tout ce qui est immo, pensez Moreno !

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous adresser l'édition 2018 / 2019 du «Guide municipal».

Cet exemplaire regroupe, depuis l'année dernière, en un seul volume les 3 fascicules des années précédentes : le «Guide municipal», le «Guide de la vie associative» et le «Guide des Activités culturelles et sportives».



Vous y trouverez tous les renseignements utiles et les informations pratiques dont vous aurez besoin tout au long de cette année scolaire si vous souhaitez participer pleinement à notre vie communale.

Avec Serge VALLÉE, Maire adjoint délégué à la Culture; Dominique PIAT, Conseiller municipal délégué aux Sports; Martine LAMAURT, Conseillère municipale déléguée aux Associations et les élus de l'Équipe municipale, nous avons voulu faire de ce guide exhaustif, une «clé» vous permettant d'accéder aux activités de votre choix, qu'elles soient culturelles, sportives ou/et associatives, parmi un foisonnement de propositions.

Cette année encore, vous pourrez retrouver la plupart des associations nocéennes, dont la qualité constitue l'une des richesses de notre ville, à l'occasion de la «Fête de la Rentrée des Associations» qui se déroulera le samedi 8 septembre sur la Prairie du parc des coteaux d'Avron.

A ce propos, je ne mentionnerai jamais assez le rôle essentiel des bénévoles qui animent ces structures au quotidien et sans le dynamisme et la disponibilité desquels rien ne serait possible !

Vous le savez l'ensemble des services et activités proposés, qu'ils soient municipaux ou associatifs, participent au rayonnement et à l'identité de Neuilly-Plaisance.

Ils contribuent à faire de l'«Exception nocéenne» une réalité objective et de chaque Nocéen, un acteur de notre ville.

C'est la raison pour laquelle je vous invite à conserver précieusement ce guide clair et détaillé et à le consulter régulièrement.

Enfin, je tiens une fois encore à remercier les annonceurs, chefs d'entreprise, commerçants et artisans dont la participation publicitaire aura permis l'édition de ce document.

Je vous souhaite, Madame, Monsieur, une excellente rentrée 2018 à Neuilly-Plaisance.

Le Maire
Christian DEMUYNCK

PLÂTRERIE - ISOLATION THERMIQUE - STAFF - MACONNERIE - CARRELAGE
 PEINTURE - CRÉATION DE SALLE DE BAIN - PLOMBERIE - ÉLECTRICITE



Notre équipe qualifiée intervient sur : vos travaux de rénovation, de création, d'agencement, de plomberie...

Nos labels et qualifications nous distinguent et vous apportent la garantie de réalisations effectuées dans les «Règles de l'Art».



Entreprise générale du bâtiment établie à Neuilly-Plaisance, à votre service depuis 2009
 www.placetdeco.com - Tél : 01 43 08 69 12 - mail : contact@placetdeco.com - retrouvez nous sur



- TÉL : 01 43 09 49 89 -

Agence du Plateau
 TRANSACTIONS & LOCATIONS
 IMMOPLAISANCE2@WANADOO.FR

Avron Gestion
 GESTION DE BIENS
 SASAVRONGESTION@GMAIL.COM

El Andalusia
 BAR À TAPAS * PLANCHA * FRUITS DE MER

Véritable cuisine Andalouse
 Restaurant familial
 Tél : 01 79 95 24 13
 17, rue du Général de Gaulle
 93360 Neuilly-Plaisance

FLOR DECOS
 Diflora Création
 Livraisons,
 transmissions florales,
 abonnement floral,
 CB par téléphone

18 rue du Général de Gaulle
 93360 Neuilly-Plaisance
 Tél : 01 43 00 14 70 - 09 63 50 25 63
 www.flor-decos.fr

«Affaires Conclues»
 VU DANS

François Cases Bardina

Antiquités - Brocante - Débarras
 Restauration de Meubles - Vernissage
 au tampon - Peinture - Patine

60 av. du Mar. Foch - Neuilly-Plaisance
 cases.bardina.francis@gmail.com
 Tél. : 01 41 54 08 60 • 06 15 20 66 31

CAVAVIN
 la passion du conseil

Vins et spiritueux
 + de 900 références de vin, whisky, rhum...

22 rue du Général de Gaulle
 93360 Neuilly-Plaisance

Tél. : 06 67 53 56 72

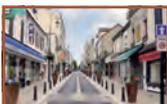
M&O ÖZGÜR MEHMET

RETOUCHE TOUT VÊTEMENT
 HOMME - FEMME - ENFANT
 CUIR - TISSU - FOURRURE
 MERCERIE

Du mardi au samedi :
 8h30 - 13h / 14h30 - 19h30
 Dimanche : 9h - 13h

21 bis rue du Général de Gaulle
 93360 Neuilly-Plaisance
 ☎ 01 43 00 01 19

SOMMAIRE

	Hôtel de Ville / Administration	7
	Vie pratique	31
	Cadre de vie / Environnement	41
	Enfance / Jeunesse	57
	Emploi / Économie	67
	Seniors / Solidarité	79
	Culture / Loisirs	87
	Sports	99
	Vie associative	107
	Santé	125

Les tarifs mentionnés dans ce guide sont susceptibles de varier sur décision du Conseil municipal.

DÉCOUVREZ NOTRE CONCEPT :

LES CROC' TV

Nos spécialités de pâtisserie à partager
Sur place ou à emporter



Fabrication 100% artisanale

Nouveautés tout au long de
l'année

Maison Noël , fondée en 1992

ARTISAN BOULANGER-PÂTISSIER-CHOCOLATIER

19 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly Plaisance
01 43 00 11 43

DU MARDI AU SAMEDI : 7H-19H30 DIMANCHE : 7H-13H





Hôtel de Ville Administration

Les Élus de la commune.....	P.9
Les permanences des élus.....	P.12
Les Commissions municipales.....	P.14
Les autres permanences.....	P.17
Neuilly-Accueil.....	P.18
Vous arrivez à Neuilly-Plaisance.....	P.19
Les services municipaux.....	P.20
Les démarches administratives.....	P.22
Les organismes départementaux.....	P.28

RESTAURANT GRILL ANTALYA



Spécialités turques - kebab
sur place ou à emporter

« Au feu de bois »

du lundi au samedi de 11h à 22h

42 bis avenue du Maréchal Foch
93360 Neuilly-Plaisance

Tél : 09 52 06 61 86



GRAND GARAGE MARTINELLI



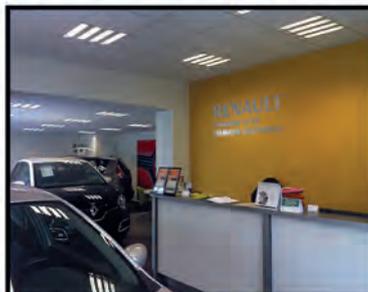
4, allée des Promenades
93360 NEUILLY PLAISANCE

Tél : 01.43.00.12.16

Fax : 01.43.00.93.43

E-mail : grandgaragemartinelli@orange.fr

*Vente de véhicules neufs et d'occasion toutes marques
Révision et entretien véhicules toutes marques
Carrosserie et vitrage agréés assurances*



LES ÉLUS DE LA COMMUNE



Christian DEMUYNCK,
Maire

LES MAIRES ADJOINTS



André PÉLISSIER,
1^{er} adjoint délégué
aux Affaires scolaires,
à l'Enfance et à la
Restauration scolaire



Corinne DOMINGUEZ,
2^{ème} adjointe déléguée
aux Affaires sociales,
à la Solidarité,
à la Petite enfance,
à la Santé et au Handicap



**Jean-Philippe
MALAYEUDE,**
3^{ème} adjoint
délégué
aux Finances



Josette PÉLISSIER,
4^{ème} adjointe
déléguée
à la Sécurité



Serge VALLÉE,
5^{ème} adjoint
délégué à la Culture,
à l'Emploi et
à la Formation



Rahima MAZDOUR,
6^{ème} adjointe
déléguée au
Commerce,
à l'Artisanat
et au Personnel



Pascal BUTIN,
7^{ème} adjoint délégué
aux Services techniques,
aux Espaces verts,
aux Travaux,
à la Protection des
Personnes, des Biens
et de l'Environnement



Evelyne BONGARD,
8^{ème} adjointe
déléguée aux Affaires
générales,
au Foyer de l'Amitié
«l'Escapade»,
au Conseil des Aînés
et à la Conciliation



**François
MARTINACHE,**
9^{ème} adjoint délégué
à l'Urbanisme,
au Développement
durable, au Grand
Paris, aux Transports
et à l'Aménagement du
Parc intercommunal



**Martine MOHEN
DELAPORTE,**
10^{ème} adjointe
déléguée
à la Jeunesse



LES CONSEILLERS MUNICIPAUX



Dominique PIAT,
délégué aux Sports



Michèle CHOULET,
déléguée
aux Finances
et au Logement



Mouhamet TOURÉ,
délégué aux Nouvelles
Technologies
de l'Information et
de la Communication



Martine LAMAURT,
déléguée
aux Associations



Hervé PEREIRA,
délégué au Conseil
des Jeunes et à
«Trop Plein de Sons»



Maria DIAS,
déléguée aux
Aides à domicile



Edwige JARY,
déléguée
à la Conciliation



Katia PONCHARD,
déléguée
au Handicap



Mehrez ASSAS,
délégué à l'Emploi
et à la Formation



Charles CADET,
délégué
à l'Artisanat



Vanessa BOILEAU,
déléguée aux Centres
de loisirs,
aux Colonies
de vacances et aux
Classes transplantées

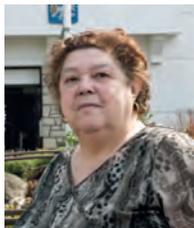


**Joseph Gérard
BENAÏCHE,**
délégué
à l'Aménagement
du Parc
intercommunal

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX (suite)



Philippe BERTHIER,
délégué aux Espaces
Verts, à la Voirie,
à la Signalisation
et à la Propreté
Urbaine



Armelle FAGIANI,
déléguée à la
Restauration scolaire



Magali MONOY,
déléguée à la Maison
de la Culture
et de la Jeunesse



Joseph FERRERI,
délégué
à la Circulation



Valérie FUENTES,
déléguée aux Affaires
générales



Bertrand GIBERT,
délégué à la Santé
et au Protocole



Christophe MOMPLOT,
délégué à la Protection
des Personnes,
des Biens,
de l'Environnement,
au Grand Paris
et aux Transports



Sylvie SÉNÉ-TOUCHARD,
déléguée
aux Relations avec
les Commerçants
des Marchés

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX n'appartenant pas à la majorité municipale



Florence BIENTZ,
élu(e) d'opposition



Georges SAUNIER,
élu(e) d'opposition



Valérie SUCHOD,
élu(e) d'opposition



Mathieu VALLET,
élu(e) d'opposition



L'ADMINISTRATION DE VOTRE COMMUNE

HÔTEL DE VILLE

6 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
01 43 00 96 16
Email : contact@mairie-neuillyplaisance.com

HORAIRES D'OUVERTURE

- Du lundi au mercredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 15,
 - le jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 17 h 15,
 - le vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h,
 - le samedi de 8 h 30 à 12 h.
- Permanence téléphonique 24 h/24, 7 j/7.



LES PERMANENCES DES ÉLUS

sur rendez-vous au 01 43 00 96 16

- **Christian DEMUYNCK** **Maire**
Reçoit le mercredi de 15 h à 17 h sur rendez-vous
- **Michèle CHOLET** **Conseillère Départementale**
Reçoit sur rendez-vous

- **André PÉLISSIER** **Adjoint au Maire, délégué aux Affaires scolaires, à l'Enfance et à la Restauration scolaire**
Reçoit sur rendez-vous
- **Corinne DOMINGUEZ** **Adjointe au Maire, déléguée aux Affaires sociales, à la Solidarité, à la Petite enfance, à la Santé et au Handicap**
Reçoit sur rendez-vous au CCAS
- **Jean-Philippe MALAYEUDE** **Adjoint au Maire, délégué aux Finances**
Reçoit sur rendez-vous le mercredi de 17 h à 18 h
- **Josette PÉLISSIER** **Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité**
Reçoit sur rendez-vous
- **Serge VALLÉE** **Adjoint au Maire, délégué à la Culture, à l'Emploi et à la Formation**
Reçoit sur rendez-vous
- **Rahima MAZDOUR** **Adjointe au Maire, déléguée au Commerce, à l'Artisanat et au Personnel**
Reçoit sur rendez-vous
- **Pascal BUTIN** **Adjoint au Maire, délégué aux Services techniques, aux Espaces verts, aux Travaux, à la Protection des Personnes, des Biens et de l'Environnement**
Reçoit sur rendez-vous
- **Evelyne BONGARD** **Adjointe au Maire, déléguée aux Affaires générales, au Foyer de l'Amitié «l'Escapade», au Conseil des Aînés et à la Conciliation**
Reçoit sur rendez-vous le mercredi de 14 h à 17 h
- **François MARTINACHE** **Adjoint au Maire, délégué à l'Urbanisme, au Développement durable, au Grand Paris, aux Transports et à l'Aménagement du Parc intercommunal**
Reçoit sur rendez-vous le 1^{er} et le 3^{ème} samedis de 9 h à 12 h
- **Martine MOHEN DELAPORTE** **Adjointe au Maire, déléguée à la Jeunesse**
Reçoit sur rendez-vous après 18 h

LES PERMANENCES DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

(Majorité municipale)

- **Dominique PIAT** **Délégué aux Sports**
Reçoit sur rendez-vous
- **Michèle CHOLET** **Déléguée aux Finances et au Logement**
Reçoit sur rendez-vous
- **Mouhamet TOURÉ** **Délégué aux Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication**
Reçoit sur rendez-vous
- **Martine LAMAURT** **Déléguée aux Associations**
Reçoit sur rendez-vous
- **Hervé PEREIRA** **Délégué au Conseil des Jeunes et à "Trop Plein de Sons"**
Reçoit sur rendez-vous le samedi de 14 h 30 à 17 h 30
- **Maria DIAS** **Déléguée aux Aides à domicile**
Reçoit sur rendez-vous le samedi matin
- **Edwige JARY** **Déléguée à la Conciliation**
Reçoit sur rendez-vous
- **Katia PONCHARD** **Déléguée au Handicap**
Reçoit sur rendez-vous le samedi
- **Mehrez ASSAS** **Délégué à l'Emploi et à la Formation**
Reçoit sur rendez-vous
- **Charles CADET** **Délégué à l'Artisanat**
Reçoit sur rendez-vous le lundi de 17 h à 19 h
- **Vanessa BOILEAU** **Déléguée aux Centres de loisirs, aux Colonies de vacances et aux Classes transplantées**
Reçoit sur rendez-vous le mardi et le jeudi
- **Joseph Gérard BENAÏCHE** **Délégué à l'Aménagement du Parc intercommunal**
Reçoit sur rendez-vous le 1^{er} mercredi de chaque mois de 9 h à 12 h
- **Philippe BERTHIER** **Délégué aux Espaces Verts, à la Voirie, à la Signalisation et à la Propreté Urbaine**
Reçoit sur rendez-vous
- **Armelle FAGIANI** **Déléguée à la Restauration scolaire**
Reçoit sur rendez-vous
- **Magali MONOY** **Déléguée à la Maison de la Culture et de la Jeunesse**
Reçoit sur rendez-vous le 1^{er} mercredi de chaque mois de 9 h à 12 h et le vendredi de 17 h à 18 h
- **Joseph FERRERI** **Délégué à la Circulation**
Reçoit sur rendez-vous le 1^{er} mercredi de chaque mois de 9 h à 12 h
- **Valérie FUENTES** **Déléguée aux Affaires générales**
Reçoit sur rendez-vous
- **Bertrand GIBERT** **Délégué à la Santé et au Protocole**
Reçoit sur rendez-vous
- **Christophe MOMPLOT** **Délégué à la Protection des Personnes, des Biens, de l'Environnement, au Grand Paris et aux Transports**
Reçoit sur rendez-vous
- **Sylvie SÉNÉ-TOUCHARD** **Déléguée aux Relations avec les Commerçants des Marchés**
Reçoit sur rendez-vous

LES PERMANENCES DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

n'appartenant pas à la majorité municipale

6 bis rue du Général de Gaulle (à côté de la Mairie, face à la Bibliothèque municipale)

Permanence du groupe
«Une Nouvelle Energie pour Neuilly-Plaisance» :
le jeudi de 9 h à 12 h et les 1^{er} et 3^{ème} samedis
du mois de 10 h à 12 h
(Florence BIENTZ, Valérie SUCHOD,
Georges SAUNIER)

Permanence du groupe
«Neuilly-Plaisance Citoyenne Solidaire» :
le lundi de 18 h 30 à 19 h 30, le mercredi de 18 h à
19 h 30, le vendredi de 17 h à 19 h
et les 2^{ème} et 4^{ème} samedis du mois de 10 h à 12 h.
(Mathieu VALLET)



LES COMMISSIONS MUNICIPALES

Elles permettent l'étude approfondie des dossiers de la commune. Les commissions sont présidées de droit par le Maire.

COMMISSIONS PERMANENTES MUNICIPALES

- **Commission des Affaires scolaires, de l'Enfance et de la Restauration scolaire :**

M. PÉLISSIER
Mme FAGIANI
Mme BOILEAU
Mme LAMAURT
Mme BIENTZ
M. VALLET

- **Commission des Affaires sociales, de la Solidarité, de la Petite enfance et du Handicap :**

Mme DOMINGUEZ
Mme DIAS
M. GIBERT
Mme PONCHARD
Mme BIENTZ
M. VALLET

- **Commission des Finances :**

M. MALAYEUDE
Mme CHOLET
Mme FAGIANI
M. BENAÏCHE
M. SAUNIER
M. VALLET

- **Commission de la Sécurité :**

Mme PÉLISSIER
M. TOURÉ
Mme MONOY
M. BENAÏCHE
M. SAUNIER
M. VALLET

- **Commission de la Culture, de l'Emploi et de la Formation :**

M. VALLÉE
M. ASSAS
Mme JARY
M. CADET
Mme SUCHOD
M. VALLET

- **Commission du Commerce, de l'Artisanat et du Personnel :**

Mme MAZDOUR
M. CADET
Mme SÉNÉ-TOUCHARD

M. PEREIRA
Mme SUCHOD
M. VALLET

- **Commission des Services techniques et Espaces verts, des Travaux, de la Protection des Personnes, des Biens et de l'Environnement :**

M. BUTIN
M. FERRERI
M. BERTHIER
M. MOMPLOT
M. SAUNIER
M. VALLET

- **Commission des Affaires générales, du Foyer de l'Amitié "l'Escapade", du Conseil des Aînés et de la Conciliation :**

Mme BONGARD
Mme FUENTES
Mme JARY
Mme MONOY
Mme BIENTZ
M. VALLET

- **Commission de l'Urbanisme, du Développement durable, du Grand Paris et des Transports et de l'Aménagement du Parc intercommunal :**

M. MARTINACHE
M. MOMPLOT
M. BENAÏCHE
Mme BOILEAU
Mme SUCHOD
M. VALLET

- **Commission de la Jeunesse :**

Mme MOHEN DELAPORTE
Mme MONOY
M. PEREIRA
M. ASSAS
Mme BIENTZ
M. VALLET

- **Commission des Sports :**

M. PIAT
M. ASSAS
M. BERTHIER
Mme FUENTES
M. SAUNIER
M. VALLET

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Président : M. PÉLISSIER
 Membres titulaires : Mme PÉLISSIER
 M. MARTINACHE
 Mme MOHEN DELAPORTE
 Mme DIAS
 Mme BIENTZ
 Membres suppléants : M. PIAT
 M. VALLÉE
 Mme DOMINGUEZ
 Mme CHOLET
 M. SAUNIER

COMMISSION COMMUNALE DES TAXIS

Présidente : Mme BONGARD

CONSEIL DES AÎNÉS

Représentantes : Mme BONGARD
 Mme FUENTES

CONSEIL DES JEUNES

Représentants : M. PEREIRA
 Mme MOHEN DELAPORTE
 Mme MONOY

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Représentants : Mme DOMINGUEZ
 Mme DIAS
 M. GIBERT
 Mme PONCHARD
 M. CADET
 Mme BIENTZ

**COMMISSION COMMUNALE
DES IMPÔTS DIRECTS**

Président : M. MALAYEUDE
 Représentants : M. PÉLISSIER
 Mme BONGARD
 Mme CHOLET
 Mme MOHEN DELAPORTE

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SEM NP1A**

Membres titulaires : M. DEMUYNCK
 M. MARTINACHE
 M. PÉLISSIER
 M. MALAYEUDE
 M. SAUNIER

**CONSEIL METROPOLITAIN
DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS**

Membre titulaire : M. DEMUYNCK

**CONSEIL DE TERRITOIRE
GRAND PARIS GRAND EST**

Membres titulaires : M. DEMUYNCK
 M. PÉLISSIER
 Mme CHOLET
 M. MARTINACHE

SIGEIF

Membre titulaire : M. VALLÉE
 Membre suppléant : M. BENAÏCHE

ACTEP

Membre titulaire : M. PÉLISSIER
 Membre suppléant : M. MOMPLOT

PARIS MÉTROPOLE

Membre titulaire : M. MARTINACHE
 Membre suppléant : M. MOMPLOT

SAECOMMA

Membres titulaires : M. BENAÏCHE
 M. PÉLISSIER
 Mme JARY
 Membres suppléants : Mme CHOLET
 Mme MONOY
 M. ASSAS

CLE SAGE MARNE CONFLUENCE

Membre titulaire : Mme MOHEN DELAPORTE

UCEAI+

Membres titulaires : Mme BOILEAU
 Mme MAZDOUR
 M. CADET
 Mme SÉNÉ-TOUCHARD



SIVU

Président : M. BUTIN
 Représentants : M. BENAÏCHE
 M. FERRERI
 M. MARTINACHE
 Mme SUCHOD

SYNCOM

Représentant : M. TOURÉ
 Suppléant : Mme JEYABALAN

SEDIF

Membre titulaire : M. MALAYEUDE
 Membre suppléant : M. TOURÉ

**CONSEIL DE VIE SOCIALE –
RÉSIDENCE LES PINS**

Représentante : Mme LAMAURT

**CONSEIL DE VIE SOCIALE – MAISON
D'ACCUEIL SPÉCIALISÉE**

Représentante : Mme PONCHARD

COMMISSION COMMUNALE DE SÉCURITÉ

Représentante : Mme PÉLISSIER

**COMMISSION ADMINISTRATIVE
DE RÉVISION DES LISTES ÉLECTORALES**

Représentante : Mme BONGARD

CLSPD

Président : M. DEMUYNCK
 Personnes qualifiées : Mme PÉLISSIER
 Mme MOHEN DELAPORTE
 M. LABEL NGONGO
 Mme MAZDOUR
 M. ASSAS
 Mme FAGIANI
 Mme JARY
 M. PÉLISSIER

**COMMISSION COMMUNALE
POUR L'ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES
HANDICAPÉES**

Président : M. DEMUYNCK
 Représentants : Mme DOMINGUEZ
 Mme BONGARD
 M. FERRERI
 Mme DIAS
 Mme PONCHARD
 M. ASSAS

COMMISSION DE DÉLÉGATION**DE SERVICE PUBLIC**

Président : M. PÉLISSIER
 Membres titulaires : Mme PÉLISSIER
 Mme BONGARD
 Mme JARY
 M. ASSAS
 Mme SUCHOD
 Membres suppléants : Mme FAGIANI
 M. BERTHIER
 Mme CHOULET
 M. BUTIN
 Mme BIENZT

**COMMISSION CONSULTATIVE
DES SERVICES PUBLICS LOCAUX**

Président : M. PÉLISSIER
 Membres titulaires : M. TOURÉ
 Mme MOHEN DELAPORTE
 M. CADET
 M. GIBERT
 M. SAUNIER
 Membres suppléants : Mme PÉLISSIER
 M. PIAT
 M. BENAÏCHE
 Mme JARY
 Mme SUCHOD

COMITÉ DE LA CAISSE DES ÉCOLES

Président : M. DEMUYNCK
 Administrateurs titulaires :
 M. PÉLISSIER
 M. MALAYEUDE
 Mme PÉLISSIER
 Mme FAGIANI
 Mme BOILEAU
 Administrateurs suppléants :
 M. BENAÏCHE
 Mme BONGARD
 Mme SÉNÉ-TOUCHARD
 Mme MOHEN DELAPORTE
 M. MOMPLOT

AUTOLIB METROPOLE

Titulaire : M. BUTIN
 Suppléant : M. MARTINACHE

REPRÉSENTANTS DANS LES GROUPES SCOLAIRES

ÉCOLES :	Maire Adjoint Conseiller municipal	ÉCOLES :	Maire Adjoint Conseiller municipal
<i>Écoles Maternelles</i>		<i>Écoles Élémentaires</i>	
Paul Doumer	Mme CHOLET, M. MARTINACHE	Centre	M. PÉLISSIER, Mme BOILEAU
Victor Hugo	Mme FAGIANI, Mme MOHEN DELAPORTE	Joffre	M. PEREIRA, Mme DOMINGUEZ
Léon Frapié	Mme FAGIANI, Mme JARY	Victor Hugo	M. TOURÉ, M. BUTIN
Paul Letombe	M. VALLÉE, M. BENAÏCHE	Cahouettes	Mme LAMAURT, M. ASSAS
Bel Air	Mme MONOY, Mme DIAS	Edouard Herriot	Mme MONOY, M. BENAÏCHE
Foch	Mme BONGARD, M. BERTHIER	Bel Air	M. MOMPLOT, Mme MOHEN DELAPORTE

REPRÉSENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLÈGE JEAN MOULIN

Membre titulaire : Mme FAGIANI
Membre suppléant : Mme MOHEN DELAPORTE

DÉLÉGUÉS DE QUARTIER

Pour toute information, prendre attache avec le Cabinet du Maire au **01 43 00 96 16**.

AUTRES PERMANENCES**MAISON DES ASSOCIATIONS**

13 avenue du Maréchal Foch
ATTENTION : aucune permanence n'est assurée
au mois d'août.

• Conseillers Juridiques

Tous les mercredis de 18 h 30 à 20 h 30 et tous les
4^{èmes} vendredis de chaque mois de 19 h 30 à 21 h 30.

- Me BOUZERAND - Avocat mandataire en Transactions Immobilières
1^{er} mercredi du mois de 18 h 30 à 20 h 30
- Me PEREZ-MESSAGER et ASSOCIÉS - Avocat spécialisé en Droit civil et Droit commercial
2^{ème} mercredi du mois de 18 h 30 à 20 h 30
- Me PAPELARD-CASATI - Avocat spécialisé en Droit de la Famille, Droit du Travail, Droit Pénal et Droit des Étrangers
3^{ème} et 5^{ème} mercredi du mois de 18 h 30 à 20 h 30
- Me COUDRAY-BLANCHET - Avocat spécialisé en Droit civil et Droit social
4^{ème} mercredi du mois de 18 h 30 à 20 h 30
- Me SANVEE - Avocat
4^{ème} vendredi du mois de 19 h 30 à 21 h 30

• Contrôleur des Impôts

Le 1^{er} mercredi de chaque mois de 14 h à 16 h.

• Interprète judiciaire «tamoul»

Le vendredi de 17 h à 19 h.

MAIRIE**• Inscriptions en structure d'accueil de la petite enfance**

01 43 00 34 92

Les lundis et jeudis de 9 h à 12 h sur rendez-vous uniquement.

• Conciliation

Le lundi de 17 h 30 à 19 h 30, sur rendez-vous.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**• Écrivain public**

Le mercredi de 10 h à 12 h, sauf pendant les vacances scolaires.

• Mission Locale

Le mardi de 14 h à 17 h sans rendez-vous.



NEUILLY - ACCUEIL



***Appelez "Neuilly-Accueil"
tous les jours
du lundi au vendredi
de 9 h à 12 h
et de 14 h à 17 h***

Un service pour tous les Nocéens :

01 43 00 11 30

• **Accueillir les nouveaux Nocéens**

Apporter une aide concrète à toutes les nouvelles familles arrivant à Neuilly-Plaisance, en leur donnant des informations indispensables à leur installation : renseignements sur les écoles, les services municipaux, etc.

Si vous venez d'arriver à Neuilly-Plaisance, n'hésitez donc pas à vous faire connaître, nous sommes à votre écoute. Vous serez invités à une réception de bienvenue avec les élus.

• **Être au service de tous**

Neuilly-Accueil est là aussi pour aider tous les administrés, quel que soit leur problème ; ce service effectue un prétraitement des dossiers et aiguille les demandes vers les services compétents.

VOUS ARRIVEZ À NEUILLY-PLAISANCE AVEZ-VOUS PENSÉ À :

Effectuer votre changement d'adresse auprès :

• DE LA MAIRIE

En cas de déménagement, le changement de l'adresse portée sur la carte nationale d'identité, sur le passeport ou sur le permis de conduire est facultatif.

Carte Nationale d'Identité

Le changement d'adresse n'est opéré que sur demande expresse du titulaire de la carte.

Dans la mesure où la carte sécurisée ne comporte pas d'emplacement destiné à enregistrer les changements d'adresse, ceux-ci ne peuvent être pris en compte que par la délivrance d'une nouvelle carte gratuite, dont la durée de validité sera d'une nouvelle période de 15 ans pour les personnes majeures et de 10 ans pour les personnes mineures.

Passeport

Le renouvellement gratuit du passeport peut être demandé pour la durée de validité restant à courir sur le passeport, si le titulaire de ce dernier souhaite y voir figurer son changement d'adresse.

• DE LA GENDARMERIE

Le changement d'adresse est obligatoire pour les réservistes jusqu'à 45 ans. Présentez-vous avec votre livret militaire.

• DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Faites le nécessaire aussi vite que possible si vous ne voulez pas subir de décalage dans le règlement de vos allocations. Renseignez-vous également pour connaître vos droits à l'allocation logement et l'allocation déménagement.

• DES SERVICES FISCAUX

Au Centre des impôts et au Centre des impôts fonciers ou aux bureaux du cadastre de votre ancien domicile, ainsi qu'auprès de ceux dont dépendent les autres biens immobiliers.

• DE LA TRÉSORERIE

De votre ancien domicile, ainsi que celle où vous payez des impôts locaux (taxe d'habitation, taxe foncière).

• DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

• DES COMPAGNIES D'ASSURANCES

N'oubliez pas de faire le nécessaire dans les jours qui suivent votre emménagement.

• DE LA SOUS-PRÉFECTURE

Carte grise

Le changement d'adresse est obligatoire dans le mois suivant le déménagement, pour la carte grise.

La démarche peut se faire par courrier ou sur le lien suivant : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11193>. Si vous changez de domicile (même provisoirement), vous devez faire modifier l'adresse sur le certificat d'immatriculation dans un délai d'1 mois.

Si vous n'effectuez pas cette démarche, vous encourez une contravention de 4^{ème} classe. Par ailleurs, vous ne pourrez pas vendre votre véhicule si des amendes sont en attente de paiement et que le changement d'adresse n'a pas été réalisé.

La demande de changement d'adresse est à effectuer auprès de la Préfecture ou de la Sous-Préfecture.

Si vous êtes en retard (délai de 30 jours dépassé), vous devez malgré tout procéder à ce changement d'adresse.

Permis de conduire

Le changement d'adresse sur le permis de conduire n'est pas obligatoire.

• DU SERVICE DES EAUX, DU FOURNISSEUR D'ÉLECTRICITÉ, DE GAZ

• DE VOTRE OPÉRATEUR TÉLÉPHONIQUE

AVEZ-VOUS ÉGALEMENT PENSÉ À...

• FAIRE SUIVRE VOTRE COURRIER ?

Renseignez-vous auprès de La Poste et n'oubliez pas de le signaler à votre banque.

Informez rapidement et facilement les principaux organismes publics et privés de votre **changement d'adresse postale** lié à un déménagement : <https://mdel.mon.service-public.fr/je-change-de-coor-donnees.html>

• INSCRIRE VOS ENFANTS À L'ÉCOLE ?

• VOUS INSCRIRE SUR LES LISTES ÉLECTORALES ?

Transmettez le formulaire que vous téléchargerez sur le site de la Mairie, onglet démarches administratives, d'une pièce d'identité en cours de validité, d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer, gaz, électricité) par courrier ou dépôt direct à l'accueil de la Mairie.



LES SERVICES MUNICIPAUX

En Mairie

6 rue du Général de Gaulle

01 43 00 96 16

Permanence téléphonique 24 h/24, 7 j/7.

NEUILLY-PLAISANCE EN LIGNE

Accessible 24 h/24 et 7j/7, l'Espace Famille est conçu pour répondre à l'ensemble des questions sur le fonctionnement des services. Il vous permet de faire une demande de pré-inscription à l'une des activités proposées par ces services ou de régler vos factures via le "paiement en ligne". Cet espace est ouvert à tous avec une partie publique et une partie privée. Vous pouvez y accéder à partir du site de la Mairie, www.mairie-neuillyplaisance.com

• ACCUEIL ET STANDARD *

Pour vous renseigner, vous diriger dans vos démarches, une hôtesse est à votre disposition à la réception de la Mairie ou par téléphone au **01 43 00 96 16**.

ATTENTION !

Tout le courrier pour les services municipaux doit être expédié ou déposé en mairie et adressé à l'attention de M. le Maire
6 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
contact@mairie-neuillyplaisance.com

• ADMINISTRATION GÉNÉRALE *

Courrier, élections (professionnelles et politiques), jury d'assises, enquêtes, recueil des actes administratifs, carte nationale d'identité, passeport, recensement de la population, taxis.
Achat et renouvellement des concessions funéraires.
Renseignements divers à l'intention des familles.

• ÉTAT CIVIL - POPULATION *

Naissances, reconnaissances, mariages, divorces, décès, délivrance des actes. Légalisation de signature, certification de copies conformes (uniquement pour l'étranger), attestations diverses, activités ambulantes, débits de boissons, décorations civiles et militaires, recensement militaire, PACS, Baptême Républicain.

• CIMETIÈRE

01 43 00 96 16

23 chemin de Meaux

Ouvert tous les jours du 1^{er} au 31 janvier de 8 h à 16 h 30, du 1^{er} février au 31 mars de 8 h à 17 h, du 1^{er} avril au 31 octobre de 8 h à 18 h et du 1^{er} novembre au 31 décembre de 8 h à 17 h.

L'achat et le renouvellement de concessions funéraires sont effectués en mairie, service des Affaires Générales où le conservateur peut y être contacté.

• CENTRE MUNICIPAL DE L'ENFANCE *

Neuilly-Plaisance propose pour les enfants de 3 à 12 ans, scolarisés de la ville, un accueil en dehors des horaires scolaires : le matin, le soir, les mercredis et vacances scolaires (fermé le samedi). Formule originale, cet accueil comprend de nombreuses activités proposées aux enfants : activités sportives, culturelles, éducatives et de loisirs. Le service administratif reste ouvert le samedi matin (sauf pendant les vacances scolaires).

• RESTAURATION SCOLAIRE

2-4 allée Roland Garros

Permanence assurée par le prestataire dans les locaux des Affaires scolaires, de 8 h 30 à 12 h, les mardis et samedis (sauf pendant les vacances scolaires).

• SERVICE DES AFFAIRES SCOLAIRES *

Affaires scolaires (inscriptions, affectations, transports, frais de scolarité, carte scolaire), centres de vacances (colonies, classes de découverte des écoles), gestion de surveillances des entrées et des sorties d'écoles, gestion des études surveillées, gestion des autocars municipaux, suivi budgétaire des dépenses allouées aux écoles (mobilier, travaux, fournitures scolaires, matériel pédagogique...), gestion des activités sportives et culturelles des écoles. Le service administratif est ouvert le samedi matin (sauf pendant les vacances scolaires).

**Horaires d'ouverture :*

*Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 15, le vendredi jusqu'à 17 h, le samedi de 8 h 30 à 12 h.
Réouverture le jeudi après la pause méridienne à 14 h 30.*

• SERVICE DE LA POLICE MUNICIPALE

62 avenue du Maréchal Foch

2 rue des Renouillères

01 43 00 73 30 - 01 43 00 96 16

La police municipale participe activement au traitement préventif de la délinquance dans notre commune.

Elle délivre aux riverains les dérogations au stationnement en zone bleue.

Egalement : opération «tranquillité vacances», surveillance des marchés, patrouilles de nuit, déplacements des personnes âgées (banque), secours urgents, déclaration des chiens dangereux, services d'ordre à l'occasion de diverses manifestations culturelles et sportives se déroulant à Neuilly-Plaisance, stationnement, contrôles routiers, surveillance des espaces verts (voie Lamarque, bords de Marne, parc des coteaux d'Avron).

• SERVICE DES SPORTS

Stade municipal, 27 rue Marguerite

01 43 08 16 14

Gestion et entretien de l'ensemble des installations sportives municipales : tennis, piscine, stade et gymnases, relations avec les associations sportives.

• SERVICES TECHNIQUES ET ESPACES VERTS

2-4 allée Roland Garros

Réalisation de l'ensemble des travaux sur le domaine public en matière de voirie, d'éclairage public et d'espaces verts. Gestion du bon fonctionnement des équipements publics et de la qualité de vie à Neuilly-Plaisance.

L'assainissement : Depuis le 1^{er} janvier 2016, les services de la Ville interviennent dorénavant dans ce domaine pour le compte du Territoire Grand Paris - Grand Est (T9).

La voirie : Entretien des chaussées et trottoirs, entretien et gestion de l'éclairage public et des équipements de signalisation tricolore et autorisations de voirie (benne, échafaudages, bateaux).

Les bâtiments : Conception, entretien et maintenance des bâtiments communaux et scolaires.

Les espaces verts : Réalisation et entretien des espaces verts de la ville.

La signalisation : Installation et entretien de la signalisation.

Le nettoyage : Balayage des voies publiques.

Le garage : Gestion et entretien mécanique du parc automobile communal.

Les services techniques participent également à la logistique de toutes les manifestations de la ville se déroulant sur la commune.

Enfin ces services gèrent les interventions d'urgence.

• SERVICE DE L'URBANISME

4 rue du Général de Gaulle

Plan local d'urbanisme (depuis le 1^{er} janvier 2016, les services de la ville interviennent dorénavant dans ce

domaine pour le compte du Territoire Grand Paris-Grand Est T9), délivrance des permis de construire, cadastre, certificats d'urbanisme, environnement, insalubrité, écologie, parc des coteaux d'Avron, suivi de l'ensemble des collectes en lien avec le territoire Grand Paris-Grand Est (ménagères, extra-ménagères et sélectives).

Le service est fermé au public le mardi après-midi et le jeudi après-midi et est ouvert les 1^{er} et 3^{ème} samedis de chaque mois, de 8 h 30 à 12 h (sauf en août).

• SERVICE MUNICIPAL JEUNESSE

01 43 00 46 81

Le Service municipal de la Jeunesse s'adresse à l'ensemble des Nocéens âgés de 6 à 20 ans.

Il propose des activités éducatives, culturelles, sportives et de loisirs tout au long de l'année.

Les 3 structures sont :

Maison de la Culture et de la Jeunesse «Maurice Dorinié» - 01 43 00 46 81

Centre Municipal d'Activités du Plateau d'Avron

01 43 00 48 19

Point Accueil Jeunes (PAJ) - 01 43 09 50 28

• SERVICE LOGEMENT

Les permanences physiques ont lieu sur rendez-vous le jeudi de 14 h 30 à 16 h 30. Les permanences téléphoniques ont lieu le lundi et le mercredi de 14 h 30 à 16 h 30.

Pour toute demande, écrire à M. le Maire.

NOUVEAU : Vous pouvez dorénavant effectuer votre demande de logement directement sur le site internet www.demande-logement-social.gouv.fr

• CENTRE MUNICIPAL D'ACTION SPORTIVE ET CULTURELLE (CMASC)

12 rue du Général de Gaulle

01 43 00 67 28

Un centre multi-loisirs pour les Nocéens de tous les âges. De nombreuses activités dispensées par des professeurs expérimentés, des représentations théâtrales, des spectacles de danse, des expositions, des sorties culturelles rythment la vie du Centre.

• SERVICE EMPLOI-PROJET DE VILLE - RSA (SEPV)

30 rue des Cahouettes

Accompagnement des allocataires du RSA dans leurs démarches d'insertion socioprofessionnelle. Aide aux demandeurs d'emploi, en recherche d'un poste en adéquation avec leurs compétences.



DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

POUR TOUTES PIÈCES DEMANDÉES, FOURNIR ORIGINAUX ET PHOTOCOPIES

PIÈCES DÉSIRÉES	OÙ S'ADRESSER	ÉLÉMENTS À FOURNIR	COÛT	OBSERVATIONS
Acte de naissance	Mairie du lieu de naissance Pour les personnes françaises nées à l'étranger s'adresser au Service central d'État civil situé à Nantes : Ministère des Affaires Étrangères 44941 Nantes Téléphone : 0 826 08 06 04*	Indiquer date de naissance, noms, prénoms + noms, prénoms des parents Formulaire de demande d'acte de naissance disponible sur le site de la Ville	Gratuit	Joindre une enveloppe timbrée à vos nom et adresse
Acte de mariage	Mairie du lieu de célébration du mariage. Pour les Français mariés à l'étranger, s'adresser au Ministère des Affaires Étrangères Service central d'État civil 44941 Nantes Cedex 09. Téléphone : 0 826 08 06 04*	Indiquer date du mariage, noms, prénoms	Gratuit	Joindre une enveloppe timbrée à vos nom et adresse
Acte de décès	Mairie du lieu de décès ou du dernier domicile au moment du décès (transcription)	Date du décès, nom de naissance, prénom(s)	Gratuit	Joindre une enveloppe timbrée à vos nom et adresse
Livret de famille	Mairie du lieu de célébration du mariage ou Mairie de naissance du premier enfant		Gratuit	
Attestation d'accueil	Mairie	<ul style="list-style-type: none"> • Pour la personne qui habite à Neuilly-Plaisance (hébergeant) : pièce d'identité, justificatif de domicile de moins de 3 mois (1 acte de propriété ou 1 bail locatif + 1 facture ou 1 avis d'imposition), 3 derniers bulletins de paie, 1 timbre fiscal d'une valeur de 30 €. • Pour la personne majeure qui vient en France : photocopie du passeport, une assurance couvrant la durée de son séjour en France, la réservation du billet d'avion aller-retour, un justificatif de domicile, un justificatif de ressources (bulletins de paie ou attestation de l'employeur). 	30 €	Délai d'obtention : Délai maximum d'un mois Pour toute demande, une visite domiciliaire sera effectuée

POUR TOUTES PIÈCES DEMANDÉES, FOURNIR ORIGINAUX ET PHOTOCOPIES

PIÈCES DÉSIRÉES	OÙ S'ADRESSER	ÉLÉMENTS À FOURNIR	COÛT	OBSERVATIONS
Attestation d'accueil suite		<ul style="list-style-type: none"> • Pour la personne suite mineure venant en France avec le(s) parent(s) ou toute personne exerçant l'autorité parentale : photocopie du passeport, acte de naissance, certificat de scolarité, une assurance couvrant la durée de son séjour en France, la réservation du billet d'avion aller-retour, un justificatif de domicile et un justificatif de ressources au nom des parents (bulletins de paie ou attestation de l'employeur). • Si l'enfant mineur voyage sans ses parents ou sans une personne exerçant l'autorité parentale : il faudra joindre aux documents ci-dessus, une autorisation parentale de sortie de territoire signée par les autorités du pays précisant la durée du séjour, une attestation des parents précisant l'objet et la durée du séjour. 		
Carte d'électeur	Mairie du domicile	Pièce d'identité française ou européenne (membre de l'UE) en cours de validité, justificatif de domicile de moins de trois mois (quittance de loyer ou fournisseur d'électricité / gaz.) et formulaire d'inscription sur les listes électorales disponible en mairie et sur le site de la Ville.	Gratuit	Avoir 18 ans, être de nationalité française ou membre de l'Union Européenne. La carte d'électeur est délivrée dans le cadre d'une nouvelle inscription. En cas de perte, une attestation d'inscription sur les listes électorales peut vous être délivrée.
Légalisation de signature	Mairie	La signature à légaliser doit être faite devant un employé municipal, avec une pièce d'identité	Gratuit	
Extrait de casier judiciaire	Casier judiciaire national 107 rue du Landreau 44079 Nantes Cedex 01 www.cjn.justice.gouv.fr	Photocopie recto/verso de la CNI et un courrier de demande avec l'adresse du domicile	Gratuit	
Carte grise	Sous-Préfecture ou Préfecture	Certificat de vente, carte grise datée, barrée et signée par le vendeur, CNI et justificatif de domicile	Par cheval 46,15 € exonération véhicule propre	Contrôle technique du véhicule de plus de 4 ans datant de moins de 6 mois).



DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ POUR PERSONNE MINEURE

PRÉSENCE DE LA PERSONNE MINEURE OBLIGATOIRE LORS DU DÉPÔT DU DOSSIER
DURÉE DE VALIDITÉ DE LA CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ : 10 ANS.

**ORIGINAUX ET COPIES À FOURNIR POUR CHAQUE PIÈCE DEMANDÉE,
POUR TOUT DOSSIER INCOMPLÉ, UN NOUVEAU RENDEZ-VOUS SERA FIXÉ**

La Carte Nationale d'Identité (CNI) est gratuite sauf en cas de perte ou vol.

Elle se fait en mairie sur rendez-vous à prendre sur le site internet de la ville, onglet démarche administrative, ou au 01 43 00 96 16.

Lieu de retrait de la nouvelle Carte Nationale d'Identité : en Mairie. Modalités du retrait : le retrait de la nouvelle carte est fait par la personne exerçant l'autorité parentale accompagnée ou non de l'enfant mineur sur présentation d'une pièce d'identité et s'il y a lieu, de l'ancienne carte d'identité de l'enfant, aux créneaux horaires prévus à cet effet.

DOCUMENTS EXIGÉS POUR TOUTES DEMANDES DE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

- **Le formulaire CERFA** à prêt remplir sur le site internet de l'ANTS <https://ants.gouv.fr/monespace/s-inscrire>
- **1 photo d'identité récente réglementaire** en couleur, de face, sur fond clair (fond blanc interdit), tête nue, sans lunettes, ni barrettes sur les cheveux ou boucles d'oreilles, expression neutre, de format 35 mm x 45 mm.
- **Un justificatif de domicile de moins d'un an** : factures (électricité ou gaz), avis d'imposition de l'année en cours, quittance de loyer délivrée par un organisme agréé au nom de la personne (les quittances manuscrites ne sont pas acceptées).

Si le justificatif de domicile n'est pas au nom de la personne exerçant l'autorité parentale, joindre une attestation sur l'honneur stipulant depuis quand la personne exerçant l'autorité parentale et son enfant mineur sont hébergés, de la personne dont le nom est sur le justificatif de domicile fourni ainsi que la photocopie de sa pièce d'identité.

En cas de résidence alternée, fournir le justificatif de domicile des deux parents.

• En cas de divorce ou de séparation, fournir le **jugement complet**.

• **Demande faite par la mère ou le père de la personne mineure** : • Fournir la Carte Nationale d'Identité ou passeport du parent accompagnant le mineur (photocopie et original). • Si le parent qui dépose la demande a acquis la nationalité française par naturalisation : **fournir le justificatif de nationalité française du parent concerné** : déclaration, certificat de nationalité française ou décret de naturalisation.

• **Demande faite par le tuteur de la personne mineure** : • Fournir l'autorisation du conseil de famille ou le jugement stipulant la mise sous tutelle. • Fournir la Carte Nationale d'Identité ou le passeport du tuteur (photocopie et original).

LES PIÈCES SUIVANTES SONT ÉGALEMENT À FOURNIR SELON VOTRE SITUATION :

PREMIÈRE DEMANDE

- **Un justificatif d'état civil** (copie intégrale de l'acte de naissance datant de moins de 3 mois, ou **passport en cours de validité ou expiré depuis moins de 5 ans**).

Et, si vous êtes devenu français, **un justificatif de nationalité française**, (déclaration ou certificat de nationalité française ou décret de naturalisation).

RENOUVELLEMENT

Si la Carte Nationale d'Identité a expiré depuis moins de 5 ans

- L'ancienne Carte Nationale d'Identité.

Si la Carte Nationale d'Identité a expiré depuis plus de 5 ans

- L'ancienne Carte Nationale d'Identité accompagnée d'une copie intégrale de l'acte de naissance datant de moins de trois mois (à demander à la mairie du lieu de naissance) ou d'un passeport en cours de validité ou expiré depuis moins de 5 ans.

RENOUVELLEMENT POUR PERTE OU VOL

• **La déclaration de perte** à remplir en Mairie ou auprès des services de police / de gendarmerie ou sur : vosdroits.service-public.fr/particuliers/R13630.xhtml ou **la déclaration de vol** (qui doit être obligatoirement faite auprès des services de police ou de gendarmerie).

• **Un passeport en cours de validité, ou expiré depuis moins de 5 ans**, à défaut **un justificatif d'état civil** (copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois) accompagné d'un document avec une photo (carte scolaire, carte d'étudiant...)

• **25 € de timbres fiscaux** : disponibles au trésor public ou chez le buraliste ou sur timbres.impots.gouv.fr

➤ **Informations spécifiques concernant les noms d'usage :**

- **Nom d'usage** : Pour tout demandeur, **possibilité de faire figurer en « nom d'usage » les noms de ses deux parents accolés dans l'ordre souhaité** : fournir la copie intégrale de l'acte de naissance et une autorisation sur papier libre de l'autre parent (celui qui ne fait pas la demande), accompagnée de la photocopie de la pièce d'identité.

DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ POUR PERSONNE MAJEURE

PRÉSENCE DE LA PERSONNE MINEURE OBLIGATOIRE LORS DU DÉPÔT DU DOSSIER
DURÉE DE VALIDITÉ DE LA CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ : 10 ANS.

**ORIGINAUX ET COPIES À FOURNIR POUR CHAQUE PIÈCE DEMANDÉE,
POUR TOUT DOSSIER INCOMPLÉT, UN NOUVEAU RENDEZ-VOUS SERA FIXÉ**

La Carte Nationale d'Identité (CNI) est gratuite sauf en cas de perte ou vol.

Elle se fait en mairie sur rendez-vous à prendre sur le site internet de la ville, onglet démarche administrative, ou au 01 43 00 96 16.

Lieu de retrait de la nouvelle Carte Nationale d'Identité : En Mairie par son titulaire aux créneaux prévus à cet effet.
En cas de renouvellement, **l'ancienne carte doit être restituée.**

DOCUMENTS EXIGÉS POUR TOUTES DEMANDES DE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

- Le **formulaire CERFA** à pré remplir sur le site internet de l'ANTS <https://ants.gouv.fr/monespace/s-inscrire>. Toute la filiation doit être renseignée : nom et date de naissance des parents du demandeur et leur nationalité.
- **1 photo d'identité récente réglementaire** en couleur, de face, sur fond clair (fond blanc interdit), tête nue, sans lunettes, ni barrettes sur les cheveux ou boucles d'oreilles, expression neutre, de format 35 mm x 45 mm.
- **Un justificatif de domicile de moins d'un an au nom du demandeur :** factures (électricité, eau ou gaz), un échéancier ou un avis d'imposition de l'année en cours, une quittance de loyer délivrée par un organisme agréé (les quittances manuscrites ne sont pas acceptées).
- **Si le justificatif de domicile est au nom d'un seul des conjoints**, fournir un extrait de l'acte de mariage ou le livret de famille.
- **Si vous êtes hébergé**, joindre en plus du justificatif : une attestation sur l'honneur de l'hébergeant stipulant depuis quand vous êtes hébergé ainsi que **la photocopie de la pièce d'identité de l'hébergeant.**

LES PIÈCES SUIVANTES SONT ÉGALEMENT À FOURNIR SELON VOTRE SITUATION :

PREMIÈRE DEMANDE

• **Un justificatif d'état civil** (copie intégrale de l'acte de naissance datant de moins de 3 mois, ou **passport en cours de validité ou expiré depuis moins de 5 ans**).

• **Un document avec photo** (carte vitale, permis de conduire, carte d'étudiant, etc.).

Et, si vous êtes devenu français, **un justificatif de nationalité française**, (déclaration, certificat de nationalité française ou décret de naturalisation).

RENOUVELLEMENT

Si la Carte Nationale d'Identité a expiré depuis moins de 5 ans

- L'ancienne Carte Nationale d'Identité.

Si la Carte Nationale d'Identité a expiré depuis plus de 5 ans

- L'ancienne Carte Nationale d'Identité accompagnée d'une copie intégrale de l'acte de naissance datant de moins de trois mois (à demander à la mairie du lieu de naissance) ou d'un passeport en cours de validité ou expiré depuis moins de 5 ans.

RENOUVELLEMENT POUR PERTE OU VOL

• **La déclaration de perte** à remplir en Mairie ou auprès des services de police / de gendarmerie ou sur : vosdroits.service-public.fr/particuliers/R13630.xhtml ou **la déclaration de vol** (qui doit être obligatoirement faite auprès des services de police ou de gendarmerie).

• **Un passeport en cours de validité, ou expiré depuis moins de 5 ans**, à défaut **un justificatif d'état civil** (copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois) accompagné d'un document avec une photo (carte scolaire, carte d'étudiant...)

• **25 € de timbres fiscaux :** disponibles au trésor public ou chez le buraliste ou sur timbres.impots.gouv.fr

👉 **Informations spécifiques concernant les noms d'usage que vous souhaitez voir figurer sur la carte d'identité :**

- **Mention « veuf ou veuve » :** fournir le livret de famille tenu à jour (avec la mention du décès) ou la copie intégrale de l'acte de décès.

- **En cas de divorce :**

Pour **porter le nom de son ex-conjoint**, une autorisation doit être sollicitée : fournir le jugement mentionnant cette autorisation ou l'autorisation manuscrite de l'ex-conjoint + l'original et la copie de sa pièce d'identité.

- **Nom d'usage :**

Une personne mariée peut utiliser soit le **nom de l'époux** ou de **l'épouse**, soit un **double nom** (son propre nom et celui de son époux (se) dans l'ordre souhaité) : fournir pour cela une copie intégrale de l'acte de naissance des deux époux avec la mention du mariage ou la copie intégrale de l'acte de mariage.

Pour tous demandeurs, **possibilité de faire figurer en « nom d'usage » les noms des deux parents accolés dans l'ordre souhaité :** fournir la copie intégrale de l'acte de naissance.



DEMANDE DE PASSEPORT POUR PERSONNE MINEURE

PRÉSENCE OBLIGATOIRE DE L'ENFANT AU DÉPÔT (QUEL QUE SOIT L'ÂGE) ET AU RETRAIT (À PARTIR DE 12 ANS)
DURÉE DE VALIDITÉ DU PASSEPORT : 5 ANS

**ORIGINAUX ET COPIES À FOURNIR POUR CHAQUE PIÈCE DEMANDÉE,
POUR TOUT DOSSIER INCOMPLÈT, UN NOUVEAU RENDEZ-VOUS SERA FIXÉ**

Le passeport se fait en mairie sur rendez-vous à prendre sur le site internet de la ville, onglet démarche administrative, ou au 01 43 00 96 16.

Modalités de retrait : Le retrait du passeport se fait aux créneaux prévus à cet effet, par la personne exerçant l'autorité parentale, accompagnée de l'enfant mineur s'il a plus de 12 ans. En cas de renouvellement, l'ancien passeport doit être restitué.

DOCUMENTS EXIGÉS POUR TOUTES DEMANDES DE PASSEPORT

- **Le formulaire CERFA** à pré remplir sur le site internet de l'ANTS <https://ants.gouv.fr/monespace/s-inscrire>. **Toute la filiation doit être renseignée :** nom, prénom(s), date et lieu de naissance des parents du demandeur et leur nationalité.
 - **1 photo d'identité récente réglementaire :** en couleur, de face, sur fond clair, tête nue, oreilles visibles (éviter les boucles d'oreilles), expression neutre, sans lunettes, ni barrettes sur les cheveux, de format 35 mm x 45 mm.
 - **Un justificatif de domicile de moins d'un an à votre nom :** factures (électricité ou gaz), avis d'imposition de l'année en cours, quittance de loyer délivrée par un organisme agréé (les quittances manuscrites ne sont pas acceptées).
- Si le justificatif de domicile n'est pas au nom de la personne exerçant l'autorité parentale,** joindre une attestation sur l'honneur de la personne dont le nom est sur le justificatif de domicile fourni ainsi que la photocopie de la pièce d'identité.
- **17 € de timbres fiscaux** pour les mineurs de moins de 15 ans, **42 € de timbres fiscaux** pour les mineurs de plus de 15 ans, disponibles au Trésor Public, chez un buraliste ou sur le site timbres.impots.gouv.fr.
 - **Demande faite par la mère ou le père de la personne mineure :** • Carte Nationale d'Identité ou passeport du parent accompagnant le mineur • le livret de famille, et si vous êtes concerné le jugement de divorce • si le parent qui dépose la demande a acquis la nationalité française par naturalisation, fournir son justificatif de nationalité française (déclaration, certificat de nationalité française ou décret de naturalisation).
 - **Demande faite par le tuteur de la personne mineure :** • Fournir l'autorisation du conseil de famille stipulant la mise sous tutelle • une pièce d'identité : Carte Nationale d'Identité ou le passeport.

LES PIÈCES SUIVANTES SONT ÉGALEMENT À FOURNIR SELON VOTRE SITUATION :

PREMIÈRE DEMANDE

- **Un justificatif d'état civil** (copie intégrale de l'acte de naissance datant de moins de 3 mois) ou une Carte Nationale d'Identité valide ou périmée depuis moins de 5 ans.

Et, si vous êtes devenu français, un justificatif de nationalité française, (déclaration, certificat de nationalité française ou décret de naturalisation).

RENOUVELLEMENT

- L'ancien passeport.
- Si l'ancien passeport est périmé depuis plus de 5 ans :**
- Une copie intégrale de l'acte de naissance datant de moins de 3 mois ou, une Carte Nationale d'Identité valide ou périmée depuis moins de 5 ans.

RENOUVELLEMENT POUR PERTE OU VOL

- **La déclaration de perte** à remplir en Mairie ou auprès des services de police / de gendarmerie ou sur : vosdroits.service-public.fr/particuliers/R13630.xhtml ou **la déclaration de vol** (qui doit être obligatoirement faite auprès des services de police ou de gendarmerie).
- **Votre Carte Nationale d'Identité en cours de validité ou périmée depuis moins de 5 ans,** à défaut **un justificatif d'état civil** (copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois) accompagné d'un document avec une photo (carte scolaire, carte d'étudiant...)

Informations pratiques :

- **Cas de remplacement gratuit du passeport :** changement d'état civil, changement d'adresse, le passeport ne comporte plus de feuillets disponibles pour les visas, l'administration a commis une erreur lors de son établissement. Les formalités sont les mêmes que pour un renouvellement de passeport, hormis le timbre fiscal dont le demandeur n'a pas à s'acquitter. La durée de validité est identique à la durée restant à courir sur le passeport remplacé.
- **Nom d'usage :** pour tout demandeur, possibilité de faire figurer en « nom d'usage » les noms de ses deux parents accolés dans l'ordre souhaité. Pour ce faire, fournir la copie intégrale de l'acte de naissance et une autorisation sur papier libre de l'autre parent (celui qui ne fait la demande) accompagnée de la photocopie de la pièce d'identité.

DEMANDE DE PASSEPORT POUR PERSONNE MAJEURE

PRÉSENCE DU DEMANDEUR OBLIGATOIRE LORS DU DÉPÔT ET DU RETRAIT DU DOSSIER
DURÉE DE VALIDITÉ DU PASSEPORT : 10 ANS

**ORIGINAUX ET COPIES À FOURNIR POUR CHAQUE PIÈCE DEMANDÉE,
POUR TOUT DOSSIER INCOMPLÈT, UN NOUVEAU RENDEZ-VOUS SERA FIXÉ**

Le passeport se fait en mairie sur rendez-vous à prendre sur le site internet de la ville, onglet démarche administrative, ou au 01 43 00 96 16.

Modalités de retrait : Le retrait du passeport se fait aux créneaux prévus à cet effet, par la personne concernée. En cas de renouvellement, l'ancien passeport doit être restitué.

DOCUMENTS EXIGÉS POUR TOUTES DEMANDES DE PASSEPORT

- Le **formulaire CERFA** à pré remplir sur le site internet de l'ANTS <https://ants.gov.fr/monespace/s-inscrire>. **Toute la filiation doit être renseignée** : nom, prénom(s), date et lieu de naissance des parents du demandeur et leur nationalité.
 - **1 photo d'identité récente réglementaire** : en couleur, de face, sur fond clair, tête nue, oreilles visibles (éviter les boucles d'oreilles), expression neutre, sans lunettes, ni barrettes sur les cheveux, de format 35 mm x 45 mm.
 - **Un justificatif de domicile de moins d'un an à votre nom** : factures (électricité ou gaz), avis d'imposition de l'année en cours, quittance de loyer délivrée par un organisme agréé (les quittances manuscrites ne sont pas acceptées).
- Si le justificatif de domicile n'est pas à votre nom**, joindre une attestation sur l'honneur de la personne dont le nom est sur le justificatif de domicile fourni ainsi que la photocopie de la pièce d'identité ou de son passeport.
- **86 € de timbres fiscaux** disponibles au Trésor Public, chez un buraliste ou sur le site timbres.impots.gouv.fr.

LES PIÈCES SUIVANTES SONT ÉGALEMENT À FOURNIR SELON VOTRE SITUATION :

PREMIÈRE DEMANDE

- **Un justificatif d'état civil** (copie intégrale de l'acte de naissance datant de moins de 3 mois) ou une Carte Nationale d'Identité valide ou périmée depuis moins de 5 ans.

Et, si vous êtes devenu français, **un justificatif de nationalité française**, (déclaration, certificat de nationalité française ou décret de naturalisation).

RENOUVELLEMENT

- L'ancien passeport.
- Si l'ancien passeport est périmé depuis plus de 5 ans :**
- Une copie intégrale de l'acte de naissance datant de moins de 3 mois ou, une Carte Nationale d'Identité valide ou périmée depuis moins de 5 ans.

RENOUVELLEMENT POUR PERTE OU VOL

- **La déclaration de perte** à remplir en Mairie ou auprès des services de police / de gendarmerie ou sur : vosdroits.service-public.fr/particuliers/R13630.xhtml ou **la déclaration de vol** (qui doit être obligatoirement faite auprès des services de police ou de gendarmerie).
- **Votre Carte Nationale d'Identité en cours de validité ou périmée depuis moins de 5 ans**, à défaut **un justificatif d'état civil** (copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois) accompagné d'un document avec une photo (carte scolaire, carte d'étudiant...)

Informations pratiques :

- **Cas de remplacement gratuit du passeport** : changement d'état civil, changement d'adresse, le passeport ne comporte plus de feuillets disponibles pour les visas, l'administration a commis une erreur lors de son établissement. Les formalités sont les mêmes que pour un renouvellement de passeport, hormis le timbre fiscal dont le demandeur n'a pas à s'acquitter. La durée de validité est identique à la durée restant à courir sur le passeport remplacé.
- **Mention « veuf X » ou « veuve X »** : fournir le livret de famille avec filiation complète ou la copie intégrale de l'acte de décès du conjoint.
- **En cas de divorce** : pour porter le nom de son ex-conjoint, une autorisation doit être sollicitée : fournir le jugement mentionnant cette autorisation ou l'autorisation manuscrite de l'ex-conjoint + l'original et la copie de sa pièce d'identité.
- **Nom d'usage** : une personne mariée peut utiliser soit le nom de son époux ou épouse, soit un double nom (son propre nom et celui de son époux (se)) dans l'ordre souhaité : fournir pour cela une copie intégrale de l'acte de naissance avec la mention du mariage ou la copie intégrale de l'acte de mariage).

Pour tous demandeurs, possibilité de faire figurer les noms de ses deux parents accolés dans l'ordre souhaité : fournir une copie intégrale de l'acte de naissance.



LES ORGANISMES DÉPARTEMENTAUX

• PRÉFECTURE DE LA SEINE-SAINT-DENIS

1 esplanade Jean Moulin
93007 Bobigny Cedex
01 41 60 60 60
www.seine-saint-denis.gouv.fr

• SOUS-PRÉFECTURE DU RAINCY

57 avenue Thiers
93340 Le Raincy
01 43 01 47 00

• ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

54 avenue Salvador Allende
93000 Bobigny
01 43 93 97 00

• CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA SEINE-SAINT-DENIS

191 avenue Paul Vaillant-Couturier
93000 Bobigny
0820 012 112

• CHAMBRE DES MÉTIERS DE LA SEINE-SAINT-DENIS

91-129 rue Edouard Renard
93000 Bobigny
01 41 60 75 00

• CONSEIL DES PRUD'HOMMES

1-13 rue Michel de l'Hospital
93000 Bobigny
01 48 96 22 22

• AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE DE FRANCE

Millénaire 2
35 rue de la Gare
75019 Paris
01 44 02 00 00

• DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS DE SEINE-SAINT-DENIS

Pôle administratif l'Européen
5 à 7 promenade Jean Rostand - Hall B
93000 Bobigny
01 75 34 34 34

• DIRECTION RÉGIONALE ET INTER- DÉPARTEMENTALE DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT D'ÎLE-DE-FRANCE

21-23 rue Miollis
75732 Paris Cedex 15
01 40 61 80 80

• DIRECTION RÉGIONALE ET INTER- DÉPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT D'ÎLE DE FRANCE

18 avenue Carnot
94234 Cachan Cedex
01 41 24 17 00

• DIRECTION TERRITORIALE DE LA SÉCURITÉ DE PROXIMITÉ

95-115 rue de la République
93000 Bobigny
01 77 74 78 00

• DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI

1 avenue Youri Gagarine - Bât. 6
93016 Bobigny Cedex
Programme départemental d'insertion des
travailleurs handicapés de Seine-Saint-Denis
01 41 60 53 00

Renseignements généraux (juridiques)
du lundi au vendredi de 9 h à 12 h.
01 41 60 53 53

• DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA POSTE DE LA SEINE ST DENIS

200 avenue Paul Vaillant-Couturier
93000 Bobigny
01 48 95 17 71

• DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

Immeuble l'Européen
Hall B - 6^{ème} étage
5 à 7 promenade Jean Rostand
93000 Bobigny
01 48 96 98 78

• **DIRECTION DES SERVICES
DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION
NATIONALE DE SEINE-SAINT-DENIS**

8 rue Claude Bernard
93000 Bobigny
01 43 93 70 50

• **SERVICE SOCIAL DÉPARTEMENTAL
DE LA SEINE-SAINT-DENIS**

Assistantes sociales pour Neuilly-Plaisance
266 avenue du 8 mai 1945
93330 Neuilly-sur-Marne
01 71 29 53 00

• **TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOBIGNY**

1-13 rue Michel de l'Hospital
93000 Bobigny
0891 01 11 11

• **TRIBUNAL POUR ENFANTS DE BOBIGNY**

173 avenue Paul Vaillant-Couturier
93008 Bobigny Cedex
01 48 95 13 78

• **TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE
DE BOBIGNY**

173 avenue Paul Vaillant-Couturier
93008 Bobigny Cedex
01 48 95 13 93

• **TRIBUNAL D'INSTANCE DU RAINCY**

8 allée Baratin
93340 Le Raincy
01 43 01 36 74

• **TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE MONTREUIL**

7 rue Catherine Puig
93100 Montreuil
01 49 20 20 00

• **DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE
LA COHÉSION SOCIALE**

Bâtiment Européen - Hall B
5-7 promenade Jean Rostand
93005 Bobigny Cedex
**01 74 73 36 00 (Jeunesse et Sports)
39 19 (Violences Femmes Info)**





Pizza Saint Georges

Pizza au feu de bois
Spécialités Franco-italiennes
Vente à emporter

75 avenue du Maréchal Foch
93360 Neuilly-Plaisance



Pizza Saint-Georges

<https://pizzasaintgeorges.wordpress.com>

Tél : 01 43 00 96 23

TERRASSE
D'ÉTÉ

IC TRANS

transports de personnes et de marchandises

Mail : issouficiss@yahoo.fr

7 rue des Morands
93360 Neuilly-Plaisance



06 58 87 87 28

06 03 69 59 06

Siret : 814 839 676 00016



BBA-ELEC
ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE

22 Avenue du Maréchal Foch
93360 Neuilly-Plaisance

WWW.BBA-ELEC.FR

- Courant fort
- Courant faible
- Dépannage
- Interphone
- Automatismes
- Alarms
- Télésurveillance
- Mise en conformité



Des professionnels qualifiés à votre écoute.



Vie pratique

Les services divers.....	P.32
Faites vos achats en toute tranquillité.....	P.33
Les services d'urgence.....	P.34
Les numéros utiles.....	P.36
Renseignements par téléphone.....	P.37
Les transports.....	P.38
Parkings - RER.....	P.39

LES SERVICES DIVERS

• BUREAUX DE POSTE

Poste principale

36 31

45 rue du Général de Gaulle

93360 Neuilly-Plaisance

Ouvert du lundi au vendredi

de 8 h 30 à 19 h - le samedi de 8 h 30 à 12 h 30

Distributeur Automatique de Billets.

Le service Distribution Courrier ouvert de 8 h

à 16 h (uniquement pour les entreprises)

Service Distribution Courrier

36 31

Bureau relais au bar restaurant "Le Madrigal"

64 avenue Daniel Perdrigé

01 43 00 39 38

Du lundi au samedi, de 7 h à 20 h et le dimanche, de

8 h à 13 h 30.



• IMPÔTS

Direction Générale des Finances Publiques

Centre des Finances Publiques

5 rue des Martyrs de la Déportation

93330 Neuilly-sur-Marne

01 49 44 21 00

• SÉCURITÉ SOCIALE

Adresse postale de la Sécurité Sociale

Assurance Maladie de la Seine-Saint-Denis

BP 60300 - 93018 Bobigny Cedex

Centre de Sécurité Sociale

36 46

Fax : 01 49 44 80 82

Permanence de la CRAMIF

33 rue du Général Leclerc - 93360 Neuilly-Plaisance

Jeudi de 13 h 30 à 16 h 30 sur rendez-vous

Secrétariat : 01 70 32 23 71 ou au 36 46 en demandant le service social de Neuilly-Plaisance.

CPAM de Noisy-le-Grand

7 allée Louis Aragon

93160 Noisy-le-Grand

Le Service Social Départemental (SSD) de Neuilly-sur-Marne

Assistantes sociales de Neuilly-Plaisance

266 avenue du 8 mai 1945

93330 Neuilly-sur-Marne

01 71 29 52 75

• OFFICE NOTARIAL DE NEUILLY-PLAISANCE

Maître Carole LEMAIRE-PECRIAUX, Notaire

19 rue Paul Vaillant-Couturier

93360 Neuilly-Plaisance

01 49 44 28 70

Fax : 01 49 44 28 79

E-mail : neuillyplaisance@paris.notaires.fr

Heures d'ouverture de l'étude : du lundi au jeudi de

9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 18 h, le vendredi de 9 h

à 12 h 30 et de 14 h à 16 h.

• POLICE ET SERVICES DE SECOURS

Commissariat de Neuilly-sur-Marne

34 boulevard du Maréchal Foch

93330 Neuilly-sur-Marne

01 56 49 10 10

Ouverture des bureaux Service administratif :

du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h.

Fermé le samedi, le dimanche et les jours fériés.

- Pour les dépôts de plainte : service tous les jours 24 h/24 (y compris les dimanches et les jours fériés).

Police municipale

62 avenue du Maréchal Foch

2 rue des Renouillères

93360 Neuilly-Plaisance

01 43 00 73 30 - 01 43 00 96 16

Ouverture du bureau de police (secrétariat) :

du lundi au vendredi de 8 h 30 à 11 h 30 et de

13 h 30 à 17 h.

Sapeurs Pompiers 24 h/24 h

9 rue Perche - 93330 Neuilly-sur-Marne

Urgences

01 43 08 09 41 ou le **18**

FAITES VOS ACHATS EN TOUTE TRANQUILLITÉ

LE SERVICE NAVETTE

Réservation obligatoire au **01 43 00 96 16** :

- la veille pour le lendemain pour le mardi, mercredi, jeudi et vendredi,
- tout au long de la semaine pour le dimanche,
- le vendredi ou samedi matin pour le lundi.

Des navettes gratuites sont mises à disposition du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 20 et de 13 h 40* à 16 h 40 et le dimanche de 10 h 15 à 12 h, pour vous rendre chez vos commerçants et sur le marché.

Pour les personnes à mobilité réduite, une navette adaptée est mise à disposition le mercredi de 9 h à 11 h 40 et de 13 h 40 à 16 h 40.

Les déplacements ne se font que sur Neuilly-Plaisance et au Pôle Santé de l'Orangerie.

* 14 h 40 le jeudi.

LE SERVICE VOITURIER

Tous les jeudis et dimanches de 9 h à 13 h devant la Mairie, confiez gratuitement votre voiture à l'un de nos agents et récupérez-la à l'issue de vos achats !

Cette initiative gratuite et unique en Seine-Saint-Denis qui fait de Neuilly-Plaisance une ville innovante en matière de qualité de vie pour ses habitants, vous permet de ne plus perdre de temps pour trouver une place de parking.

Ainsi, vous pourrez profiter pleinement du marché du Centre, 3^e marché de l'Est Parisien et des multiples commerces de proximité qui font battre le cœur de la ville.



SERVICE VOITURIER GRATUIT

Tous les jeudis et dimanches
de 9 h à 13h devant la Mairie

2 MARCHÉS, 4 SÉANCES

50 COMMERÇANTS
À VOTRE SERVICE
SUR LES MARCHÉS

MARCHÉ DU CENTRE :

les mardis, jeudis et dimanches,
Place de la République, de 8 h à 13 h

MARCHÉ DU PLATEAU :

les vendredis,
Place Stalingrad, de 8 h à 13 h



SERVICES D'URGENCE

CENTRE ANTI-POISON

01 40 05 48 48
HOPITAL FERNAND-WIDAL
200 rue du Faubourg-Saint-Denis - 75010 Paris

PÔLE SANTÉ DE L'ORANGERIE

Accueil : 01 48 71 50 00
8 rue de l'Orangerie - 94170 Le Perreux-sur-Marne

CENTRE DE SOINS, D'ACCOMPAGNEMENT ET DE PRÉVENTION EN ADDICTOLOGIE (dépendances multiples)

01 41 70 80 00
10 rue du Général Leclerc
93370 Montfermeil

CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL ANDRÉ GRÉGOIRE

01 49 20 30 40
56 bd de la Boissière 93100 Montreuil

CHU HENRI MONDOR DE CRÉTEIL

01 49 81 21 11
51 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
94010 Créteil Cedex

CLINIQUE LES JONCS MARINS

01 48 71 61 40
6 rue Jouleau
94170 Le Perreux-sur-Marne

ENEDIS (ANCIENNEMENT ERDF)

09 726 750 93

URGENCE SECURITÉ GAZ (GrDF)

0 800 47 33 33

GRUPE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL LE RAINCY-MONTFERMEIL

01 41 70 80 00
10 rue du Général Leclerc - 93370 Montfermeil

HÔPITAL PRIVÉ ARMAND BRILLARD

0826 30 12 12
3/5 avenue Watteau
94130 Nogent-sur-Marne
Accueil aux urgences 24 h/24 et 7 jours/7

HÔPITAL PRIVÉ DE MARNE-LA-VALLÉE

0 826 30 14 80
33 rue Léon Menu - 94360 Bry-sur-Marne

HÔPITAL SAINT CAMILLE

01 49 83 10 10
2 rue des Pères Camilliens - 94360 Bry-sur-Marne

NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE EUROPÉEN 112

POLICE NATIONALE

34 boulevard du Maréchal Foch - 93330 Neuilly-sur-Marne
01 56 49 10 10 ou le 17

POLICE MUNICIPALE

62 avenue du Maréchal Foch
2 rue des Renouillères
01 43 00 73 30
patrouille : 06 62 25 48 92

RÉANIMATION SAMU 93

15

SAPEURS POMPIERS

Urgences 01 43 08 09 41 ou le 18
9 rue Perche - 93330 Neuilly-sur-Marne

SIDA INFO SERVICE

0 800 840 800 www.sida-info-service.org

SMUR (SERVICE MÉDICAL D'URGENCE)

01 48 96 14 80
17 rue H. Varagnat - 93140 Bondy

SOS BRÛLÉS, HÔPITAL COCHIN

01 58 41 41 41 (standard Hôpital Cochin)
www.aphp.fr

URGENCE MÉDECINS NEUILLY-PLAISANCE

01 48 32 15 15





SERVICE VOITURIER

FAITES VOTRE MARCHÉ EN TOUTE TRANQUILLITÉ



**TOUS LES JEUDIS
ET DIMANCHES
DE 9H À 13H**

**RENDEZ-VOUS DEVANT
LA MAIRIE**

Confiez **GRATUITEMENT**
votre voiture à l'un de nos agents
et récupérez-la à l'issue de vos achats !

Plus de renseignements au **01 43 00 96 16**
ou sur **www.mairie-neuillyplaisance.com**



NUMÉROS UTILES

• MAIRIE DE NEUILLY-PLAISANCE (PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE 24 H/24 ET 7 J/7)

01 43 00 96 16

• URGENCES VOIRIE

01 43 00 55 00

(Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h15)

• ACCUEIL TOURISME / COMITÉ D'INITIATIVE

01 43 00 39 09

• BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

01 43 00 30 30

• CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

01 43 00 96 16

• CENTRE MUNICIPAL D'ACTION SPORTIVE ET CULTURELLE

01 43 00 67 28

• CENTRE MUNICIPAL DE SANTÉ

01 43 00 12 74

• CINÉMA MUNICIPAL "LA FAUVETTE"

Informations : 01 43 00 11 38

Répondeur programme : 01 41 53 34 98

• STRUCTURES D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

Multi-accueil Abbé Pierre : 01 43 08 65 05

Multi-accueil du Centre : 01 43 00 34 92

Multi-accueil Pirouettes-Cahouettes : 01 55 81 26 60

Halte-jeu des Renouillères : 01 43 00 77 78

• ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE

01 43 08 14 91

• FOYER DE L'AMITIÉ "L'ESCAPADE"

01 43 00 67 28

• NEUILLY ACCUEIL

01 43 00 11 30

• PISCINE MUNICIPALE

01 43 00 02 41

• PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE

01 43 00 12 38

• SERVICE EMPLOI-PROJET DE VILLE - RSA (SEPV)

01 43 00 68 68

• SERVICE MUNICIPAL JEUNESSE :

MCJ "Maurice Dorinié"

01 43 00 46 81

Centre Municipal d'Activités du Plateau d'Avron

01 43 00 48 19

• STADE MUNICIPAL

01 43 08 16 14



RENSEIGNEMENTS PAR TÉLÉPHONE

POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

Renseignements téléphoniques

Au choix un N° commençant par 118 (xxx)

Réclamations FRANCE TELECOM / ORANGE

39 00

Renseignements postaux / LA POSTE

36 31

DIVERS

Caisse Primaire d'Assurance Maladie (93)

36 46

Enlèvement des matières et engins explosifs

01 77 74 78 00

Enlèvement de véhicules

Prendre contact avec la Police nationale pour avoir la fiche de restitution et l'adresse de la fourrière.

Horloge parlante

36 99

Informations Météo nationale

32 50

Informations routières en Ile-de-France

www.bison-fute.gouv.fr

Informations touristiques région de Paris

www.visitparisregion.com

Perte Carte Bleue

Contacter le Service interbancaire d'opposition au
0 892 705 705

Police Municipale (objets trouvés à Neuilly-Plaisance)

01 43 00 73 30

Prévisions Météo Seine-Saint-Denis 93

08 99 71 02 93

Renseignements administratifs - Allô Service Public

39 39

Renseignements Allocations Familiales (CAF)

08 10 25 84 10

Résogardes (Pharmacie de garde la plus proche de chez vous)

3237

SACPA de Chailly en Brie (77)

01 64 75 49 74

Centre animalier

Chenil le Pare

RN 34

77120 Chailly en Brie



TRANSPORTS

GARE RER DE NEUILLY-PLAISANCE



Boulevard Gallieni - 93360 Neuilly-Plaisance
 RATP Infos Flash
 Renseignements et réservations : **32 46**
www.ratp.fr

GARE DE ROSNY-SOUS-BOIS

Desservie par la gare SNCF de l'Est et la ligne EOLE Place des Martyrs de la Résistance et de la Déportation
 N° d'information SNCF Transilien : **36 58**
 Renseignements et réservations grandes lignes : **36 35**

RENSEIGNEMENTS AÉROPORTS

- Roissy (standard) : **39 50**
 Renseignements aéroportuaires : **39 50**
- Orly (standard et horaires de vol) : **39 50**
 Réservations Air France : **36 54**

SNCF - Infos

36 35 - 08 90 36 10 10

RATP (Autobus et Métro)

Renseignements : **32 46**

LIGNES D'AUTOBUS

desservant Neuilly-Plaisance

LIGNE 203 : Neuilly-Plaisance RER, Cité des Bouleaux à Neuilly-sur-Marne, Ex ligne 113 A.

LIGNE 214 : Neuilly-Plaisance RER, Zone industrielle des Chanoux à Neuilly-sur-Marne, Gagny Roger Salengro, Ex ligne 113 C.

LIGNE 113 : Nogent-sur-Marne RER, Neuilly-Plaisance RER, Chelles Place de la République.

LIGNE 114 : Château de Vincennes, Le Perreux-sur-Marne, Neuilly-Plaisance (RER, Centre Ville, ZAC Chemin de Meaux, Z.I. Renouillères, le Plateau d'Avron, Direction Gare de Villemomble).

LIGNE 116 : RER Champigny-sur-Marne, Nogent-sur-Marne, Le Perreux, Neuilly-Plaisance, Rosny-sous-Bois, Gare de Rosny Bois-Perrier Rosny II.

LIGNE 127 : Montreuil-sous-Bois (Croix de Chavaux), Fontenay-sous-Bois, Neuilly-Plaisance (Centre Ville, vers Neuilly-sur-Marne).

TAXIS

Borne de Taxi gare du RER de Neuilly-Plaisance
01 43 08 19 47

Monsieur BILREIRO GONCALVES Rogerio
06 74 15 91 52

Monsieur CRESPO Victor **06 71 91 49 14**

Monsieur EL OMARI Nabil **06 80 37 07 81**

Monsieur MOUALEK Mohammed **06 63 17 30 41**

Monsieur PELMARD Mickaël **06 26 97 13 25**

Monsieur ROBIDEL Didier **06 08 76 07 51**

Monsieur RUBIO Bruno **06 76 77 41 99**



TAXI ROGER **06 74 159 152**
 À votre service taxiroger93@gmail.com
 Pensez à réserver - 24h/24 & 7j/7 - Toutes distances

PARKINGS - RER

500 places à votre disposition avec le parking des bords de Marne boulevard Gallieni RN 34, le parking Lamarque rue Edgar Quinet, rue Paul Cézanne et le parking Montgomery, place Montgomery.

MODE D'EMPLOI

• Parking des bords de Marne : (hauteur limitée à 1 m 90)

Parking sous vidéo surveillance. Ouvert de 5 h à 20 h du lundi au samedi. Fermé les dimanches et jours fériés. Espace accueil : ouvert du lundi au vendredi de 7 h à 14 h et de 17 h à 20 h, le samedi de 7 h à 13 h.

- **Stationnement horaire (tarif horaire indiqué à l'entrée du parking et sur le site internet de la Ville)** : prendre un ticket à l'entrée. Paiement à la caisse automatique par pièces ou carte bancaire. Possibilité de récupérer son véhicule pendant les heures de fermeture du parc.

PARC DES BORDS DE MARNE :

Boulevard Gallieni - RN34	TARIFS TTC AU 1 ^{ER} JUILLET 2017
ABONNEMENT MENSUEL	
Résident	43,00 €
Non résident	56,00 €
ABONNEMENT TRIMESTRIEL	
Résident	118,00 €
Non résident	153,00 €
ABONNEMENT SEMESTRIEL	
Non résident	286,00 €
ABONNEMENT ANNUEL	
Résident	429,00 €
Non résident	563,00 €
FORFAIT JOUR	
2 jours	12,00 €
3 jours	16,00 €
7 jours	22,00 €
TICKET PERDU	10,00 €

Indigo Neuilly Plaisance Bords de Marne

2 rue du Bac
93360 Neuilly-Plaisance
01 43 09 14 00
Lundi à jeudi : 14h à 20h
Vendredi : 11h à 18h

- Stationnement usagers RER :

Pour ceux qui viennent régulièrement prendre le RER à Neuilly-Plaisance, toute une gamme d'abonnements est à votre disposition (*voir tableau des tarifs*).

• Parking Lamarque : (hauteur limitée à 1 m 90)

Parking payant du lundi au vendredi de 5 h à 23 h et gratuit les samedis, dimanches, jours fériés et entre 23 h et 5 h.

Prendre un ticket à l'entrée (paiement par carte bancaire). Pour les résidents de Neuilly-Plaisance, possibilité d'abonnement (renseignements au bureau du parking des bords de Marne).

PARKING LAMARQUE :

Rue Edgar Quinet	TARIFS TTC AU 1 ^{ER} JUILLET 2017
ABONNEMENT MENSUEL	
Résident	40,00 €
Non résident	51,00 €
ABONNEMENT TRIMESTRIEL	
Résident	107,00 €
Non résident	138,00 €
ABONNEMENT SEMESTRIEL	
Résident	200,00 €
Non résident	267,00 €
ABONNEMENT ANNUEL	
Résident	395,00 €
Non résident	530,00 €
FORFAIT JOUR	
1 journée	4,50 €
5 jours	20,00 €
TICKET PERDU	4,50 €

PARKING MONTGOMERY :

Place Montgomery	TARIFS TTC AU 1 ^{ER} JUILLET 2017
SANS ABONNEMENT	
1 heure	1,00 €
2 heures	1,40 €
4 heures	2,50 €
4 à 12 heures	5,90 €
7 jours	20,00 €



T.P.A.L SARL
Société agréée de Transport de personnes sur demande
01 43 09 14 00

Vos déplacements vers
Aéroports, Gares, Hôpitaux et toutes autres destinations
en France et en Europe

Contactez le 06 31 79 96 36 ou par mail : transportspal@aol.com





Neully Couverture

Artisan du bâtiment depuis 1996

78, AVENUE CARNOT
93360 NEULLY-PLAISANCE

TÉL/FAX : 01.43.00.26.62
MOBILE : 06.06.77.53.68
403 489 321 RM 93

Neully-couverture@hotmail.fr

Couverture
Élaguerie
Maçonnerie
Ravalement



Entreprise générale de bâtiment
rénovation - agrandissement

33bis, av. Georges Clemenceau
93360 Neully-Plaisance

Tél : 09 81 84 62 75

Courriel : contact@harc-batiment.fr

ALFA DEM

LE PRO DU DÉMÉNAGEMENT

09 83 25 14 14



06 37 14 76 13

LUMINITA TUDOR

55 avenue du Maréchal Foch
93360 Neully-Plaisance

contact@alfa-demenagement.com
www.alfa-demenagement.com



Îdf
salmon

façades et finitions intérieures

01 43 00 72 50

7 avenue Louise
93360 NEULLY-PLAISANCE

Isolation thermique

Habillage façades

Ravalement

Peinture

groupe-salmon.fr

Eau
vert

Des artisans au service
de votre jardin.

www.eauvert.book.fr

01 43 00 76 10 paysagiste@eauvert.fr
Neully Plaisance

BONHEUR DES CHIENS

Toilettage canin

15 avenue du Maréchal Foch

☎ : 09 81 76 57 65

✉ : obonheurdeschiens@gmail.com





Cadre de vie Environnement

Les espaces verts.....	P.42
Les bords de Marne.....	P.44
La propreté et l'entretien de la ville.....	P.46
La collecte des ordures ménagères et la collecte sélective.....	P.48
Le calendrier de la collecte du verre.....	P.50
L'urbanisme.....	P.54

LES ESPACES VERTS

Porteuse de grands projets, la Ville a pour ambition de doter le domaine public de vastes espaces verts naturels reliés entre eux.

Les multiples réalisations ont ainsi été récompensées par l'obtention de la deuxième fleur attribuée par le jury du concours régional 2016 des Villes et Villages fleuris et de l'amélioration du cadre de vie.

LA VOIE LAMARQUE

Ancien chemin ferré qui reliait les carrières du plateau d'Avron à la Marne.

- **En 1988** : aménagement paysagé de la 1^{ère} tranche, de la place Jean Mermoz à la rue Faidherbe.
- **En 1989** : prolongement de cet aménagement jusqu'à la Marne.
- **Depuis 1998**, la voie est totalement réhabilitée et permet de relier le centre ville aux coteaux d'Avron. Désormais, les Nocéens disposent de près de 2 km de promenade, des bords de Marne jusqu'à l'entrée du parc des coteaux d'Avron.
- **En 2000**, la Ville a aménagé un sentier de randonnée pour non-voyants et mal-voyants, sur la partie de la voie Lamarque située entre la gare RER et la rue Faidherbe.



Règlementation :

Attention, les usagers sont responsables des dommages occasionnés sur la voie. Il est interdit de circuler avec tout véhicule de deux ou quatre roues, de nourrir les animaux errants, de provoquer des nuisances sonores, de détériorer les équipements, de saccager la flore. Les propriétaires de chiens doivent ramasser les déjections de leur animal, par leurs propres moyens. Toute infraction à ces dispositions est sanctionnée par procès verbal.

LE CHEMIN DE MONTGOMERY

Depuis le Bois de Neuilly Les Cahouettes, il est désormais possible de rejoindre directement le Parc des coteaux d'Avron ! Aménagé à flanc de colline et inauguré le 4 juillet 2015 en présence d'une délégation américaine de Montgomery, ce chemin est surtout accessible aux piétons et joggers. Il permet également de découvrir la nouvelle Prairie des Petits Planteurs qui jouxte le Parc des coteaux d'Avron.

LA PRAIRIE DES PETITS PLANTEURS

Située à l'entrée du nouveau Chemin de Montgomery, la Prairie des Petits Planteurs est un espace naturel de 5 000 m². Inaugurée en 2015, aménagée tout spécialement par les jardiniers de la ville de Neuilly-Plaisance, cette jolie prairie est le nouveau terrain de jeu des jardiniers en herbe. Une fois membres du Club des Petits Planteurs, accompagnés d'agents municipaux et de leurs parents, les enfants participent à différentes animations liées au jardinage.

	VOIE LAMARQUE (de la place Jean Mermoz à la Marne)	VOIE LAMARQUE (de la place Jean Mermoz à la rue du Bois d'Avron)	BOIS DE NEUILLY "LES CAHOUETTES", CHEMIN DE MONTGOMERY, PARC DES COTEAUX D'AVRON
Du 1 ^{er} janvier au 28 février	ouverte en permanence	de 9 h à 17 h	
Du 1 ^{er} mars au passage à l'heure d'été		de 9 h à 18 h 30	
Du passage à l'heure d'été au 30 avril		de 8 h 30 à 20 h	de 9 h à 20 h
Du 1 ^{er} mai au 31 août		de 8 h 30 à 21 h	de 9 h à 21 h
Du 1 ^{er} au 30 septembre		de 8 h 30 à 20 h	de 9 h à 20 h
Du 1 ^{er} octobre au passage à l'heure d'hiver		de 8 h 30 à 18 h 30	de 9 h à 18 h 30
Du passage à l'heure d'hiver au 31 décembre		de 9 h à 17 h	

L'accès est soumis à des horaires d'ouverture annuels que le public est invité à respecter. L'entrée n'est pas autorisée dans les 15 minutes qui précèdent sa fermeture.

À noter : En cas de fort vent et/ou intempérie, ces espaces seront fermés.

LE PARC DES COTEAUX D'AVRON

(31,4 hectares)

À l'emplacement d'anciennes carrières de gypse comblées par des matières inertes au début des années 90, le parc des coteaux d'Avron, d'une surface de 31,4 hectares, a ouvert ses portes le 31 décembre 1999. Cette première tranche de travaux a eu pour objectif de respecter les atouts naturels du site.

Elle a concerné la création de pistes piétonnes et cyclables (séparées par des lisses de bois), d'une prairie de 2 hectares, de clôtures, de mobilier (bancs, tables, poubelles), de signalétique (plans, panneaux, totems), d'aires de pique-nique, d'aires de jeux pour enfants, d'espaces de liberté pour chiens, d'une aire de pétanque, de sanitaires... La Ville a acquis 11 nouveaux hectares en 2013.



Prairie du Parc des coteaux d'Avron

Comme l'ensemble des espaces verts de notre commune, le parc des coteaux d'Avron fait l'objet d'un règlement intérieur, pour l'agrément des visiteurs. Des gardes verts sont chargés de faire respecter ces consignes, qui sont affichées aux trois entrées du parc.

NATURA 2000

C'est un réseau de sites écologiques ayant pour objectif de protéger des espèces et des habitats menacés. Quinze sites de la Seine-Saint-Denis dont celui du parc des coteaux d'Avron, ont été retenus parmi les secteurs en zone de protection spéciale, en application des directives européennes "Oiseaux et Habitats".

LES ZONES DE BIOTOPE

Au parc des coteaux d'Avron, se trouvent 2 zones de biotopes protégés par arrêtés préfectoraux depuis 1988 et 1989 pour la richesse de leur faune et de leur flore.

La première : "le biotope des Alisiers" s'étend sur 3,7 hectares à l'est du parc. On y trouve frênes, érables, chênes, charmes et surtout une espèce protégée nationalement : l'Alisier de Fontainebleau. De nombreux pieds d'orchidées peuplent également ce site protégé.

La seconde : "le biotope des mares" a une superficie de 2,1 hectares au nord du parc. On y découvre un réseau de mares abritant 5 amphibiens protégés : le Crapaud commun, l'Alyte accoucheur, le Triton palmé, le Triton ponctué, le Triton crêté. Un pâturage de moutons d'Ouessant est mis en place sur ce biotope permettant ainsi une gestion écologique du milieu. Ces réserves naturelles sont fermées au public et ne peuvent être visitées qu'en présence de l'écologue municipal notamment lors des expéditions nature.

LA SALLE NATURE

La municipalité, en partenariat avec l'Éducation Nationale, a souhaité offrir aux élèves du cycle élémentaire la découverte de leur environnement naturel et une formation à l'éco-citoyenneté.

Ainsi la mise à disposition d'une "salle nature" située dans l'école Edouard Herriot et à quelques pas du parc des coteaux d'Avron, leur propose un outil adapté à une nouvelle approche de l'enseignement des sciences. Un écologue des Services de la Ville apporte un soutien technique et scientifique au projet pédagogique des enseignants.

La salle offre également de nombreuses possibilités pour le grand public, avide de nature, souhaitant s'initier aux sciences naturelles et découvrir les richesses du parc des coteaux d'Avron et de ses zones de protection de biotope.

En fonction des créneaux disponibles, la "salle nature" peut accueillir les Nocéens - qu'ils soient membres d'associations ou simples particuliers - intéressés par l'observation de leur environnement. Les visites du parc des coteaux d'Avron et le travail en salle sont organisés par petits groupes, encadrés par l'écologue municipal et axés sur les thèmes naturalistes. Il est donc nécessaire de s'inscrire au préalable pour prendre rendez-vous auprès du service municipal de l'urbanisme.

01 43 00 96 16

LES JARDINS FAMILIAUX

Dans une démarche environnementale de développement durable, la municipalité a inauguré, le 8 mai 2010, 6 parcelles d'une centaine de m² chacune. Un septième lot a été mis en place en 2011. Les familles nocéennes peuvent profiter de ces parcelles, moyennant un faible loyer, pour cultiver et semer à leur gré fruits et légumes. L'attribution des terrains s'est faite par tirage au sort.

En mai 2012, la municipalité a agrandi le périmètre en créant 5 nouvelles parcelles. Au printemps 2013, une nouvelle parcelle a été créée portant à 13 le nombre total de jardins familiaux.

LE SQUARE "PASTEUR"

Espace convivial de 300 m² agrémenté d'une fresque symbolisant la ville et d'une petite cascade. Un lieu agréable qui vous permettra de vous détendre en centre ville (à l'intersection des rues Pasteur et Cossonneau).



LES JEUX POUR ENFANTS

Accès gratuit à tous les jeux

- **Square Eugène Ionesco au village de Plaisance :**
Jeux pour les enfants de 3 à 12 ans.
- **Aux bords de Marne :**
Jeux pour les enfants de 2 à 6 ans et pour les 3 à 12 ans.
- **Parc des coteaux d'Avron :**
Aire des Chouettes (proche de la porte Kennedy) et aire des Grenouilles située sur le Cirque. Jeux pour les enfants de 6 mois à 12 ans.
- **Près de la place Jean Mermoz :**
Jeux pour les enfants de 2 à 8 ans.
- **Bois de Neuilly "Les Cahouettes" :**
Jeux écologiques pour les enfants à partir de 3 ans.
- **Espace Kennedy :**
Jeux pour les enfants de 2 à 8 ans.



N'hésitez pas à profiter de ces espaces paysagés et aménagés.

LES BORDS DE MARNE

Avant les aménagements, les bords de Marne avaient un aspect plutôt triste et sale : usines désaffectées, bâtiments délabrés, amoncellement d'ordures et de gravats. On ne pouvait pas accéder aux berges et les Nocéens étaient ainsi privés de l'agrément que peut apporter une rivière au cœur de la ville.

Aujourd'hui, la totalité des berges a été réaménagée et la promenade André Devambeze offre aux Nocéens une piste cyclable et un chemin piéton séparés

et éclairés. Divers aménagements complètent ce dispositif propice à la détente : terrain d'évolution (handball, basket ball), terrain de pétanque, parc de jeux, aire de pique-nique.

De son côté, la place Montgomery constitue un bel espace public de plus de 3 000 m², agrémenté d'espaces verts et de pergolas qui mènent doucement le promeneur jusqu'au débarcadère au bord de la Marne.





SO.TRA.BA.

Route de Chevry
Ferme du Grand Bervilliers
77150 FEROLLES-ATTILLY
Tél : 01 64 05 69 13

**TRAVAUX
D'AMÉNAGEMENT
URBAIN**

VOIRIE

ASSAINISSEMENT

SO.TRA.BA. INTERVIENT SUR NEULLY-PLAISANCE |



DOUCES RIVES

LA PROPRETÉ ET L'ENTRETIEN DE LA VILLE

URGENCES VOIRIE

Si vous constatez une dégradation de la chaussée, un défaut d'entretien du trottoir, le mauvais fonctionnement d'un candélabre dans votre rue, un feu de signalisation en panne, ou encore un oubli du camion de collecte de déchets...

Téléphonez au **01 43 00 55 00** du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 15.

Selon la gravité du cas, nous vous enverrons une équipe d'urgence ou bien nous ferons étudier la meilleure solution pour vous donner satisfaction dans les plus brefs délais. En dehors de ces horaires et en cas d'urgence, appelez le standard de la Mairie au **01 43 00 96 16** (24 h/24 et 7 j/7).

LE BALAYAGE DES RUES

La ville est divisée en 6 secteurs (Maltournée, Centre ville, Chalet, Bel Air, Renouillères et Plateau d'Avron). Chaque quartier est doté d'un balayeur qui le nettoie manuellement du lundi au vendredi. Une laveuse et une balayeuse assurent un soutien logistique aux personnels.

LE RAMASSAGE DES DÉCHETS MÉNAGERS

1998 a été l'année de la mise en place de la collecte sélective en porte à porte à Neuilly-Plaisance.

Depuis, tous les foyers nocéens sont équipés gracieusement de 4 bacs de collecte devant recevoir chacun des déchets spécifiques :

- bac gris à couvercle vert pour les ordures ménagères,
- modulobac ou bac vert pour le verre,
- bac bleu pour les emballages et les journaux-magazines,
- bac marron pour les déchets verts.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le Territoire Grand Paris Grand Est (T9) est en charge de la gestion des déchets (collecte et changement de bacs). Pour contacter leur service déchets, 2 possibilités : par téléphone au 0 800 50 49 36 ou par mail à gestiondechets@grandparisgrandest.fr

Notre chargée de mission environnement reste néanmoins à votre disposition au 01 43 00 96 16 pour tout problème que vous pourriez rencontrer avec le Territoire.

L'arrêté municipal n° 2010/07/ST réglemente très strictement l'utilisation de chacun de ces bacs et l'enlèvement des déchets ménagers. Extrait de cet arrêté :

Article 8 : Seuls les bacs agréés par la Ville seront collectés. Les déchets ménagers présentés diffé-

remment ne seront pas ramassés et donneront lieu à des sanctions.

Aucun bac ne devra être sorti sur le trottoir avant 20 h la veille de la collecte et y rester après 10 h le matin, jour de la collecte ou plus de deux heures après le passage des bennes.



Le nettoyage est bien sûr confié aux habitants, il faut désinfecter les bacs régulièrement.

En cas de non respect de ces dispositions et/ou du règlement sanitaire départemental, tout contrevenant s'exposera à une amende de 1^{ère} classe (38 €), 2^{ème} classe (150 €) ou de 3^{ème} classe (450 €).

Couvercle cassé, roulettes à changer, conteneur détruit ou volé... Téléphonez au 0 800 50 49 36 ou écrivez à gestiondechets@grandparisgrandest.fr

- **Si vous quittez Neuilly-Plaisance, laissez vos conteneurs au locataire ou propriétaire qui vous succède. Les bacs appartiennent à la commune.**

CY-CLOPEUR: RECYCLER SON MÉGOT, C'EST ÉCOLO !

Aujourd'hui 70 milliards de mégots sont produits en France en une année. C'est un constat alarmant qui représente une véritable dégradation de l'environnement urbain.



C'est pourquoi, la ville de Neuilly-Plaisance se mobilise pour maintenir la qualité de son cadre de vie tout en préservant la nature. En effet, depuis le 23 octobre 2017, Neuilly-Plaisance s'est dotée de quatre cendriers permettant le recyclage des mégots.

Ce nouveau système de collecte permet de réutiliser les filtres des mégots. L'acétate de cellulose présent dans les filtres est transformé en plaques de plastique, qui seront ensuite utilisées à fabriquer du mobilier d'extérieur.

Faites d'un geste banal, un acte citoyen pour une ville plus propre et plus agréable.

LES ORDURES EXTRA-MÉNAGÈRES

Les objets encombrants et les ordures extra-ménagères sont enlevés deux fois par mois dans toute la ville. **Cette collecte s'effectuera les 2^{èmes} et 4^{èmes} vendredis de chaque mois sur l'ensemble de la ville :**

MOIS	Les 2 ^{ème} et 4 ^{ème} vendredis
Septembre 2018	14 et 28
Octobre 2018	12 et 26
Novembre 2018	9 et 23
Décembre 2018	14 et 28
Janvier 2019	11 et 25
Février 2019	8 et 22
Mars 2019	8 et 22
Avril 2019	12 et 26
Mai 2019	10 et 24
Juin 2019	14 et 28
Juillet 2019	12 et 26
Août 2019	9 et 23
Septembre 2019	13 et 27
Octobre 2019	11 et 25
Novembre 2019	8 et 22
Décembre 2019	13 et 27

Rendez-vous sur le site de la Mairie pour des mises à jour régulières concernant les collectes

On entend par objets encombrants et ordures extra-ménagères : les produits encombrants provenant de la consommation des ménages et devenus hors d'usage, tels que vieux matelas, meubles, les objets en plastique (jouet, corbeille, etc.), les vélos, les trottinettes... et dont le poids n'excède pas 50 kilos.

Afin d'obtenir des renseignements sur les modalités d'évacuation de tout objet non énoncé ci-dessus, veuillez prendre contact avec le Territoire Grand Paris Grand Est au **0800 50 49 36** ou écrivez à gestiondechets@grandparisgrandest.fr

Ces dépôts doivent être effectués en quantité raisonnable, en veillant à ne pas encombrer les trottoirs.

Ne sont pas pris en considération : les carrosseries de voitures (même présentées en éléments séparés), les déblais, gravats et matériaux, les fils de fer barbelés et grillages, les encombrants provenant de l'activité industrielle et artisanale ou d'un déménagement partiel ou complet des habitations, les déchets toxiques (liquides ou non), huile de

vidange, huile de friture, les cendres, les déchets verts, les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), les déchets anatomiques et infectieux, pot de peinture, batterie, entre autres.

Pour l'agrément de tous : respectez les dates de collectes énumérées, ne sortez pas vos "monstres" avant le jeudi (veille de ramassage) dans la soirée, ne les sortez pas non plus après le passage du camion (la collecte débute à 5 h 30 le matin).

LES DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (DEEE)

Depuis octobre 2008, ces déchets ne peuvent plus être collectés avec les ordures extra-ménagères, car refusés au centre de tri.

Deux solutions s'offrent à vous :

- la première, à privilégier, est de rapporter l'équipement usagé auprès du magasin chez qui vous en achetez un nouveau (règle du 1 pour 1).
- la seconde, en cas de nécessité, est d'apporter les déchets aux ateliers municipaux : 7 rue Marcel Dassault. Les déchets concernés sont : les gros électroménagers et les petits appareils.

Afin d'obtenir des renseignements sur les modalités, téléphonez au **0 800 50 49 36** ou écrivez à gestiondechets@grandparisgrandest.fr



COLLECTE DES ORDURES ET COLLECTE SÉLECTIVE

COLLECTE ORDURES MÉNAGÈRES :

deux fois par semaine
(sauf certaines voies et certains collectifs).

COLLECTE ORDURES EXTRA-MÉNAGÈRES:

les 2^{ème} et 4^{ème} vendredis de chaque mois

COLLECTE SÉLECTIVE :

(emballages papier, journaux / magazines) une fois par semaine, suivant le numéro du quartier.

COLLECTE DU VERRE :

Attention : toutes les deux semaines

COLLECTE DES DÉCHETS VERTS :

(tontes, déchets de jardin, tailles de haies, feuilles, branchages) tous les mardis d'avril à novembre et les 1^{er} et 3^{ème} mardis de décembre à mars.

QUARTIER 1 : PLATEAU D'AVRON	ORDURES MÉNAGÈRES	COLLECTE SÉLECTIVE
Toutes les voies du Plateau d'Avron + avenue des Fauvettes, sentier des Pommiers, rue du Bel-Air, chemin du Bel-Air, rue des Deux Communes (de la rue du Bois d'Avron à la rue du Bel Air), rue Jean Bachelet, villa de l'Ermitage, allée des Sapins, rue du Coteau des Vignes, villa des Tilleuls, rue Louise Thuilliez, rue de la Pelouse (de la rue du Bel-Air à la rue du Bois d'Avron), avenue Carnot (de la rue du Coteau des Vignes à la rue du Bois d'Avron), rues Méderic, Etienne Dolet, avenue G. Clemenceau (de la rue du Bois d'Avron à la rue du Coteau des Vignes), avenue du Maréchal Joffre (de la rue du Bois d'Avron à la rue Jean Bachelet).	LUNDI ET VENDREDI Lundi, Mercredi et Vendredi : Pour les habitations collectives de l'av. du Centre prolongée, de l'avenue du Nord, de la rue du Bel-Air (résidences les Acacias), le 51 avenue des Fauvettes, le 11 bis et le 13 avenue Daniel Perdrigé.	JEUDI
QUARTIER 2 : JOFFRE	ORDURES MÉNAGÈRES	COLLECTE SÉLECTIVE
Rue du Bois d'Avron (de l'avenue G. Clemenceau à la rue des Deux Communes), avenue Carnot (de l'avenue du M. Foch à la rue du Bois d'Avron), rue des Deux Communes (de l'avenue du M. Foch à la rue du Bois d'Avron), avenue du M. Joffre (de la rue du Bois d'Avron à l'avenue du M. Foch), avenue G. Clemenceau (de la rue du Bois d'Avron à l'avenue du M. Foch), rue de la Pelouse (de la rue Pierre Brossolette à la rue du Bois d'Avron), rues Pierre Brossolette, Félix Faure, Gabriel Péri, avenue Paul Doumer, allée des Piverts.	LUNDI ET VENDREDI	MARDI
QUARTIER 3 : LES RENOUILLÈRES	ORDURES MÉNAGÈRES	COLLECTE SÉLECTIVE
Rue du Bois d'Avron (de l'avenue G. Clemenceau à la rue des Cahouettes), rue des Cahouettes (sauf le 2, le 4 et le 6), rue des Champs, avenue du Président John Kennedy, rue Paul Letombe, chemin des Renouillères, rue des Renouillères, allées de Bruges, de Florence, des Nyvards, de Sienne, de Vlamincq, rue des Hersiers, Léon Frapié, des Loges d'Avron, des Morands, Paul Letombe, Pierre de Coubertin, Pierre de Craon, place Saint François.	LUNDI ET VENDREDI Lundi, Mercredi et Vendredi : Résidence des Renouillères	MARDI
QUARTIER 4 : VILLAGE DE PLAISANCE	ORDURES MÉNAGÈRES	COLLECTE SÉLECTIVE
Rue M. Dassault, allée Roland Garros, rue Alexander Fleming, chemin de Meaux, rue A. de St-Exupéry, avenue G. Pompidou, rues André Malraux, du 18 juin 1940, des Frères Lumière, impasse Maurice Genevoix, allées François Mauriac, Joseph Kessel, Winston Churchill, Louise Weiss, chemin Tortu, allée Etienne Dumont, passage Felix, rues des Coquelicots, Coli, Nungesser, cité du Verger, allées Marie, des Mimosas, Marcel, rue du 8 mai 1945, rue de Voize, allée des Passereaux, rue Paul Corlin et rue Watteau.	MARDI ET SAMEDI Mardi, Jeudi et Samedi : Collectifs du chemin de Meaux (côté pair du 2 au 26 et côté impair du 1 au 17), de la rue Watteau, de la rue P. Corlin, de la rue du 8 mai 1945 (n° 22, 23, 24, 28)	MERCREDI

QUARTIER 5 : CHALET	ORDURES MÉNAGÈRES	COLLECTE SÉLECTIVE
Rue du Général de Gaulle, avenue du M. Foch (de la place Mermoz à la rue des Deux Communes), rue Paul Vaillant-Couturier, allée Charlotte, rues Eugène Sue, Simone Bigot, Gaston, du Docteur Roux, avenue Joffre (de la rue Poulet Langlet à l'avenue du M. Foch), avenue Carnot (de l'avenue du Chalet à l'avenue du M. Foch), avenue G. Clemenceau (du rond-point du Chalet à l'avenue du M. Foch), rue Émile Cossonneau, avenue Jean Jaurès, villa Gabrielle, rues du Général Leclerc, Poulet Langlet, de la Marne, Boureau Guérinière, avenue Victor Hugo (de la rue du Général Leclerc à l'avenue Jean Jaurès), avenue du Chalet, rond-point du Chalet, avenue Danielle Casanova, chemins de la Prairie, de Fontenay, rues Pasteur, des Fleurs, Henriette Savaète, Edmond Michelet, allée des Violettes, des Pivoines, Nicéphore Niepce, rues du Commandant Raynal, Parmentier, chemin du Bois, rues du Bocage, Florian.	<p>MARDI ET SAMEDI</p> <p>Mardi, Jeudi et Samedi : rue Paul Vaillant-Couturier</p> <p>Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi, Samedi : avenue du M. Foch (de la place Mermoz à la rue des Deux Communes) et rue du Général de Gaulle (de la rue Gabriel Péri à la rue Paul Vaillant-Couturier)</p>	MERCREDI
QUARTIER 6 : LA MALTOURNÉE	ORDURES MÉNAGÈRES	COLLECTE SÉLECTIVE
Avenue du M. Foch (de Neuilly-sur-Marne à la place Jean Mermoz), rue des Cahouettes (n°2, 4, 6), place Mermoz, impasse de la Mare au Nombry, avenue de Verdun, rue Alexandre 1er, villa Duval, villa Blondeau, rue Edgar Quinet, passage de l'Église, place de l'Église, rues Coubré Mille, d'Estienne d'Orves, Berthelot, du Milieu, des Lilas, du Pré de l'Arche, villa Puteaux, villa des Roses, rue Désiré Magny, rue Raymond Louvot, allées des Boutons d'Or, des Jonquilles, des Iris, Louis Braille, rue des Bleuets, allées Christelle, Marcel Cerdan, Jacques Anquetil, Alain Mimoun, Jean Robic, rue Louison Bobet, cité Verdière, impasse Eugène Crépieux, rues Remondet Lacroix, Corentin Ollier, Raspail, allée des Bouvreuils, des Rossignols, des Rouges-Gorges, des Chardonnerets, rues Faidherbe, allée Olympio, Paul Cézanne, Vincent Van Gogh, du Bac, allée Claude Monet, rue du Canal, avenue Victor Hugo (de la rue Jean Jaurès au boulevard Gallieni), rues Christine, Léonie Blanche, de Chanzy, chemin des Promenades, rue Gambetta, boulevard Fichot, rue de l'Espérance, avenue du Président Roosevelt, rue Marguerite, boulevard Gallieni, place Maurice Schumann, rue Charles Cathala, rue Michel Debré, rue Alain Peyrefitte, rue René Cassin.	<p>MARDI ET SAMEDI</p> <p>Mardi, Jeudi et Samedi : Pour les habitations collectives de l'allée des Boutons d'Or, de l'allée des Jonquilles, de la rue des Bleuets, de la place Schumann, de la rue Louvot, de la rue Charles Cathala, de la rue Michel Debré, de la rue Peyrefitte, de la rue René Cassin, de la rue du Canal, de l'avenue Victor Hugo, de l'avenue du M. Foch (n° 73, 80, 82, 85, 105, 126, 130, 131), le 2 - 4 - 6 rue des Cahouettes et le 78 avenue du Président Roosevelt.</p>	LUNDI

Rendez-vous sur le site de la mairie pour des mises à jour régulières concernant les collectes :

www.mairie-neuillyplaisance.com

ou en contactant Grand Paris Grand Est par téléphone au 0 800 50 49 36

ou par mail gestiondechets@grandparisgrandest.fr

LE RAMASSAGE DES DÉCHETS VERTS

Les déchets verts (tontes, déchets de jardin, tailles de haies, feuilles) sont collectés en porte à porte dans des bacs marrons mis gracieusement à disposition de tous les foyers nocéens possédant un jardin. Les branchages sont présentés de préférence en **fagots liés de moins de 1,20 m de longueur**.

Jour de ramassage : **le mardi**

Fréquence :

- hebdomadaire du mois d'avril au mois de novembre
- deux fois par mois de décembre à mars (1^{er} et 3^{ème} mardis) :

MOIS	Mardi
Septembre à fin novembre 2018	tous les mardis
Décembre 2018	4 et 18
Janvier 2019	1 et 15
Février 2019	5 et 19
Mars 2019	5 et 19
Début Avril 2019 à fin Novembre 2019	tous les mardis
Décembre 2019	3 et 17



CALENDRIER DE LA COLLECTE DU VERRE

QUARTIER 1 : Plateau d'Avron	LES JEUDIS
Septembre 2018	6 et 20
Octobre 2018	4 et 18
Novembre 2018	1, 15 et 29
Décembre 2018	13 et 27
Janvier 2019	10 et 24
Février 2019	7 et 21
Mars 2019	7 et 21
Avril 2019	4 et 18
Mai 2019	2, 16 et 30
Juin 2019	13 et 27
Juillet 2019	11 et 25
Aout 2019	8 et 22
Septembre 2019	5 et 19
Octobre 2019	3, 17 et 31
Novembre 2019	14 et 28
Décembre 2019	12 et 26

QUARTIER 2 : Joffre QUARTIER 3 : Les Renouillères	LES MARDIS
Septembre 2018	4 et 18
Octobre 2018	2, 16 et 30
Novembre 2018	13 et 27
Décembre 2018	11 et 25
Janvier 2019	8 et 22
Février 2019	5 et 19
Mars 2019	5 et 19
Avril 2019	2, 16 et 30
Mai 2019	14 et 28
Juin 2019	11 et 25
Juillet 2019	9 et 23
Aout 2019	6 et 20
Septembre 2019	3 et 17
Octobre 2019	1, 15 et 29
Novembre 2019	12 et 26
Décembre 2019	10 et 24

QUARTIER 4 : Village de Plaisance QUARTIER 5 : Chalet	LES MERCREDIS
Septembre 2018	5 et 19
Octobre 2018	3, 17 et 31
Novembre 2018	14 et 28
Décembre 2018	12 et 26
Janvier 2019	9 et 23
Février 2019	6 et 20
Mars 2019	6 et 20
Avril 2019	3 et 17
Mai 2019	1, 15 et 29
Juin 2019	12 et 26
Juillet 2019	10 et 24
Aout 2019	7 et 21
Septembre 2019	4 et 18
Octobre 2019	2, 16 et 30
Novembre 2019	13 et 27
Décembre 2019	11 et 25

QUARTIER 6 : La Maltournée	LES LUNDIS
Septembre 2018	10 et 24
Octobre 2018	8 et 22
Novembre 2018	5 et 19
Décembre 2018	3, 17 et 31/12
Janvier 2019	14 et 28
Février 2019	11 et 25
Mars 2019	11 et 25
Avril 2019	8 et 22
Mai 2019	6 et 20
Juin 2019	3 et 17
Juillet 2019	1, 15 et 29
Aout 2019	12 et 26
Septembre 2019	9 et 23
Octobre 2019	7 et 21
Novembre 2019	4 et 18
Décembre 2019	2, 16 et 30/12

Rendez-vous sur le site de la mairie pour des mises à jour régulières concernant la collecte des verres :

www.mairie-neullyplaisance.com

ou en contactant Grand Paris Grand Est par téléphone au 0 800 50 49 36

ou par mail gestiondechets@grandparisgrandest.fr

Plus d'informations sur www.mairie-neullyplaisance.com

LES COLLECTES SÉLECTIVES EN APPORT

VOLONTAIRE

En complément de la collecte sélective du verre, des emballages/journaux/magazines et des déchets verts en porte à porte, des points de collecte en apport volontaire existent pour les bouchons en plastique, les huiles de vidange, les piles, les produits toxiques, les batteries, les lampes basse consommation et les tubes néon usagés, les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE). Vous pouvez apporter vos déchets :

Les bouchons en plastique

Depuis 2007, notre ville s'est associée à la célèbre association humanitaire créée et parrainée par l'humoriste Jean-Marie BIGARD, les «Bouchons d'amour». Ainsi, des conteneurs destinés à recueillir vos bouchons de boissons en plastique (uniquement) ont été installés dans les écoles maternelles et élémentaires de la ville, ainsi qu'à la piscine et à la mairie.



Les huiles

Conteneurs à la Déchetterie, 7 rue Marcel Dassault. Ce service est réservé aux particuliers nocéens (justificatif de domicile exigé).



Les piles

- Square Salle des Fêtes (angle av. Foch/Joffre)
- Mairie
- Poste annexe du Plateau d'Avron

(43 avenue D. Perdrigé)

- Bibliothèque (11 rue du Général de Gaulle)
- Piscine (2 bis chemin Tortu), à l'extérieur près des grilles d'entrée.

Les lampes usagées

Vous pouvez déposer vos tubes néon ou fluorescents, vos lampes à basse consommation (fluocompacte) et les lampes à mercure en bon état à la Déchetterie, 7 rue Marcel Dassault.

Les déchets toxiques

L'écobus stationne tous les 1^{ers} dimanches de chaque mois, de 9 h à 13 h, au 26 rue Paul Vaillant-Couturier et tous les 3^{èmes} vendredis du mois, de 9 h à 13 h, sur la place Stalingrad au Plateau d'Avron. Ce service gratuit s'adresse aux particuliers.



Vous pouvez y apporter : accumulateur, acide, aérosol, antiparasite, antirouille, base, colle, cire, CFC, désherbant, détergent, détachant, diluant, engrais, eau de javel, fongicide, fixateur photo, insecticide, laque, lessive, lubrifiant, néon (tube), mercure, peinture, révélateur photo, nettoyant sanitaire, solvant, soude caustique, vernis, anciennes radios, médicaments. Pour éviter de mettre en danger la vie de tous, et en particulier des enfants, pensez à "l'écobus" !

Dates de ramassage des déchets toxiques :

1 ^{er} dimanche de chaque mois au marché du centre ville :	3 ^{ème} vendredi du mois au marché du plateau
2018	
2/09	21/09
7/10	19/10
4/11	16/11
2/12	21/12
2019	
6/01	18/01
3/02	15/02
3/03	15/03
7/04	19/04
5/05	17/05
2/06	21/06
7/07	19/07
4/08	16/08
1/09	20/09
6/10	18/10
3/11	15/11
1/12	20/12

Les déchets médicaux

Conteneurs disponibles au dispensaire (Centre Municipal de Santé, 33 rue du Général Leclerc). Ce service est adressé aux Nocéens (prévoir un justificatif de domicile). Pour plus d'informations, contactez le Centre Municipal de Santé (CMS) au **01 43 00 12 74**.



Les batteries

Un dépôt spécifique pour les batteries est organisé à la Déchetterie, 7 rue Marcel Dassault. Ce service gratuit est réservé aux particuliers nocéens (justificatif de domicile exigé).

Les gravats

Vous pouvez venir déposer les gravats (dépôt maximum 2 fois / mois) par vos propres moyens au 7 rue Marcel Dassault.



Ces dépôts ne doivent comporter aucune matière dangereuse ou infectieuse. Les matériaux et déchets industriels sont bien sûr strictement interdits.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Grand Paris Grand Est par téléphone au **0 800 50 49 36** ou par mail gestiondechets@grandparisgrandest.fr



Vous pouvez aussi faire appel à une entreprise privée de la région qui déposera une benne devant votre domicile. Dans ce cas-là :

Vous devez demander en Mairie, 15 jours à l'avance, l'autorisation de faire stationner cette benne sur la chaussée.

Une autorisation vous sera alors délivrée par les services municipaux et devra être affichée devant votre domicile.

Un formulaire de demande d'autorisation est téléchargeable sur le site de la mairie : www.mairie-neullyplaisance.com

Attention : tout dépôt sauvage est interdit.

L'ÉLAGAGE

L'élagage des arbres et des haies sur domaine privé incombe aux riverains qui doivent veiller à ce que rien ne dépasse de la clôture sur la rue. Les services municipaux, quant à eux, sont chargés de l'élagage des arbres plantés sur la voie publique.

LE NETTOYAGE DES TROTTOIRS

Contrairement à bien des idées reçues, l'entretien des trottoirs devant chaque domicile, c'est-à-dire le nettoyage et le désherbage, est à la charge des riverains. Il revient également à chacun de déneiger ou de saler le trottoir devant son domicile.

Merci donc de faire des efforts, les services municipaux feront le reste et en particulier les caniveaux...



* Un formulaire de demande d'autorisation est téléchargeable sur le site de la mairie : www.mairie-neullyplaisance.com

LE BRUIT EN VILLE

Toute personne utilisant des outils ou des appareils, dans le cadre de ses activités professionnelles, culturelles, sportives ou de loisirs susceptibles de causer une gêne pour le voisinage doit interrompre ses travaux :

- entre 20 h et 7 h en semaine
- toute la journée le dimanche et les jours fériés.

Quant aux propriétaires ou gérants d'établissements ouverts au public tels que cafés, bars, restaurants, salles de spectacles, aucun bruit provenant de l'établissement ne doit être audible de jour comme de nuit.

Chez les particuliers, les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils bruyants tels que tondeuses à gazon à moteur, tronçonneuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30,
- les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h,
- les dimanches et les jours fériés de 10 h à 12 h.

RÉGLEMENTATION MUNICIPALE POUR LES BATEAUX, LES BENNES, LES ÉCHAFAUDAGES

Il est indispensable de demander une autorisation à la Mairie avant de :

- Déposer une benne devant votre domicile au cours de la quinzaine pendant laquelle le stationnement est autorisé,
- Construire un bateau devant votre maison,
- Monter un échafaudage pour ravaler votre façade.

Vous devez **OBLIGATOIREMENT** adresser votre demande à l'attention de Monsieur le Maire, 6 rue du Général de Gaulle, 93360 Neuilly-Plaisance, en indiquant de façon détaillée la nature et la durée des travaux que vous souhaitez effectuer. **Votre demande doit parvenir en Mairie 15 JOURS AVANT LA DATE CHOISIE POUR VOTRE INTERVENTION** (ces dispositions sont nécessaires pour veiller à la sécurité des piétons, ainsi qu'à la circulation des véhicules, véhicules de secours, autobus). Une autorisation officielle vous sera délivrée par les services municipaux et devra être apposée de façon claire et visible sur les lieux du chantier.

Tous travaux sur bâtiments ou trottoirs doivent faire l'objet d'une déclaration préalable*.



RÉGLEMENTATION RELATIVE AUX CHIENS

Il est rappelé à tout propriétaire et à toute personne ayant la garde d'un animal domestique, l'obligation de respecter les prescriptions mentionnées ci-après : En application de l'arrêté municipal n° 430/747/99, tout chien errant, muni ou non d'un collier, trouvé sur la voie publique, sera saisi et mis en fourrière, aux frais du propriétaire ou du gardien. D'une manière générale les chiens doivent être tenus en laisse.

1) - Réglementation concernant les déjections canines

Les fonctions naturelles des animaux doivent être accomplies dans les caniveaux des voies publiques, à l'exception des parties qui se trouvent à l'intérieur des passages pour piétons et au droit des emplacements d'arrêt des véhicules de transport en commun.

Les déjections canines sont interdites dans les espaces verts et squares municipaux. Aussi, il est obligatoire d'avoir en sa possession un sac de ramassage pour les déjections. Toute personne ayant la garde d'un animal doit en dehors des caniveaux, ramasser les déjections et jeter le sac fermé dans des poubelles. Ceux qui ne respecteront pas ces règles seront passibles d'une amende de 1^{ère} classe 38 € ou de 2^{ème} classe 150 €.



2) - Les chiens dits "dangereux"

Les chiens de 1^{ère} catégorie "chiens d'attaque" (chiens sans pedigree : Pit-bull, Tosa, Mastiff ou Boerbull), ceux de 2^{ème} catégorie "chiens de garde ou de défense" (American Staffordshire terrier, Rottweiler) définis par un arrêté ministériel du 27 avril 1999 doivent être muselés et tenus en laisse sur la voie publique, dans les parcs et dans les parties communes des immeubles collectifs.

Par un arrêté municipal pris en janvier 2017, il est également spécifié que tout animal domestique circulant sur la voie publique, dans les lieux publics, dans les parcs, les promenades, les jardins communaux, les aires de jeux et les terrains d'évolution sportive, doit être identifiable (nom et domicile du propriétaire sur collier ou autre procédé agréé) et tenu en laisse. Celle-ci devra être assez courte pour éviter tout risque d'accident.

Pour plus d'informations concernant la législation en vigueur, vous pouvez vous reporter au site du gouvernement : www.interieur.gouv.fr/A-votre-service/Ma-securite/Conseils-pratiques/Mon-domicile/Les-animaux-dangereux-ou-genants



URBANISME

PERMIS DE CONSTRUIRE OU DÉCLARATION PRÉALABLE

• Quand devez-vous demander un permis de construire ou une déclaration préalable (DP) ?

- Si vous édifiez une construction (habitation, garage, abri de jardin, chalet démontable) ayant ou n'ayant pas de fondations.
- Si vous modifiez l'aspect extérieur d'une construction existante : création ou agrandissement de fenêtre, transformation d'un toit, mise en place de panneaux solaires...
- Si vous agrandissez un bâtiment par extension, par surélévation, ou par création de niveaux supplémentaires.
- Si vous refaites votre clôture.
- Si vous procédez à des travaux de ravalement de votre immeuble.
- Si vous transformez un garage en pièce habitable.
- Si vous changez la destination d'un bâtiment existant.
- Si vous construisez une piscine non couverte dont le bassin a une superficie supérieure à 10 m² ou une piscine couverte.
- Si vous divisez votre terrain en vue de créer au moins un lot à bâtir (en fonction du projet de division, un permis d'aménager pourra être réclamé).

• Comment formuler votre demande ?

Des imprimés sont à votre disposition au service de l'urbanisme ou peuvent être téléchargés sur le site www.service-public.fr. À cette occasion, tous renseignements complémentaires pourront vous être donnés pour mener à terme votre projet. Ainsi, les informations essentielles à l'élaboration de votre projet (hauteur, surface, etc.) pourront être obtenues auprès de ce service. Vous devez déposer, ou adresser en recommandé avec accusé de réception, votre projet mis en plan et signé avec l'imprimé, à la mairie, en quatre exemplaires pour les permis de construire et en trois exemplaires pour les déclarations préalables.

• Qui instruit votre demande ?

Les services municipaux instruiront votre demande. Le délai d'instruction de droit commun est d'un mois pour la déclaration préalable, de 2 mois pour un permis de construire une maison individuelle et de 3 mois pour les autres constructions. Si le délai d'instruction doit être majoré ou si des pièces complémentaires sont nécessaires, cela vous sera notifié dans le mois suivant le dépôt du dossier.

• Qui délivre le permis ?

À l'issue de l'instruction, le Maire, au nom de la commune, accordera ou refusera le permis de construire.

L'accord de la DP est tacite, passé un ou deux mois de délai d'instruction. Vous recevrez toutefois un courrier aussi bien en cas d'accord, qu'en cas de refus ou de prescription.

Il faut savoir que les permis de construire, les permis de démolir, les permis d'aménager ainsi que les déclarations préalables (DP) doivent être affichés sur le chantier dès l'accord, et durant toute la durée des travaux.

PERMIS DE DÉMOLIR

• Quand devez-vous le demander ?

À chaque fois que vous voudrez démolir un bâtiment, entièrement ou partiellement, que la démolition ait pour but d'aménager un jardin d'agrément ou de reconstruire un autre bâtiment. Dans ce dernier cas, la demande de démolir sera déposée en même temps que le permis de construire.



• Comment formuler votre demande ?

Comme pour le permis de construire, vous devez retirer les imprimés au service de l'urbanisme de la mairie, puis déposer ou adresser en recommandé avec accusé de réception votre demande à la mairie, en quatre exemplaires, seule ou avec la demande de permis de construire. Le délai d'instruction de droit commun est de 2 mois à compter de la réception de votre dossier.

• Qui délivre l'autorisation ?

Le Maire, au nom de la commune vous accordera ou vous refusera le permis de démolir.

Attention, vous ne pourrez entreprendre les travaux de démolition que 15 jours après avoir reçu la notification de l'autorisation.

CERTIFICAT D'URBANISME

C'est un document à utiliser lorsque vous projetez une opération immobilière. Deux types de certificats peuvent vous être délivrés : soit il indiquera les dispositions d'urbanisme, les limitations administratives au droit de propriété et la liste des taxes et participations d'urbanisme applicables à un terrain, soit il précisera si un terrain peut être utilisé pour la réalisation d'une opération, dès lors que la demande précise l'opération projetée.

Le Maire, au nom de la commune, vous délivrera le certificat d'urbanisme, sous un délai d'un ou deux mois après le dépôt de votre demande, selon le type de certificat demandé.

RENSEIGNEMENTS D'URBANISME

Il s'agit d'un document délivré par le maire. Il vous informera des différentes servitudes administratives pouvant grever une propriété. Il indique la zone du Plan Local d'Urbanisme (PLU) dans laquelle se situe le terrain. Le PLU est consultable en ligne sur le site internet de la Ville, rubrique cadre de vie.

VALIDITÉ DES AUTORISATIONS

- Permis de construire, de démolir, d'aménager et déclaration préalable : trois ans.
- Certificat d'urbanisme : 18 mois.
- Renseignement d'urbanisme : il n'a qu'une valeur informative.

Des prorogations peuvent être sollicitées pour les permis et les décisions de non opposition à déclaration préalable (un an renouvelable deux fois) et le certificat d'urbanisme (par périodes d'une année).

CONTRÔLE DE CONFORMITÉ DES BRANCHEMENTS D'ASSAINISSEMENT

En application de la loi sur l'Environnement du 13 juillet 1992, à l'occasion de chaque cession de propriété et après réception de la déclaration d'intention d'aliéner en Mairie, un contrôle des branchements d'assainissement est effectué par «La Nantaise des Eaux» agissant pour le compte du territoire Grand Paris Grand Est, afin que soit vérifiée la régularité des rejets des installations intérieures dans les réseaux publics. Si, à l'issue de cette première visite, les installations sont reconnues conformes, un constat de conformité est délivré. Si les installations ne sont pas conformes, un délai est accordé pour réaliser les travaux nécessaires. La deuxième visite de contrôle par "La Nantaise des Eaux" sera facturée 49,10 €. Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le service urbanisme.

Renseignements : Service de l'urbanisme
4 rue du Général de Gaulle - 01 43 00 96 16

Horaires d'ouverture :

8 h 30 à 12 h - 13 h 30 à 17 h 15

Le service est fermé au public le mardi après-midi et le jeudi après-midi, mais il est ouvert les 1^{ers} et 3^{èmes} samedis de chaque mois (sauf en août) de 8 h 30 à 12 h.





*Ma cabane
dans les étoiles*

LAURENCE LAUPRÉTRE BENSOUSSAN
06 78 58 98 47

37 AVENUE DU MARÉCHAL FOCH
93360 NEUILLY PLAISANCE

CONTACT@MACABANEDANSELETOILES.FR

- JOUETS
- DÉCORATIONS
- ACCESSOIRES
- LINGES ET VÊTEMENTS

www.esrneuilly.fr

TA TÊTE QUAND TU VAS AVOIR
LE CODE DE LA ROUTE



DES MILLIERS DE QUESTIONS À PARTIR DE 29€



CO.DE.BATI
Entreprise de peinture
Décoration bâtiment

20^{bis} rue Paul Vaillant-Couturier
93360 Neuilly-Plaisance

01 43 00 97 34
codebati@codebati.fr

**MARTIN
ENCADREMENTS**

Sous-verres, biseaux, tendages de tapisseries,
cadres tous styles

59 avenue Victor Hugo
93360 Neuilly-Plaisance

Tél : 01 49 44 00 47
Fax : 01 49 44 02 75
martin-encadrements@orange.fr

Atelier ouvert du lundi au jeudi
de 8h30 à 12h et de 13h15 à 17h



SOCIETE GENERALE **BANQUE FRANÇAISE MUTUALISTE**
LA BANQUE DE CHAQUE AGENT DU SECTEUR PUBLIC

*Le Directeur de l'agence et son équipe
vous accompagnent dans vos projets.*

Mardi : 9h-12h45 et 14h-17h45
Mercredi : 9h-12h45 et 14h-17h45
Judi : 9h-12h45 et 15h-18h15
Vendredi : 9h-12h45 et 14h-17h45
Samedi : 9h-12h45

www.societegenerale.fr
01 49 44 62 40

14, rue du Gal de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance

Nos spécialistes sont à votre écoute :
Prêts immobiliers, clientèle professionnels
et gestion de patrimoine



Enfance
Jeunesse

Enfance
Jeunesse

Enfance
Jeunesse

Enfance
Jeunesse

Enfance Jeunesse

Les structures d'accueil de la Petite Enfance - gardes d'enfants.....	P.59
Enfance :	
Le Centre Municipal de l'Enfance.....	P.60
Jeunesse :	
Le Service Jeunesse.....	P.61
Enseignement.....	P.63
Le calendrier des vacances scolaires.....	P.65

Boulangerie Petit

1 avenue du Maréchal Foch
93360 Neuilly-Plaisance
Ouvert de 7h à 14h
et de 15h à 20h
Fermé le mardi et le mercredi
Tél : 01 43 00 54 04



Pains spéciaux, viennoiseries
Pâtisserie maison : canelés,
financiers, macarons,
Saint-Honoré...
Sandwichs sur commande

CABINET CONUS

Administration de Biens - Gestion - Location

39 avenue Carnot
93360 Neuilly-Plaisance

Tél : 01 43 00 12 19

Courriel : cabinetconus@aol.com

L'HYPNOSE

BARBER CORINNE

Libérez le potentiel qui est en vous

212 rue du Gén. Leclerc
93110 Rosny-sous-Bois
corinnebarber50@yahoo.fr
www.hypnose-equilibre-de-soi.fr

06 28 18 40 41

FRANCK
PROVOST
PARIS

Ouvert
du Lundi au Vendredi
de 9h30 à 19h
Jeudi nocturne jusqu'à 20h
Samedi de 9h à 19h

VOS DEUX SALONS FRANCK PROVOST

29, AV. DU MARECHAL FOCH
93360 NEUILLY PLAISANCE
Tél : 01 43 00 48 75

38 AVENUE OUTREBON
93250 VILLEMOMBLE
Tél : 01 48 54 29 00

STRUCTURES D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE GARDES D'ENFANTS

La Ville met à la disposition des parents un certain nombre de services diversifiés selon l'âge des enfants et le mode d'accueil :



LES CRÈCHES-MULTI ACCUEIL

Mode d'accueil collectif, du lundi au vendredi de 7 h 30 à 19 h, proposé aux parents domiciliés dans la commune. Tarif en fonction des revenus et de la composition familiale.

Crèche-multi accueil Abbé Pierre

6 avenue Michel Debré

01 43 08 65 05

Crèche-multi accueil du Centre

2 bis rue du Général de Gaulle

01 43 00 34 92

Crèche-multi accueil Pirouettes-Cahouettes

30 rue des Cahouettes

01 55 81 26 60

Deux types d'accueil vous sont proposés au sein de ces structures :

Les démarches de préinscription en ligne sont accessibles sur le site de la ville à la rubrique «*À tout âge, la petite enfance*»

• Accueil collectif régulier :

Concerne les enfants âgés de 10 semaines à 3 ans révolus, accueillis de 1 à 5 jours par semaine, sur des créneaux horaires et une durée fixée par un contrat en fonction des places disponibles dans l'établissement et des besoins identifiés lors du passage du dossier à la commission.

• Accueil collectif occasionnel :

Concerne les enfants de 12 mois à 3 ans révolus, accueillis quelques heures par semaine sur des créneaux horaires et une durée variable en fonction des places disponibles dans l'établissement. Tout dossier non finalisé dans un délai de 2 mois après la préinscription sera annulé et archivé. Une nouvelle demande devra être effectuée.

Renseignements auprès du secrétariat : **01 43 00 34 92**

LA HALTE-JEUX DES RENOUILLÈRES

9/11 rue des Renouillères

01 43 00 77 78

Mode d'accueil collectif occasionnel, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 18 h 00 (fermeture pendant la pause méridienne), proposé aux parents domiciliés dans la commune. Tarif en fonction des revenus et de la composition familiale.

Accueille les enfants de 12 mois jusqu'à l'entrée à l'école maternelle, sur rendez-vous, quelques heures par semaine sur des créneaux horaires et une durée variable en fonction des besoins et des places disponibles.

Les démarches de préinscription en ligne sont accessibles sur le site de la ville à la rubrique «*À tout âge, la petite enfance*». Tout dossier non finalisé dans un délai de 2 mois après la préinscription sera annulé et archivé. Une nouvelle demande devra être effectuée. L'admission n'est définitive que lorsque l'ensemble du dossier de préinscription est complet.

Rendez-vous de finalisation d'inscription à la halte-jeux pendant les permanences : le jeudi matin et le vendredi après-midi. Prendre rendez-vous en amont auprès de la structure une fois la validation de votre dossier.

LE BABY SERVICE

Ce service est composé de baby-sitters qui se proposent de garder vos enfants le soir ou le week-end. Si vous souhaitez garder des enfants ou faire garder vos jeunes enfants, vous pouvez vous inscrire à la MCJ (Maison de la Culture et de la Jeunesse). **Attention : la Ville de Neuilly-Plaisance ne joue qu'un rôle de relais.** Elle est de ce fait, exclue de la relation contractuelle entre les parents et la ou le baby-sitter.

01 43 00 46 81

LES ASSISTANTES MATERNELLES AGRÉÉES PAR LA PMI

3 place Jean Mermoz (1^{er} étage)

01 71 29 23 67

Si vous recherchez une assistante maternelle, c'est-à-dire une professionnelle de la petite enfance agréée par la Protection Maternelle et Infantile, n'hésitez pas à vous adresser à ce service.

MAISONS D'ASSISTANTES MATERNELLES

Il existe sur la ville des Maisons d'assistantes maternelles.

Renseignements auprès de Mme BLANCHET à partir de 17 h au **07 77 06 33 54**.



ENFANCE

LE CENTRE MUNICIPAL DE L'ENFANCE

(Agréé par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale)

6 rue du Général de Gaulle

01 43 00 96 16

Au CME, de nombreuses activités sont proposées aux enfants scolarisés âgés de 3 à 12 ans les matins, soirs, mercredis et vacances scolaires tout au long de l'année.

• Les activités :

- Activités proposées dans les centres maternels

- Culturelles : dessin-peinture, ateliers chansons, marionnettes, spectacles...
- Loisirs : travaux manuels, jardinage, jeux, rencontres inter-centres...
- Sorties : base de loisirs, parcs environnants, musées, châteaux...

- Activités proposées dans les centres élémentaires

- Culturelles : dessin-peinture, ateliers chansons, spectacles, théâtre, danse...
- Educatives : bibliothèque, musée, châteaux...
- Sportives : piscine, tennis de table, badminton, roller...
- Loisirs : travaux manuels, jardinage, jeux, rencontres inter-centres...

• Horaires d'ouverture accueil (hors vacances scolaires) :

Lundi, mardi, mercredi et jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 15 (17 h le vendredi).

Samedi matin de 8 h 30 à 12 h.

Les inscriptions se font sur *Neully-Plaisance en ligne* sur le site internet de la Ville.

Cotisation annuelle	
1 ^{er} enfant	18,65 €
2 ^{ème} enfant	17,10 €
3 ^{ème} enfant	14,75 €
Enfant hors commune	25,00 €

Documents à fournir avec la demande d'inscription :

- Photocopie du livret de famille ou l'extrait de naissance de l'enfant pour une nouvelle inscription
- Photocopie du carnet de santé si rappel de vaccins en 2017-2018
- Photocopie des deux derniers bulletins de salaire ou attestation employeur pour un nouvel emploi
- Photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Photocopie de l'attestation d'assurance responsabilité civile

Dans l'onglet s'inscrire à une activité: "demande d'inscription au Centre municipal de l'Enfance", suivre les différentes étapes de l'inscription puis valider.

Une fois l'inscription acceptée par le Centre municipal de l'Enfance, vous devrez régler la cotisation annuelle afin de finaliser votre demande.

Pour l'accueil du soir, les mercredis matins et les mercredis à la journée, **une pré-inscription est obligatoire** au moins 8 jours avant la date désirée (onglet *Réservations/Annulations*). Pour toute inscription en dehors de ce délai, contactez par mail sur enfance@mairie-neullyplaisance.com, le service administratif afin de voir s'il y a encore de la place disponible.

Activités	Horaires	Lieux	Tarifs par enfant (en plus de la cotisation annuelle)
Garderie du matin (hors vacances scolaires)	Dès 7 h 30 (lundi, mardi, jeudi et vendredi)	Dans les écoles	1 à 5 présences : 1,60 € à l'unité 6 présences et plus : 9,10 €/mois
Accueil du soir (le goûter n'est pas fourni pour les élémentaires)	De 16 h à 18 h 30 (lundi, mardi, jeudi et vendredi)	<u>Pour les maternelles :</u> dans les écoles <u>Pour les élémentaires :</u> dans les centres des Renouillères ou Edouard Herriot	Tarif normal : 1,70 € Tarif hors commune : 2,20 €
Les mercredis	De 7 h 30 à 18 h 30	<u>Pour les maternelles :</u> dans les écoles <u>Pour les élémentaires :</u> dans les centres des Renouillères ou Edouard Herriot	Tarif de la journée avec repas : Tarif normal : 7,50 € Tarif hors commune : 9,70 €
Mercredis matins avec repas	De 7 h 30 à 13 h en maternelle De 7 h 30 à 13 h 15 en primaire	<u>Pour les maternelles :</u> dans les écoles <u>Pour les élémentaires :</u> dans les centres des Renouillères ou Edouard Herriot	Tarif à la 1/2 journée avec repas : Tarif normal : 6,00 € Tarif hors commune : 7,75 €
Vacances scolaires	De 7 h 30 à 18 h 30	<u>Pour les maternelles :</u> dans les écoles <u>Pour les élémentaires :</u> dans les centres des Renouillères ou Edouard Herriot	Pendant chaque vacance scolaire, paiement préalable de la totalité des frais de participation Tarif normal : 7,50 € Tarif hors commune : 9,70 €

Des tarifs réduits sont accordés par le Centre Communal d'Action Social en fonction du quotient familial.

Centre des Renouillères - 2 chemin des Renouillères - 01 43 00 39 71 : Écoles Victor Hugo, du Centre et des Cahouettes.
Centre Edouard Herriot - 34 avenue Daniel Perdrigé - 01 43 00 49 22 : Écoles Joffre, du Bel Air et Edouard Herriot.

JEUNESSE

LE SERVICE JEUNESSE

MAISON DE LA CULTURE ET DE LA JEUNESSE "MAURICE DORINIE" (MCJ)

Rue des Renouillères
Tél. : 01 43 00 46 81

Accueil du lundi au vendredi de 9 h 15 à 12 h et de
13 h 30 à 17 h 30.



L'espace convivial de la **Maison de la Culture et de la Jeunesse** (MCJ) propose à la fois des loisirs et des enseignements aux jeunes de 6 à 14 ans ainsi qu'aux adultes.

Les petits Nocéens âgés de 6 à 11 ans peuvent également compter sur le soutien de l'équipe du **Centre Municipal d'Activités** (CMA) du Plateau d'Avron.

CENTRE MUNICIPAL D'ACTIVITES DU PLATEAU D'AVRON (CMA)

44, avenue des Fauvettes
Tél. : 01 43 00 48 19

Accueil du lundi au vendredi de 16 h à 18 h.

Le ramassage scolaire se fait à pied, tous les jours (Ecole Edouard Herriot).

Le mercredi et pendant les vacances scolaires, l'accueil des enfants se fera à la Maison de la Culture et de la Jeunesse.

• Les 6-15 ans

PROGRAMME DES ACTIVITÉS	TARIFS
<p>Accompagnement scolaire</p> <p><i>Du CP au CM2</i> Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16 h à 17 h 30 (18 h pour le CMA)</p> <p><i>De la 6^e à la 3^e</i> Lundi, mardi et vendredi de 17 h 30 à 19 h</p>	<p>25 €/an</p>
<p>Accueil de loisirs (ludothèque, sortie culturelles, sports, activités créatives...)</p> <p>Mercredi (de 10 h à 12 h pour les primaires) puis 14 h à 18 h pour les primaires et collégiens et samedi de 14 h à 18 h</p>	<p>(Accueil de loisirs sans l'accompagnement scolaire 18,85 €/an)</p>
<p>Activités de vacances scolaires <i>Sortie à la journée et mini-séjour</i> (variable selon la grille tarifaire en vigueur)</p> <p>Du lundi au vendredi de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h</p>	<p>6,25 €/semaine en supp.</p>

• Les 16-20 ans

POINT ACCUEIL JEUNES (PAJ)

Lieu d'accueil, d'écoute et d'activités autonomes
(ping-pong, billard, accès internet avec matériel
bureautique, échecs...)

27-29 avenue du Président John Kennedy
Tél. : 01 43 09 50 28 - Fax : 01 43 00 48 80

Tarif : accès gratuit - Loisirs : 6,15 € / an

Horaires d'ouverture

Du mardi au samedi de 13 h 30 à 20 h 30.

Fermeture annuelle au mois d'août.



• Pour les adultes

Vous venez d'arriver à Neuilly-Plaisance et vous avez besoin d'apprendre ou de renforcer vos connaissances en français ? Les ateliers socio linguistiques sont là pour vous !

- Mardi de 13 h 45 à 15 h et de 18 h 45 à 20 h
- **Tarif** : 25 € /an

• Pour les familles

Le Service Jeunesse organise dans l'année différents temps fort à destination des familles. Parents et enfants peuvent ainsi se retrouver ensemble le temps d'une sortie ou d'un week-end.

- **Tarif** : variable selon la grille tarifaire.

Pour l'ensemble des activités, des tarifs réduits peuvent être accordés par le CCAS.

Documents à fournir pour l'inscription :

- Photocopie d'un justificatif de domicile et de bulletins de paie de moins de 3 mois
- Photocopie de l'attestation d'assurance (maison ou scolaire)
- Certificat médical daté de moins de 2 mois
- Carnet de santé (vaccins à jour)
- Le règlement (espèce ou chèque à l'ordre du Trésor Public)
- 1 photo d'identité
- Pour les cours d'alphabétisation : une photocopie de la pièce d'identité



CONSEIL DES JEUNES

Le Conseil des Jeunes de Neuilly-Plaisance est un espace de dialogue et de concertation ouvert aux jeunes Nocéens désireux de s'investir dans la vie de leur commune. Au sein de cette instance, les jeunes sont consultés et doivent réfléchir à des propositions sur les sujets touchant à la vie de la jeunesse nocéenne.

Élu : M. Hervé PEREIRA

Pour toute information complémentaire, vous pouvez joindre la Direction Générale des Services au **01 43 00 96 16**.



ENSEIGNEMENT

LES ÉTABLISSEMENTS

Inspecteur Départemental de l'Éducation Nationale : M. PINON-DAVID
3 rue d'Artois - 93330 Neuilly-sur-Marne
01 43 08 19 82

• ÉCOLES MATERNELLES :

Paul Doumer - 30 avenue Paul Doumer
01 43 00 17 46

Directrice : Mme DIDIER

Victor Hugo - 36 avenue Victor Hugo
01 43 08 93 44

Directrice : Mme MAURICE

Léon Frapié - Rue Léon Frapié
01 43 00 45 08

Directrice : Mme ANNE-MARIE

Paul Letombe - 40 avenue des Fauvettes
(Plateau d'Avron)

01 43 00 39 21

Directrice : Mme MIGAN

Bel Air - 11 rue Jean Bachelet
01 43 00 18 45

Directrice : Mme ALTCHOUKIAN

Foch - 93 avenue du Maréchal Foch
01 43 00 24 17

Directrice : Mme HANOTIN

• ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES :

Centre - 31 bis rue du Général Leclerc
01 43 00 14 52

Directeur : M. ATLAN

Joffre - 16 avenue Joffre
01 43 00 50 78

Directeur : M. DEGUILLE

Victor Hugo - 36 bis avenue Victor Hugo
01 43 00 75 57

Directrice : Mme VEUILLOT

Cahouettes - 4 à 8 rue Paul Letombe
01 43 00 54 82

Directrice : Mme HOARAU

Edouard Herriot - 10 avenue A. Briand
(Plateau d'Avron)

01 43 00 37 12

Directrice : Mme MOREAU

Bel Air - 28 rue du Bel Air
01 43 00 28 18

Directeur : M. MARIANI

Les préinscriptions ont lieu en Mairie au Service des Affaires scolaires. L'enfant doit avoir ses 2 ans révolus au jour de l'inscription.

Les pièces à fournir en photocopie sont :

- le livret de famille ou un extrait d'acte de naissance.
- le carnet de santé de l'enfant pour justifier des vaccinations qui devront être à jour.
- un justificatif de domicile à Neuilly-Plaisance de moins de 3 mois.

• COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE :

Jean Moulin - 26 rue des Cahouettes

01 49 44 81 90

Principal : M. REYNIER

L'inscription dans cet établissement se fait auprès de son secrétariat.

RESTAURATION SCOLAIRE

Des repas variés sont proposés chaque jour aux écoliers de Neuilly-Plaisance de la petite section de maternelle jusqu'au CM2. Une commission est spécialement chargée de l'étude de la composition des menus et de leur équilibre nutritionnel.

Deux possibilités sont offertes aux parents :

1°) sur préinscription : la priorité est accordée aux enfants dont les deux parents travaillent, puis pour les autres enfants selon les places disponibles. Une facture est adressée aux familles. En cas d'absence de l'enfant, le prestataire devra être informé la veille avant 9 h 30 afin que le repas ne soit pas facturé. Pour une absence le lundi, l'information devra être transmise le vendredi avant 9 h 30.

Pour ce faire, trois possibilités :

- au **01 43 00 32 12**,

- sur le **site internet de la ville**, rubrique *mes démarches en ligne / restauration scolaire*,

- ou par mail : **restaurationscolaire.neuillyplaisance.fr@sodexo.com**

2°) tickets occasionnels : proposés aux élèves déjeunant occasionnellement à la cantine, cette formule est proposée aux familles non prioritaires et dans la limite des places disponibles. Ils doivent être achetés lors de la permanence du prestataire et ne pourront être utilisés plus de deux fois dans la semaine. Les tickets sont identifiés au nom de la famille et aux dates des jours d'utilisation lors de l'achat. Ils doivent être remis à l'école le matin du repas.

La vente de tickets occasionnels a lieu le mardi et le samedi de 8 h 30 à 12 h au service des affaires scolaires. Il n'y a pas de permanence en période de vacances scolaires.

Les modalités d'inscription figurent dans le règlement.

Prix forfaitaire du repas au **01/09/2018**

- 3,14 € (élémentaire plein tarif)

- 2,75 € (maternelle plein tarif)

- 4,21 € (repas occasionnels)

Les enfants souffrant d'une allergie alimentaire peuvent être accueillis à la cantine. Pour cela, la famille doit avoir préalablement mis en place un PAI (Plan d'Accueil Individualisé) auprès du médecin scolaire au **01 43 00 26 56** et contacté le service de la restauration au **01 43 00 76 76** pour la mise en place de ce plan dans l'établissement scolaire concerné. Ce PAI est à renouveler tous les ans, si l'allergie persiste.



NAVETTES SCOLAIRES

Une navette scolaire gratuite par autocar pour le transport des enfants des écoles Léon Frapié et Cahouettes, demeurant au village de Plaisance (chemin de Meaux), est mise en place par la Municipalité aux horaires du matin et du soir, ainsi que le mercredi midi. Il en est de même pour les enfants du groupe scolaire Victor Hugo, habitant le quartier des bords de Marne.

SURVEILLANCE AUX ENTRÉES ET SORTIES DES ÉCOLES

La Mairie fait appel à des agents "sécurité-écoles", formés par la Police municipale pour assurer la sécurité des enfants, aux entrées et sorties des écoles élémentaires.

ÉTUDES SURVEILLÉES

Elles sont organisées dans chaque école élémentaire et permettent aux enfants de pouvoir faire leurs devoirs de 16 h à 17 h 30, sous la surveillance d'enseignants ou d'agents communaux. Ce service fait l'objet d'une facturation mensuelle à la hauteur de 2,35 €/jour ou 20,60 €/mois (forfait au-delà de 8 présences).

CLASSES DE DÉCOUVERTE ET CENTRES DE VACANCES

• Les classes de découverte

La Ville organise chaque année des séjours en classes de découverte à Sixt en Haute-Savoie, pour les enfants des écoles maternelles et élémentaires de la commune.

Les classes dont les enseignants sont volontaires peuvent en bénéficier. Les séjours sont de 10 jours pour les classes élémentaires et de 8 jours pour les classes maternelles, avec pour programme la découverte de la région, la vie des habitants, l'activité déterminant le thème du séjour (escalade, ski, etc.) et l'enseignement habituel à raison d'un mi-temps scolaire.

• Les centres de vacances

Chaque année, la Mairie de Neuilly-Plaisance organise des vacances pour les jeunes Nocéens. Ces séjours se déroulent au printemps, en juillet et en août, à la montagne, à la mer, à la campagne. Au cours de ces vacances, une multitude d'activités éducatives et sportives sont offertes aux enfants : voile, équitation, canoë, accrobranche, pêche à pied, etc.

Renseignements et inscriptions :

Lundi au jeudi : 8 h 30 à 12 h - 13 h 30 à 17 h 15,

vendredi jusqu'à 17 h

samedi matin : 8 h 30 à 12 h

(pendant la période scolaire)

MAIRIE DE NEUILLY-PLAISANCE

service des Affaires scolaires,

6 rue du Général de Gaulle

01 43 00 96 16



CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES 2018/2019*

Rentrée scolaire des élèves :	lundi 3 septembre 2018
Vacances de la Toussaint :	du vendredi 19 octobre 2018 au lundi 5 novembre 2018
Vacances de Noël :	du vendredi 21 décembre 2018 au lundi 7 janvier 2019
Vacances d'hiver :	du vendredi 22 février 2019 au lundi 11 mars 2019
Vacances de printemps :	du vendredi 19 avril 2019 au lundi 6 mai 2019
Vacances d'été :	vendredi 5 juillet 2019
* Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.	





Le Grand Paris

BAR - BRASSERIE - TABAC

13 Boulevard Gallieni (RN34) - 93360 Neuilly-Plaisance

Tél : 01 43 08 10 35

lun - ven : 5h30 - 22h / sam : 7h - 22h / dim : 7h30 - 22h



Cuisine traditionnelle maison
Service du lundi au samedi midi



Restaurant asiatique

ROYAL PLAISANCE

Tél : 01 43 08 11 28

11 Boulevard Gallieni (RN34)

93360 Neuilly-Plaisance

Terrasse d'été

ouvert 6j/7 (fermé lundi)

12h - 14h30 et 19h - 22h30

Parking privé



Luxe

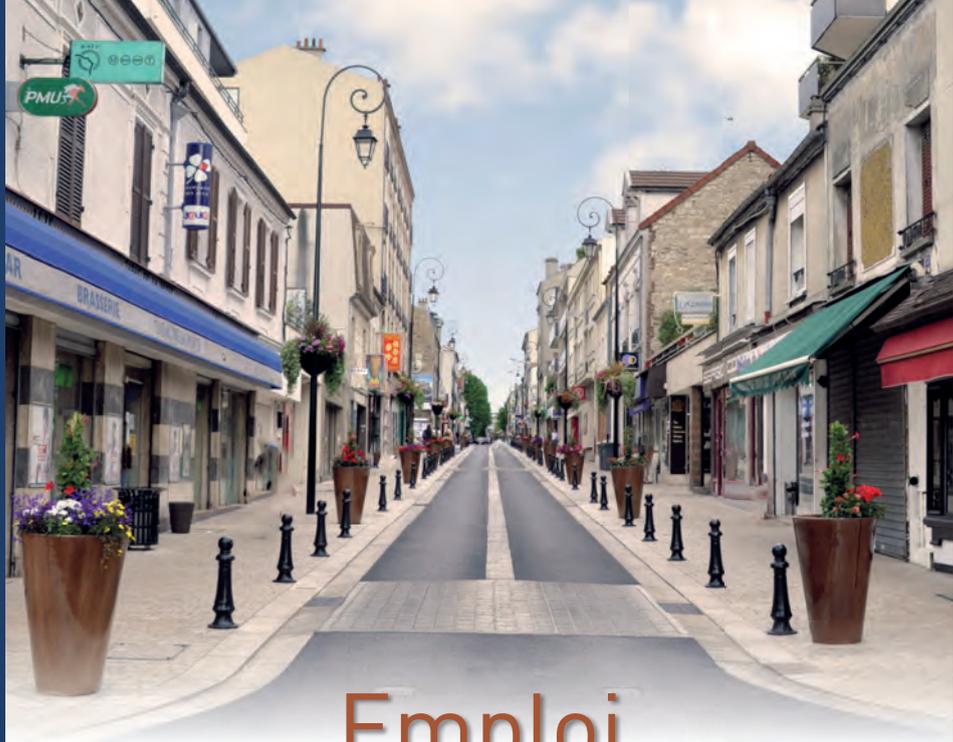
Beauté Naturelle Indienne

Tél : 09 80 65 83 56

Mail : luxe93360@gmail.com

Avec ou sans Rendez-vous

4 av. Victor Hugo - Neuilly-Plaisance



Emploi Économie

Les zones industrielles et artisanales.....	P.68
Le Service Emploi Projet de Ville (SEPV).....	P.69
La Mission locale aux Bois intercommunale Rosny-sous-Bois/Neuilly-Plaisance/ Neuilly-sur-Marne.....	P.69
La liste des annonceurs.....	P.70

LA DÉMARCHE QUALITÉ : DES SERVICES À VOTRE SERVICE



Notre ville s'est lancée dans une démarche qualité visant à favoriser le maintien et le développement des services de proximité, au cœur de notre vie quotidienne à Neully-Plaisance.

Symbolisée par la signature le 17 octobre 2003 d'une grande charte, cette démarche a été relancée le 5 décembre 2013 et accueille aujourd'hui environ 80 commerçants, artisans et chefs d'entreprises et 12 services municipaux. Tous les adhérents sont reconnaissables à ce logo, signe de dynamisme et de qualité.

Pour tout renseignement concernant les commerces de Neully-Plaisance, vous pouvez joindre notre Ambassadeur du commerce au 01 43 00 96 16.

ÉCONOMIE

Plusieurs zones d'activités artisanales et industrielles contribuent au développement économique de la commune.

1) La Zone Industrielle des Renouillères :

Située à l'est de Neully-Plaisance, d'une superficie de 6,5 hectares, cette zone réunit des entreprises nocées qui ne disposaient pas de locaux modernes au centre-ville, ainsi que des sociétés à la recherche d'un espace économique adapté à leur activité. Actuellement, une quarantaine d'entreprises y sont installées et plus de 500 emplois y ont été créés.

2) La Zone artisanale de la Fontaine du Vaisseau :

Située au sud-est de la ville, elle regroupe des activités de pointe et de haute technologie sur une superficie de 3,7 hectares. Une trentaine d'entreprises y sont installées. Cette zone a d'ores et déjà apporté 430 emplois à Neully-Plaisance.

3) La Zone des bords de Marne :

Elle constitue le maillon principal du développement économique de Neully-Plaisance (500 emplois supplémentaires).

Depuis 1990, deux ZAC ont été réalisées :

- l'une de 16 000 m² de bureaux et de 1 500 m² de commerces,
- l'autre, dans le prolongement de la première vers Neully-sur-Marne. Celle-ci a permis la création de 8 000 m² de commerces ainsi que l'implantation de bureaux et d'activités diverses.

De 1998 à 2008, 6 bâtiments accueillant 164 logements locatifs et 391 logements en accession (en 1998), auxquels s'ajoutent 45 logements en accession (32 logements en janvier 2004 et 13 en septembre 2006), ont été livrés. Un immeuble accueillant une crèche a également été livré en septembre 2006.

De même, deux résidences pour étudiants ont été livrées depuis 2006 :

- l'une en septembre 2006 contenant 150 logements,
- l'autre en septembre 2008 contenant 113 logements.

Ces réalisations ont été accompagnées d'un aménagement paysager des bords de Marne en continuité de la promenade André Devambez, avec voie piétonne et piste cyclable séparées.

Dans le cadre de la requalification urbaine de l'ex RN 34, une résidence sociale étudiante de 230 logements a été livrée en décembre 2013 à l'angle des rues Raspail, Rémondet-Lacroix et du boulevard Gallieni. Une seconde résidence sociale étudiante de 267 logements a également ouvert ses portes en octobre 2015 juste à côté de la première, au 33 boulevard Gallieni.

Une résidence d'affaires et de tourisme de 65 studios meublés sur les bords de Marne, rue du Canal, a ouvert ses portes en mars 2014, offrant ainsi une alternative à l'hôtellerie classique.

EMPLOI

SERVICE EMPLOI - PROJET DE VILLE - RSA (SEPV)

30 rue des Cahouettes

01 43 00 68 68

Fax : 01 43 00 91 10

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 15 (sauf le vendredi à 17 h).

Service Emploi

Structure à destination des demandeurs d'emploi nocéens en recherche d'une activité professionnelle ou d'une formation.

Différents services :

- Informations relatives aux formations,
- Rédaction de CV, lettres de motivation,
- Préparation aux entretiens de recrutement,
- Consultation et recherche des offres d'emploi, (possibilité de consultation des sites Internet).

LE SERVICE EMPLOI

Projet de Ville - RSA

Cette structure de proximité est destinée aux bénéficiaires du RSA (Revenu de Solidarité Active) sur orientation du Conseil Départemental. Le Projet de Ville - RSA propose aux allocataires un accompagnement et un suivi dans le cadre de leur projet d'insertion socioprofessionnelle (sur rendez-vous).

Instruction des dossiers RSA :

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

33 rue du Général Leclerc

01 43 00 96 16

PÔLE EMPLOI

10 rue Jean Perrin - Centre "Baobab"

93330 Neuilly-sur-Marne

39 49

Site : www.pole-emploi.fr

EMPLOI - FORMATION

MISSION LOCALE DE LA MARNE AUX BOIS

(Rosny-sous-Bois/Neuilly-Plaisance/Neuilly-sur-Marne)

• Bâtiment R. Schuman - 3 rue de Rome
Parc de Nanteuil - 93110 Rosny-sous-Bois

01 56 63 02 00

contact@mlosrosny.reseau-idf.org

• 2 rue Paul et Camille Thomoux

93330 Neuilly-sur-Marne

01 41 54 80 85

Accueil des Nocéens de 16-25 ans.

La Mission Locale accompagne les jeunes dans leur projet professionnel tout en tenant compte de leur situation.

Elle propose des actions et des ateliers sur différentes thématiques (formation, emploi, hébergement, santé...).

Un nouveau dispositif d'accompagnement pour la Jeunesse arrive à Neuilly-Plaisance !

Parce que le soutien à la jeunesse est une des pierres angulaires de son action, la Municipalité a décidé de s'associer à la Mission Locale de la Marne aux Bois* afin de proposer un suivi personnalisé à tous les Nocéens âgés de 16 à 25 ans en recherche d'un emploi ou d'une formation.

Depuis le 15 mai 2018, une permanence se tiendra désormais à la Bibliothèque municipale "Guy de Maupassant" tous les mardis de 14 h à 17 h, sans rendez-vous.

Objectif : accueillir, conseiller, informer, orienter et accompagner les jeunes pour qu'ils puissent se former, accéder à l'emploi et s'y maintenir.

Chaque jeune pourra ainsi rencontrer un conseiller détaché de la Mission Locale et lui faire part de ses besoins ou de ses difficultés. Il bénéficiera alors d'un suivi individuel en vue de définir un véritable projet professionnel et/ou de formation ainsi que les différentes étapes de sa réalisation. Une aide à l'écriture de CV et de lettre de motivation sera notamment proposée.

Alors, quels que soient vos objectifs, venez rencontrer les équipes de la mission locale à Neuilly-Plaisance ! Pour plus d'information, rendez-vous sur le site www.marneauxbois-mloidf.org ou par téléphone au 01 56 63 02 00.

* La Mission Locale de la Marne aux Bois a pour objectif l'insertion professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans résidant à Neuilly-Plaisance, Rosny-sous-Bois et Neuilly-sur-Marne.



ANNONCES CLASSÉES PAR PROFESSIONS

ADMINISTRATEURS DE BIENS

CABINET CONUS

Administration de biens - Gestion - Location
Geneviève VILLIERS
39 avenue Carnot
93360 Neuilly-Plaisance
Tél. : 01 43 00 12 19 - Fax : 01 43 00 68 06
Email : cabinetconus@aol.com

AGENCES IMMOBILIÈRES

AGENCE DU PLATEAU - AVRON GESTION

Location - Gérance - Syndic - Transaction
51 bis avenue Daniel Perdrigé
93360 Neuilly-Plaisance
Tél. : 01 43 09 49 89
Email : sasavrongestion@gmail.com
Email : immoplaisance@wanadoo.fr

COFIM Immobilier

Ventes - Locations – Gestion locative
131 bis avenue du Maréchal Foch
93360 Neuilly-Plaisance
Tél. : 01 43 00 88 16
Port. : 06 62 33 88 16
Email : cofim@cofimneuilly.com
Site : www.cofimneuilly.com

LAFORÊT IMMOBILIER

Transaction immobilière - Vente - Location
Horaires d'ouverture :
- lundi : 14 h - 19 h,
- mardi - vendredi : 9 h - 12 h 30 et 14 h - 19 h
- samedi : 9 h 30 - 18 h 30
19 boulevard Gallieni (RN 34 - proche RER)
93360 Neuilly-Plaisance
Tél. : 01 56 49 19 90
Email : neuillyplaisance@lafortet.com

MORENO 2000

Achat - Vente - Location - Gestion
Estimation offerte sous 24h
Spécialiste sur Neuilly-Plaisance
89 avenue du Maréchal Foch (Centre-ville)
93360 Neuilly-Plaisance
Tél. : 01 43 00 64 24
18 boulevard Gallieni (face à la gare RER)
93360 Neuilly-Plaisance
Tél. : 01 41 54 00 21
Site : www.moreno2000.com

ALIMENTATION

INTERMARCHÉ DE LA MAIRIE

Ouvert du lundi au samedi de 9 h à 19 h 30
(le vendredi jusqu'à 20 h)
Le dimanche de 9 h à 13 h
Livraison à domicile - Drive - Retrait accueil - Carte de fidélité - DAB - Photos d'identité - Photocopie - Préparation de commandes pour toutes les occasions
Parking au sous-sol
24 rue Paul Vaillant-Couturier
93360 Neuilly-Plaisance
Tél. : 01 43 00 11 44

ANTIQUITÉS – BROCANTE

FRANÇOIS CASES BARDINA

Antiquités - Brocante - Débarras - Restauration de meubles - Vernissage au tampon - Peinture et patine
60 avenue du Maréchal Foch
93360 Neuilly-Plaisance
Tél. : 01 41 54 08 60 - Port. : 06 15 20 66 31
Email : cases.bardina.francois@gmail.com

AUTO-ÉCOLE

ESR Neuilly

Auto Moto École
ESR Neuilly
25 ter avenue du Maréchal Foch
93360 Neuilly-Plaisance
Tél. : 01 43 09 78 93
Email : contact@esrneuilly.fr
Site : www.esrneuilly.fr

AUTOMOBILE

GRAND GARAGE MARTINELLI

4 allée des Promenades
93360 Neuilly-Plaisance

Tél. : 01 43 00 12 16

Fax : 01 43 00 93 43

BANQUES & ASSURANCES

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Banque et Assurance
Partenaire de la BFM, banque des agents du secteur public

14 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance

Tél. : 01 49 44 62 40

Site : www.societegenerale.fr

BIEN – ÊTRE

DEMAIN EN MIEUX

Hypnothérapie
Cabinet Médical Carré Foch
70 avenue du Maréchal Foch
93360 Neuilly-Plaisance

Port. : 06 10 64 92 15

Email : vgaly@demainmieux.com

L'HYPNOSE

Master praticien en Hypnose Ericksonienne
212 rue du Général Leclerc
93110 Rosny-sous-Bois

Port. : 06 28 18 40 41

Email : corinnebarber50@yahoo.fr

Site : www.hypnose-equilibre-de-soi.fr

L'ORANGE BLEUE

Club de forme
2 rue Vincent Van Gogh
93360 Neuilly-Plaisance

Tél. : 01 43 09 23 12

Site : www.lorangebleue.fr

BOULANGERIES – PÂTISSERIES

MAISON NOËL (AUX DÉLICES DE PLAISANCE)

Boulangerie - Pâtisserie, Coffee Lounge
Toute une équipe d'artisans boulangers et pâtis-
siers qui s'efforce de fabriquer des produits sains,
de haute qualité et 100% maison toute l'année.
Venez déguster nos spécialités sur place au Coffee
lounge !

19 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance

Tél. : 01 43 00 11 43

Facebook : *Maison Noël*

BOULANGERIE PETIT

Boulangerie - Pâtisserie
1 avenue du Maréchal Foch
93360 Neuilly-Plaisance

Tél. : 01 43 00 54 04

CAFÉS - TABACS - BRASSERIES

LE GRAND PARIS

Bar - Brasserie - Tabac
13 boulevard Gallieni (RN 34)
93360 Neuilly-Plaisance

Tél. : 01 43 08 10 35

CAVISTE

CAVAVIN

Vins et spiritueux
Plus de 900 références de vin, whisky, rhum...

22 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance

Port. : 06 67 53 56 72

COIFFURE ET ESTHETIQUE

ELLE ET LUI ESTHÉTIQUE

Institut de beauté
Waterbike, Cellu M6 LPG (soins amincissants),
Soins relaxants visage et corps, massages, épilations
71 ter avenue du Maréchal Foch
93360 Neuilly-Plaisance

Tél. : 01 43 00 55 18

Site : www.elle-lui-esthetique.fr



FRANCK PROVOST

Coiffeur visagiste
 Du lundi au vendredi de 9 h 30 à 19 h
 Jeudi nocturne jusqu'à 20 h
 Samedi de 9 h à 19 h
 29 ter avenue du Maréchal Foch
 93360 Neuilly-Plaisance
Tél. : 01 43 00 48 75

LUXE

Beauté naturelle indienne
 Coiffure et esthétique
 Ouvert de 10 h à 20 h
 Avec ou sans rendez-vous
 4 avenue Victor Hugo
 93360 Neuilly-Plaisance
Tél. : 09 80 65 83 56
 Email : luxe93360@gmail.com

SEVEN COIFFURE

Coiffure et esthétique
 Ouvert du lundi au samedi
 De 10 h 00 à 19 h 00 sans interruption
 Avec ou sans rendez-vous
 29 avenue Georges Clemenceau
 93360 Neuilly-Plaisance
Tél. : 01 43 81 44 76 - Fax : 01 43 81 45 72

CORDONNERIE**STOPY CLES SERVICES**

Cordonnerie
 1 rue Remondet Lacroix
 93360 Neuilly-Plaisance
Tél. : 09 82 24 32 20

DEMENAGEMENT**ALFA DEM**

Déménagement
 55 avenue du Maréchal Foch
 93360 Neuilly-Plaisance
Tél. : 09 83 25 14 14
Port. : 06 37 14 76 13
 Site : www.alfa-demenagement.com

ENCADREMENT**MARTIN-ENCADREMENTS**

Encadrement sur mesure de tableaux, aquarelles, photos, etc.
 Sous-verres, biseaux, tendages de tapisseries, cadres tous styles
 Ouvert du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 17 h
 59 avenue Victor Hugo
 93360 Neuilly-Plaisance
Tél. : 01 49 44 00 47 - Fax : 01 49 44 02 75

EQUIPEMENT DIVERS**BABOU**

Spécialisé dans les produits de qualité pour toute la famille (vêtements, chaussures, lingerie, linge de maison, équipement de la maison, produits saisonniers), BABOU est devenu un incontournable pour trouver les produits tendance aux meilleurs prix dans le monde de la Mode et de la Maison.
 BABOU, des bons plans, des prix fous !
 1 avenue Michel Debré
 93360 Neuilly-Plaisance
Tél. : 0 826 286 286 - Fax : 01 43 81 08 82

MA CABANE DANS LES ETOILES

Univers pour enfants de 0 à 12 ans
 37 avenue du Maréchal Foch
 93360 Neuilly-Plaisance
Tél. : 06 78 58 98 47
 Email : contact@macabanedanslesetoiles.fr

FLEURISTE**FLOR DÉCOS - DIFLORA CRÉATION**

Fleuriste
 18 rue du Général de Gaulle
 93360 Neuilly-Plaisance
Tél. : 01 43 00 14 70
 Site : www.flor-decos.fr

OPTICIENS

L'ATELIER DE L'OPTICIENNE

45 avenue du Maréchal Foch
93360 Neuilly-Plaisance

Tél. : 01 43 02 12 68

Email : opticsabrina2000@hotmail.fr

REV OPTIQUE

Opticiennes certifiées VERITAS

SPÉCIALITÉS : verres progressifs ESSILOR, visagiste, optométriste

TIERS PAYANT MUTUELLES et paiement jusqu'à 10 fois sans frais

44 avenue du Maréchal Foch
93360 Neuilly-Plaisance

Tél. : 01 43 09 82 82

Site : www.revoptique.fr

PAYSAGISTES

EAU VERT

Arrosage automatique, éclairage extérieur, espaces verts, clôtures, terrasses, pelouses, allées, scènes de jardin...

Conception, réalisation, entretien et maintenance

3 rue Poulet Langlet

93360 Neuilly-Plaisance

Tél. : 01 43 00 76 10

Email : paysagiste@eauvert.fr

Site : www.eauvert.book.fr

JARDINERIE DU CHALET

36 rue Pasteur

93360 Neuilly-Plaisance

Tél. : 01 43 00 11 41

Email : jardinerieduchalet@gmail.com

QUINCAILLERIE

SOUCHET

Métaux - outillage - bois - verre - plomberie - électricité - serrurerie

Ouvert du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h

Le vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30

Le samedi de 8 h 30 à 12 h 30

55-57 avenue du Président Roosevelt

94170 Le Perreux-sur-Marne

Tél. : 01 43 24 44 78 - Fax : 01 43 24 26 57

Email : sas-souchet@wanadoo.fr

Site : www.sas-souchet.fr

RESTAURANTS

RESTAURANT GRILL ANTALYA

Spécialités turques - kebab

42 bis avenue du Maréchal Foch

93360 Neuilly-Plaisance

Tél. : 09 52 06 61 86

BO SUSHI

Restaurant japonais

6 avenue Victor Hugo

93360 Neuilly-Plaisance

Tél. : 01 43 08 14 50

Site : www.bosushi93.fr

EL ANDALUCIA

Bar à tapas - Plancha - Fruits de mer

Restaurant familial

Véritable cuisine andalouse faite maison, produits frais.

17 rue du Général de Gaulle

93360 Neuilly-Plaisance

Tél. : 01 79 95 24 13 – Port. : 06 01 44 01 93

Email : real.paris@hotmail.fr

LE VICTOR HUGO

Cuisine traditionnelle

Le midi : du lundi au vendredi

Le soir : du mardi au samedi

Salle climatisée privatisable

Accès handicapé

3 quater avenue Victor Hugo

93360 Neuilly-Plaisance

Réservations : **09 50 90 50 22**



PIZZA DU PLATEAU

Ouvert 7j/7

De 11 h à 14 h 30 et de 18 h à 22 h 30

Fermé dimanche midi

Livraison à domicile ou à emporter

18 avenue Aristide Briand

93360 Neuilly-Plaisance

Tél. : 01 43 00 24 24Site : www.pizzaduplateau.fr**PIZZA SAINT GEORGES**

Vente à emporter - Terrasse d'été

Ouvert du lundi au samedi de 12 h à 14 h 30

et de 19 h à 22 h 30 et jusqu'à 23 h le

vendredi et samedi

Fermé le dimanche

75 avenue du Maréchal Foch

93360 Neuilly-Plaisance

Tél. : 01 43 00 96 23**RESTAURANT - TRAITEUR RANI**

Spécialités Indiennes et Sri Lankaises

Ouvert tous les jours de 11 h à 15 h

et de 18 h 30 à 22 h sauf le lundi

8 avenue Victor Hugo

93360 Neuilly-Plaisance

Tél. : 01 49 44 01 28 - Port. : 06 27 51 29 50Email : ranirestaurant@hotmail.fr**ROYAL PLAISANCE**

Restaurant asiatique

Ouvert 6j/7 (fermé lundi) - Terrasse d'été

De 12 h 00 à 14 h 30 et de 19 h 00 à 22 h 30

11 boulevard Gallieni (RN 34)

93360 Neuilly-Plaisance

Tél. : 01 43 08 11 28**SAN DANIELE**

Pizzeria

1 avenue Victor Hugo

93360 Neuilly-Plaisance

Tél. : 01 49 44 13 29**RESTAURATION ET SERVICE****AUX COLLECTIVITÉS****SODEXO**

Direction régionale éducation Ile-de-France public

30 cours de l'Île Seguin - CPH 150

92777 Boulogne-Billancourt Cedex

Tél. : 01 80 73 90 03

Responsable de site : Monsieur GUILBERT

Tél. : 01 43 00 32 12**RETOUCHERIES****M&O**

Retoucherie

21 bis rue du Général de Gaulle

93360 Neuilly-Plaisance

Tél. : 01 43 00 01 19**TOILETTAGE****O BONHEUR DES CHIENS**

Toilettage canin

15 avenue du Maréchal Foch

93360 Neuilly-Plaisance

Tél. : 09 81 76 57 65Email : obonheurdeschiens@gmail.com**TRAITEURS****L. VEYRAT**

Charcuterie artisanale

A Neuilly-Plaisance :

- au marché du Centre les mardis, jeudis et dimanches

- au marché du Plateau d'Avron les vendredis

Au marché de Villemomble les mercredis et samedis.

Tél. : 01 43 00 11 28 - Port. : 06 11 04 34 84Email : veyratlaurent@orange.fr**POISSONNERIE VENT D'OUEST**

Au marché du Centre les jeudis et dimanches

Arrivage journalier

Tél. : 06 70 43 17 89

TRANSPORT DE PERSONNES

I.C TRANS

Transports de personnes (VTC) et marchandises
7 rue des Morands
93360 Neuilly-Plaisance
Port. : 06 03 69 59 06 - 06 58 87 87 28
Email : issouficiss@yahoo.fr

TAXI ROGER

24h/24 et 7j/7
Toutes distances
Port. : 06 74 15 91 52
Email : taxiroger93@gmail.com

T.P.A.L SARL

Société agréée de transports de personnes
Toutes destinations : Aéroports, Gares, Hôpitaux,
province, France et Europe.
9 rue Emile Cossonneau
93360 Neuilly-Plaisance
Port. : 06 31 79 96 36
Email : transportstpal@aol.com
Site : www.transportetvoyages.com

TRAVAUX / BÂTIMENT

ADM CHARPENTE COUVERTURE

Charpente et couverture
15 bis rue de la Marne
93360 Neuilly-Plaisance
Tél. : 01 43 00 08 07 - Port: 06 50 13 35 51
Fax : 01 43 00 62 13
Email : adm.tm@orange.fr
Site : www.adm-charpente-bois.fr

A.M PLOMBERIE

Dépannage - dégorgement - installation sanitaire -
remplacement de ballons d'eau chaude
14 rue Marguerite
93360 Neuilly-Plaisance
Tél. : 01 71 84 05 26 - Port. : 06 38 17 69 78
Email : a.mplomberie@hotmail.com

BBA-ELEC

Électricité générale
22 avenue du Maréchal Foch
93360 Neuilly-Plaisance
Tél. : 01 85 10 05 42
Port. : 07 68 32 01 33
Email : contact@bba-elec.fr

CAPELLI Jean-Pierre

Artisan électricien (Plateau d'Avron)
Installation - Mise aux normes - Interphones -
Contrôles d'accès
2 bis avenue Daniel Perdrigé
93360 Neuilly-Plaisance
Tél. / Fax : 01 49 44 03 08
Email : jpcapelli@wanadoo.fr

CO.DE.BATI

Tous travaux du bâtiment: intérieur-extérieur
20 bis rue Paul Vaillant-Couturier
93360 Neuilly-Plaisance
Tél. : 01 43 00 97 34
Email : codebati@codebati.fr

DEMAJ & FILS

Plomberie, salle de bain, chauffage, contrats
d'entretien Gaz, fioul, assainissement
15 bis rue de la Marne
93360 Neuilly-Plaisance
Tél. : 01 43 00 08 07 - Fax : 01 43 00 62 13
Email : etsdemaj.fils@wanadoo.fr
Site : www.plombier-chauffage-neuillyplaisance.fr

HARC

Entreprise générale de bâtiment
33 bis avenue Georges Clemenceau
93360 Neuilly-Plaisance
Tél. : 09 81 84 62 75
Email : contact@harc-batiment.fr

ENTREPRISE MOREL

Climatisation - Electricité - Ventilation - Plomberie -
Chaufferie
2 avenue Bidance
93360 Neuilly-Plaisance
Tél. : 01 43 00 07 07 - Fax : 01 49 44 07 66
Email : morel93@orange.fr
Site : www.morel93.com

NEUILLY COUVERTURE

Couverture, zinguerie, maçonnerie, ravalement
78 avenue Carnot
93360 Neuilly-Plaisance
Tél. / Fax : 01 43 00 26 62 - Port. : 06 06 77 53 68



PK MENUISERIE

Travaux de menuiserie, bois et PVC

19 rue Gambetta

93360 Neuilly-Plaisance

Port. : 06 50 55 19 05

Email : pk.menuiserie@gmail.com

PLAC & DECO

Entreprise générale du bâtiment.

Entreprise RGE (Reconnu Garant de l'Environnement)

87 avenue du Maréchal Foch

93360 Neuilly-Plaisance

Tél. : 01 43 08 69 12

Email : contact@placetdeco.com

Site : www.placetdeco.com

SALMON

Façades et finitions intérieures

7 avenue Louise

93360 Neuilly-Plaisance

Tél. : 01 43 00 72 50 - Fax : 01 43 00 93 37

Site : www.groupe-salmon.fr

SO.TRA.BA.

Travaux d'aménagement urbain, voirie, assainissement

Route de Chevry

Ferme du Grand Bervilliers

77150 Ferolles-Attilly

Tél. : 01 64 05 69 13

A. M. PLOMBERIE

DÉPANNAGE - DÉGORGEMENT - INSTALLATION SANITAIRE - REMPLACEMENT BALLON D'EAU CHAUDE

Alexandre MAIGNAN

Tel : 06 38 17 69 78

Fixe : 01 71 84 05 26

14 rue Marguerite
93360 Neuilly-Plaisance

a.plomberie@hotmail.com



ENTREPRISE MOREL



ÉLECTRICITÉ - CLIMATISATION
VENTILATION - PLOMBERIE - CHAUFFERIE

2 avenue Bidance - 93360 Neuilly-Plaisance

Mail : morel93@orange.fr - Site : www.morel93.com

Tél : 01 43 00 07 07 - Fax : 01 49 44 07 66

Jean-Pierre CAPELLI
Artisan
Électricité Générale

Installations - Mises aux normes
Interphones - Contrôles d'accès

2 bis avenue Daniel Perdrigé
93360 Neuilly-Plaisance

Tél / Fax : 01 49 44 03 08

JARDINERIE
du CHALET



Tél : 01 43 00 11 41

36 rue Pasteur
93360 Neuilly-Plaisance
jardinerieduchalet@gmail.com

LIVRAISON GRATUITE
À DOMICILE OU AU BUREAU

01 43 00 24 24

PIZZA
DU PLATEAU

OUVERT 7/7

11H À 14H30 ET DE 18H À 22H30
FERMÉ DIMANCHE MIDI

18 AVENUE ARISTIDE BRIAND
93360 NEUILLY-PLAISANCE

À EMPORTER 7/7

1 PIZZA ACHETÉE
= LA 2^{ème} OFFERTE*

*Valable sur senior et méga, sauf
marguerita. La pizza la moins chère
sera offerte

EN LIVRAISON 7/7

2 PIZZAS ACHETÉES
= LA 3^{ème} OFFERTE*

*Valable sur senior et méga, sauf
marguerita. La pizza la moins chère
sera offerte



**VENT
d'OUEST**



Poissonnerie
 Marché du centre :
Les jeudis et dimanches
 Arrivage journalier
 Tél. : 06 70 43 17 89

CHARCUTERIE LAURENT VEYRAT
 Charcuterie artisanale



A Neuilly-Plaisance :
 Marché du Centre : Mardi - Jeudi - Dimanche
 Marché du Plateau d'Avron : Vendredi

A Villemomble :
 Marché de l'Epoque : Mercredi et Samedi

Tél : 01 43 00 11 28
06 11 04 34 84
 veyratlaurent@orange.fr



laforêt

Transaction immobilière
 Ventes - Location
 19 Boulevard Gallieni
 RN34 - proche RER
 Tél : 01 56 49 19 90
 neuillyplaisance@laforet.com



PEDRO MOTA
 Pk.menuiserie@gmail.com
 19 rue Gambetta
 93360 Neuilly-Plaisance
 Tél. : 06 50 55 19 05

PK MENUISERIE

COFIM Immobilier
 Ventes - Locations - Gestion locative



COFIM Agence Immobilière Nocéenne
 01.43.00.88.16
 06.62.33.88.16

ACHAT . VENTE . LOCATION . GESTION www.cofim93.com

Conseil immobilier 7/7 06.62.33.88.16 cofim@orange.fr

Cabinet COFIM
 01.43.00.88.16
 Ouvert du Lundi au Vendredi de 9h15 à 12h15 et de 14h15 à 18h00
 Nos réalisations le Samedi
 Proximité du Centre de Neuilly-Plaisance

Tél : 01 43 00 88 16 - Port : 06 62 33 88 16
 131 bis Avenue du Maréchal Foch 93360 Neuilly-Plaisance
 cofim@cofimneuilly.com - www.cofimneuilly.com



Seniors Solidarité

Le Centre Communal d'Action Sociale.....	P.80
Les aides et soins à domicile et les repas à domicile.....	P.80
Les Personnes retraitées : Les services Sécurité - Banques, téléassistance.....	P.81
Les navettes.....	P.81
Le Foyer de l'Amitié «l'Escapade».....	P.82
Les allocations familiales, les aides légales à la gestion du patrimoine et à la protection de la personne.....	P.83
Le Logement.....	P.84

ACTION SOCIALE

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

33 rue du Général Leclerc

01 43 00 96 16

Horaires d'ouverture :

- Lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 15 (17 h le vendredi).

- 1^{ers} et 3^{èmes} samedis du mois de 8 h 30 à 12 h.

Le CCAS vous accompagne dans vos démarches.

Il vous permet d'obtenir certaines formes d'aides : allocation départementale personnalisée d'autonomie, cartes d'invalidité, cartes de priorité, forfaits améthyste, instruction des demandes d'allocation spéciale et fonds national de solidarité, tarif réduit de cantine et de centre de loisirs, bourses pour les colonies de vacances et classes transplantées, téléassistance, repas à domicile, aides à domicile, service de soins à domicile, RSA, Fonds Solidarité Energie, bons de chauffage (retraités uniquement).



Plan canicule et Plan grand froid : inscription des personnes les plus isolées au CCAS pour figurer sur un registre permettant de les contacter plus facilement.

Pour les personnes retraitées de plus de 65 ans, le centre propose des moments conviviaux (banquets et galette des rois).

LE SERVICE DES AIDES À DOMICILE

33 rue du Général Leclerc

01 43 00 27 89

Les aides à domicile de Neuilly-Plaisance apportent aux personnes âgées une aide efficace et un réconfort (accompagnement des personnes, préparation des repas, achats extérieurs, etc.). Le service est composé d'une responsable de secteur et d'une vingtaine d'aides à domicile qui interviennent du lundi au vendredi de 8 h à 17 h.

LE SERVICE DES SOINS À DOMICILE

01 56 49 02 66

Sur prescription médicale, une infirmière et 5 aide-soignantes assurent les soins d'hygiène, au domicile des personnes âgées pour leur éviter une hospitalisation. Elles interviennent 7 jours sur 7.

LES REPAS À DOMICILE

CCAS - 01 43 00 96 16

Ils sont servis le midi en liaison froide aux personnes dont l'état de santé ne permet pas d'effectuer les commissions ou de confectionner les repas elles-mêmes (ou qui n'ont pas la possibilité de faire effectuer ces tâches par un tiers) sur prescription médicale uniquement. Les personnes les plus handicapées peuvent également bénéficier des repas à domicile samedi, dimanche et pendant les jours fériés.

PERSONNES RETRAITÉES

La Mairie met à la disposition des seniors les services suivants :

LE SERVICE SÉCURITÉ-BANQUES

Ce service est mis gratuitement à la disposition des personnes âgées afin de faciliter leur protection. Prendre rendez-vous 24 h à l'avance au **01 43 00 73 30 - 01 43 00 96 16**.

Une voiture de la police municipale vient chercher la personne pour la conduire à la banque et la raccompagner à son domicile.

LE SERVICE TÉLÉASSISTANCE

CCAS - 01 43 00 96 16

La Mairie a mis en place un système de sécurité exceptionnel : la téléassistance, reliée en permanence 24 h/24, 365 jours par an, à une centrale d'urgence. En cas d'appel, les secours interviennent très rapidement au domicile de l'abonné. Ces appareils entraînent une redevance trimestrielle variable selon les revenus des personnes âgées à risque, isolées ou des personnes handicapées, mais leur installation est gratuite.

CONSEIL DES AÎNÉS

01 43 00 96 16

Élue : Mme Évelyne BONGARD

Pour tout renseignement, contacter le Foyer de l'Amitié «l'Escapade».

LE SERVICE NAVETTE

Réservation obligatoire au **01 43 00 96 16** :

- la veille pour le lendemain pour le mardi, mercredi, jeudi et vendredi,
- tout au long de la semaine pour le dimanche
- le vendredi ou samedi matin pour le lundi.

Des navettes gratuites sont mises à disposition du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 20 et de 13 h 40* à 16 h 40 et le dimanche de 10 h 15 à 12 h, pour vous rendre chez vos commerçants et sur le marché.

Pour les personnes à mobilité réduite, une navette adaptée est mise à disposition le mercredi de 9 h à 11 h 40 et de 13 h 40 à 16 h 40.

Les déplacements ne se font que sur Neuilly-Plaisance et au Pôle Santé de l'Orangerie.

** 14 h 40 le jeudi*

PAM 93

0 810 081 093

PAM 93 est un service public de transport à la demande pour les personnes handicapées, exploité pour le compte du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis, dans le cadre d'une délégation de service public. Il constitue une aide à la mobilité des personnes résidant en Seine-Saint-Denis et titulaires d'une carte d'invalidité.

www.pam93.info



LE FOYER DE L'AMITIÉ "L'ESCAPADE"

12 rue du Général de Gaulle

Tél. : 01 43 00 67 28

Lieu permanent d'expositions, le Foyer de l'Amitié «L'Escapade» propose des activités culturelles et gymniques aux retraités en semaine du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 45 à 17 h 30. L'équipe organise également des sorties, des spectacles, des expositions, des voyages et aussi des animations conviviales comme les fêtes d'anniversaire. Sont également proposés des ateliers créatifs, du patchwork, de la broderie ainsi que de la conversation espagnole. Un programme varié, composé en prenant en considération les souhaits des adhérents, est édité chaque trimestre. Il précise notamment les participations financières demandées pour les visites et les voyages. Le Foyer de l'Amitié «L'Escapade» dispose d'une annexe au Plateau d'Avron située au Centre Municipal d'Activités (44 avenue des Fauvettes) ouvert le lundi de 14 h à 18 h.

• Programmes des activités

Activités	Jours	Horaires	Lieu
Natation (incluse dans l'adhésion)	Mardi	De 15 h 30 à 16 h 30	Piscine Municipale
Tennis de table (incluse dans l'adhésion)	Mardi et jeudi	De 16 h à 17 h 45	Gymnase Edouard Herriot
Gymnastique	Mardi	De 9 h 30 à 10 h 30 ou 10 h 30 à 11 h 30	Stade Municipal (Dojo)
	Jeudi	De 9 h 30 à 10 h 30	MCJ «Maurice Dorinié»
Gymnastique douce	Jeudi	De 14 h à 15 h	Stade Municipal (1000 Club)
Aquagym	Jeudi	De 15 h 30 à 16 h 30	Piscine Municipale
Danse Thérapie	Lundi	De 10 h 30 à 11 h 30	Foyer de l'Amitié «L'Escapade»
Danse de Salon	Mardi	De 17 h à 18 h	Salle de danse (1000 Club) Stade Municipal
Arts créatifs (inclus dans l'adhésion)	Mercredi	De 14 h 30 à 17 h 30	Foyer de l'Amitié «L'Escapade»
Patchwork / Broderie (inclus dans l'adhésion)	Jeudi	De 14 h 30 à 17 h 30	Foyer de l'Amitié «L'Escapade»

En option	Nocéen	Résident hors commune
Forfait annuel 2 h / semaine : 1 h d'aquagym + 1 h de gymnastique	46 €	63 €
Forfait annuel 3 h / semaine : 1 h d'aquagym + 2 fois 1 h de gymnastique	69 €	94 €
Tarif annuel 1 h semaine : Danse thérapie	23 €	32 €
Tarif annuel 1 h / semaine Danse de Salon	23 €	32 €



Tarif annuel	
Nocéen	18 €
Résident hors commune	27 €

Cette adhésion annuelle donne accès à la natation et au tennis de table, aux loisirs créatifs, au patchwork, à la broderie, aux fêtes d'anniversaire, aux concours de belote, de tarot, au scrabble et aux jeux quotidiens.

Documents à fournir pour l'inscription ou la réinscription :

- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Un certificat médical de moins de 2 mois de non contre-indication à l'activité (pour les disciplines sportives)
- Une attestation d'assurance en responsabilité civile

ALMA FRANCE

ALIô MAitraitance des personnes âgées et/ou des personnes handicapées.

39 77

ALLOCATIONS FAMILIALES

Caisse d'Allocations Familiales

www.93.caf.fr

Immeuble le Descartes,

29 promenade M. Simon - 93160 Noisy-le-Grand

0 810 25 93 10

AIDES LÉGALES À LA GESTION DU PATRIMOINE ET À LA PROTECTION DE LA PERSONNE

Le mandat de protection future :

Il permet à une personne (mandant) de désigner à l'avance la ou les personnes (mandataires) qu'elle souhaite voir être chargées de veiller sur sa personne et/ou sur tout ou partie de son patrimoine, pour le jour où elle ne serait plus en état, physique ou mental, de le faire seule.

Le mandat peut être établi : pour soi-même, par la personne à protéger, pour autrui, par les parents souhaitant organiser à l'avance la défense des intérêts de leur enfant.

La sauvegarde de justice :

La sauvegarde de justice est une mesure de protection juridique provisoire et de courte durée qui peut permettre la représentation de la personne pour accomplir certains actes précis. Le majeur placé en sauvegarde de justice conserve l'exercice de ses droits, à l'exception du divorce par consentement mutuel ou d'actes spéciaux pour lesquels un mandataire spécial a été désigné dans la décision du juge.

La curatelle et la tutelle :

La curatelle est une mesure judiciaire destinée à protéger une personne majeure qui, sans être hors d'état d'agir elle-même, a besoin d'être conseillée ou contrôlée d'une manière continue dans les actes importants de la vie civile.

La curatelle est prononcée s'il est établi que la mesure de sauvegarde de justice est une protection insuffisante pour la personne. Il existe différents degrés de curatelle : la curatelle simple, la curatelle renforcée et la curatelle aménagée.

La tutelle est une mesure judiciaire destinée à protéger une personne majeure et/ou tout ou partie de son patrimoine si elle n'est plus en état de veiller sur ses propres intérêts. Un tuteur la représente dans les actes de la vie civile. La tutelle est la plus contraignante des mesures de protection. Le juge peut énumérer, à tout moment, les actes que la personne peut faire seule ou non, au cas par cas.

*Pour plus d'informations,
vous pouvez téléphoner au CCAS
au **01 43 00 96 16** ou
consulter le site
www.service-public.fr,
vous pouvez également télécharger ce
guide en rubrique
Famille - vos droits et démarches.
01 43 00 96 16*



LOGEMENT

FAIRE FACE À SA PERTE D'AUTONOMIE

Les Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH) sont chargées de l'accueil et de l'accompagnement des personnes handicapées et de leurs proches. Il existe une MDPH dans chaque département, fonctionnant comme un guichet unique pour toutes les démarches liées aux diverses situations de handicap. Les dossiers sont à monter avec le CCAS notamment concernant :

La carte d'invalidité (délivrée sur dossier MDPH constitué par le CCAS et le médecin traitant) pour les personnes ayant un taux d'invalidité égal ou supérieur à 80 %.

La carte mobilité Inclusion est un macaron délivré aux personnes ayant une carte d'invalidité (handicap ayant un rapport avec des problèmes de mobilité).

Deux EHPAD (Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes) existent sur le territoire de Neuilly-Plaisance : la Résidence d'Églantine et les Lauriers de Plaisance.

LA RÉSIDENCE D'ÉGLANTINE

61 avenue Danielle Casanova
01 43 00 79 82 / Fax : 01 43 00 21 34
 contact@lage-dor.fr
 www.lage-dor.fr

Cette résidence médicalisée de 48 chambres vous accueille dans un cadre chaleureux et confortable, à proximité du centre-ville.

LES LAURIERS DE PLAISANCE

104 avenue du Maréchal Foch
01 43 01 58 00

Cette résidence du groupe MEDICA, composée de 113 lits, fait partie du Pôle Santé qui compte également une Maison d'Accueil Spécialisée (MAS). Les chambres individuelles, lumineuses et spacieuses peuvent être décorées et aménagées selon les goûts de chacun.

FOYER LOGEMENT :

LA RÉSIDENCE LES PINS

64 avenue du Maréchal Foch
01 41 54 10 30

Dans un cadre agréable et verdoyant en plein centre ville, 76 appartements, studios et 2 pièces sont réservés aux personnes retraitées. La Résidence offre confort, sécurité et services (restaurant, bibliothèque, animations et jeux de société). Renseignements à la Résidence auprès du chef d'établissement ou au CCAS.

AMÉNAGER SON LOGEMENT

Les travaux d'aménagement peuvent donner lieu, sous conditions de ressources, à des aides possibles de l'ANAH (Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat), de votre caisse de retraite et du Conseil Général. La demande est centralisée par le PACT ARIM à Montreuil.

Renseignements :
CCAS de Neuilly-Plaisance
33 rue du Général Leclerc

CLUB

des bénévoles

Des avantages
exclusifs pour remercier
celles et ceux
qui s'investissent
pour les autres.

- Espace bénévoles
(rafraichissement gratuit
lors des manifestations
au cours desquelles le bar
est géré par les services municipaux).

- Ouverture des billetteries 48 heures
avant la date grand public
(ventes privées).

Et bien d'autres encore.

- Coupe-files pour accéder rapidement
aux évènements organisés par la ville.

- Mise à disposition d'une ligne téléphonique
spécialement dédiée qui permet de transmettre
au Maire, en temps réel, une information
ou une demande d'intervention.

- Accès prioritaire aux démarches
administratives.

LES CONDITIONS :

Etre membre
d'une association
dont le siège ou l'antenne
est à Neuilly-Plaisance et/ou
donner du temps au service
des autres Nocéens,
quelle que soit
la mission.

AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE
POUR FAVORISER LA RÉUSSITE



Les collaborateurs de Sodexo Education, animés par une même passion du service, créent, pilotent et mettent en oeuvre une gamme unique de services intégrés et innovants.

En valorisant un mode de vie sain dans un environnement sûr et accueillant, nos services sur sites contribuent à améliorer la qualité de vie au sein des établissements scolaires.

Direction Régionale Collectivités Territoriales Île de France/Nord
Tel : 01 80 73 90 03

sodexo
SERVICES DE QUALITÉ DE VIE



Culture Loisirs

Le Centre Municipal d'Action Sportive et Culturelle.....	P.88
L'École Municipale de Musique.....	P.91
Les équipements culturels :	P.92
- la Salle des Fêtes.....	P.92
- le studio musique.....	P.92
- Trop Plein de Sons.....	P.92
- le Cinéma Municipal «La Fauvette».....	P.93
- la Bibliothèque municipale «Guy de Maupassant».....	P.94
Le jumelage de la ville avec Montgomery (USA).....	P.96
L'Hôtel de Neuilly-Plaisance «Le Choucas».....	P.97

VILLE DE NEUILLY-PLAISANCE

contact@mairie-neuillyplaisance.com

LOISIRS - CULTURE

LE CENTRE MUNICIPAL D'ACTION SPORTIVE ET CULTURELLE (CMASC)

12 rue du Général de Gaulle

Tél. : 01 43 00 67 28

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9 h à 12 h
et 13 h 45 à 17 h 30

Le Centre Municipal d'Action Sportive et Culturelle (C.M.A.S.C) propose de multiples ateliers culturels, ludiques et sportifs accessibles à tous les âges (à partir de 4 ans).

Une multitude d'activités : un seul forfait permettant de participer aux activités dans la mesure des places disponibles (2 réinscriptions et 3 inscriptions maximum).

Documents à fournir pour l'inscription ou la réinscription :

- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Un certificat médical de moins de 2 mois de non contre-indication à l'activité pratiquée (pour les activités corporelles, sportives et de danses)
- Une attestation d'assurance en responsabilité civile
- Photocopie du dernier avis d'imposition sur les revenus ou de non imposition (pour tarif - de 18 ans)

À savoir :

- *Les activités sont réservées aux Nocéens*
- *Toute année commencée est due*
- *Les cours s'interrompent durant les vacances scolaires et les jours fériés.*
- *Nous nous réservons le droit de supprimer une activité si le nombre d'inscrits demeure insuffisant.*

Tarifs saison 2018 / 2019

Jeunes enfants (4-6 ans) : 83 € pour 1 activité
136 € Pack Eveil (avec l'activité «Eveil à la Musique» supplémentaire)

Enfants / adolescents (6-18 ans) : de 136 € à 224 €
Forfait déterminé suivant l'avis d'imposition et le nombre d'enfants inscrits par famille

Adultes : 224 €

Séniors (65 ans et plus) : 35 € par activité



Activités	Publics	Jours	Horaires	Lieux des cours
Anglais	Intermédiaire 1 Inter 2 / Avancés Adultes	Lundi Mardi Lundi	19h15 - 20h45 19h15 - 20h45 18h00 - 19h00	Maison des Associations 13, ave du Mal Foch
Danses de Salon (Rock, Salsa, Tango, Paso Doble, Valse, Cha-cha-cha, Autres)	Adultes Avancés	Jeudi	21h00 - 22h30	CMA Plateau d'Avron 44, ave des Fauvettes
	Adultes Débutants	Jeudi	18h45 - 20h45	MCJ M. Dorinié Rue des Renouillères
Danse à Claquettes	Enfants (6 ans et+) Ados / Adultes	Samedi	16h30 - 17h45 17h45 - 19h00	Salle de Danse (Mille-Club) 27, rue Marguerite
Danse Classique	Enfants (6 ans et +) Enfants Adolescents Ados / Adultes	Mercredi (débutants) Débutants + 1 an 3 ans de danse Samedi (adultes) Initiation + 6 ans Débutants + 2 ans	13h30 - 15h00 15h00 - 17h00 17h00 - 19h00 11h30 - 13h30 13h30 - 14h30 14h30 - 16h30	Salle de Danse (Mille-Club) 27, rue Marguerite
Danse Contemporaine	8/10 ans 11/14 ans Ados/Adultes	Lundi	18h00 - 19h00 19h00 - 20h30 20h30 - 22h00	Salle de Danse (Mille-Club) 27, rue Marguerite
Danse Country	Ados / Adultes (15 ans et +)	Lundi (novices) Intermédiaire/ Avancés	19h00 - 20h30 20h30 - 21h30	École Maternelle Paul Letombe - Préau 40 avenue des Fauvettes
Danse Jazz	Enfants (8 ans et +) Ados Adultes	Jeudi	18h00 - 19h00 19h00 - 20h30 20h30 - 22h00	Salle de Danse (Mille-Club) 27, rue Marguerite
Danse Orientale	Ados / Adultes (15 ans et +)	Mardi (Débutants/ Avancés)	19h00 - 21h00	Salle de Danse (Mille-Club) 27, rue Marguerite
Dessin-Peinture <i>Nouveauté</i>	Adultes	Lundi Cours parents/ enfants	14h00 - 16h00 16h00 - 18h00 18h00 - 20h00	Maison de la Création 24 bis, rue G. De Gaulle



Activités	Publics	Jours	Horaires	Lieux des cours
Eveil à la Danse	Eveil 1 (4-5 ans) Eveil 2 (5-6 ans)	Samedi	9h00 - 9h45 9h45 - 10h30	Salle de Danse (Mille-Club) Stade - 27, rue Marguerite
Danses	Initiation (+6 ans)	Samedi	10h30 - 11h30	Salle de Danse (Mille-Club) Stade - 27, rue Marguerite
Gym Douce	Adultes	Lundi Jeudi	9h15 - 10h15 10h15 - 11h15 10h45 - 11h45	Salle de Danse (Mille-Club) Stade - 27, rue Marguerite
Histoire de l'Art	Adultes	Mercredi	19h30 - 20h30	Maison de la Création 24 bis, rue G. De Gaulle
Sophrologie Relaxation	Adultes	Mercredi	20h30 - 21h45	Salle de Danse (Mille-Club) 27, rue Marguerite
Patchwork, Broderie, Couture	Adultes Adultes débutants	Jeudi un cours par mois	16h00 - 18h00 18h00 - 20h00	Maison de la Création 24 bis, rue G. De Gaulle
<i>Nouveauté :</i> Cours simultané Eveil à la Gym Stretching/gym	Enfants (4 - 6 ans) Adultes	Samedi Samedi	9h30 - 10h30 9h30 - 10h30	Dojo Salle de danse MCJ M. Dorinié Rue des Renouillères
Stretching/gym	Adultes	Samedi	11h00 - 12h00	MCJ M. Dorinié Rue des Renouillères
Pilate	Adultes	Samedi	8h30 - 9h30	MCJ M. Dorinié Rue des Renouillères
Théâtre	Enfants (6 - 8 ans) Pré - Adolescents (9 - 12ans) Adolescents (13 - 17 ans) Adultes	Samedi Samedi Samedi Mercredi	13h00 - 14h30 14h30 - 16h30 16h30 - 18h30 20h00 - 22h30	Salle de Théâtre Ecole E. HERRIOT 36, ave D. Perdrigé
Yoga	Seniors Adultes Adultes Parents / Ados	Mercredi Jeudi Jeudi Vendredi	9h30 - 10h30 10h30 - 11h30 19h00 - 20h15 9h15 - 10h30 19h30 - 20h45 20h45 - 22h00	Résidence Les Pins 64 avenue Foch CMA - Plateau 44 ave des Fauvettes Salle de Danse (Mille-Club) 27, rue Marguerite

L'ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE

12 rue du Général de Gaulle
01 43 08 14 91

L'École municipale de Musique propose aux enfants de moyenne et grande section de maternelle de l'éveil musical, aux enfants de CP de l'initiation musicale et du solfège à partir du CE1, ainsi qu'aux adultes.

Dans la limite des places disponibles, vous accédez à la classe d'instrument de votre choix après une année de formation musicale (solfège).

Disciplines individuelles : batterie, chant, clarinette, cor d'harmonie, flûte traversière, guitare classique, électrique et basse, piano, saxophone, trompette, violon, violoncelle.

ACTIVITÉS ET TARIFS À L'ANNÉE

Les tarifs des cours de solfège incluent les droits d'inscription.

Activités	Publics	Jours/Horaires	Lieux	Tarifs
Eveil musical (45 mn /semaine)	Moyenne section de maternelle	Mardi et jeudi à 17 h 15	Ecole des Cahouettes (4 rue Paul Letombe)	83 € l'activité
	Grande section de maternelle	Mardi et jeudi à 18 h		136 € «Pack Eveil» (avec 1 activité supplémentaire du CMASC)
Initiation musicale (1 h /semaine)	Enfant en CP	Samedi 9h15	Ecole des Cahouettes (4 rue Paul Letombe)	169,70 €
Solfège (1 h 15/semaine)	Enfant (à partir du CE1)	Lundi, mercredi ou jeudi (selon le niveau)	Ecole du Centre (31 bis rue du Général Leclerc)	169,70 €
Solfège (1 h 15/semaine)	Adulte	Lundi à 20 h (niveau 2) Mardi à 20 h (niveau 1)	Ecole du Centre (31 bis rue du Général Leclerc)	200,50 €
Solfège + instrument 20 minutes : discipline individuelle (initiation, débutant 1 et débutant 2)	Enfant			274,70 €
Solfège + instrument 30 à 45 minutes : (à partir de préparatoire 1)	Enfant		Lieu et horaires en fonction de l'activité et du niveau	280,30 €
Solfège + instrument 20 minutes : (initiation, débutant 1 et débutant 2)	Adulte			414,10 €
Solfège + instrument 30 à 45 minutes : (à partir de préparatoire 1)	Adulte			422,20 €
Instrument supplémentaire	Enfant			150,50 €
	Adulte			204,50 €
Disciplines collectives				59,60 € (ou inclus dans les droits d'inscriptions)

TOUS LES TARIFS SONT SUSCEPTIBLES D'ÊTRE CHANGÉS POUR LA RENTRÉE 2018/2019



Disciplines collectives : classe d'orchestre, ensemble à cordes, chorale enfants et chant.

Gratuites pour les enfants ou adultes inscrits dans une autre discipline.

Formation musicale (solfège)

Documents à fournir pour l'inscription :

- Photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Attestation d'assurance de responsabilité civile



ÉQUIPEMENTS CULTURELS

SALLE DES FÊTES

11 avenue du Maréchal Foch

Les spectacles les plus variés peuvent s'y dérouler dans d'excellentes conditions. La scène est pourvue d'un plafond technique. La régie construite sur la mezzanine est dotée d'un matériel de sonorisation performant. Les spectateurs nocéens sont assis sur des fauteuils en gradins télescopiques ou surélevés sur un balcon. La partie orchestre est équipée aussi par des fauteuils, et la salle compte 524 places.



STUDIO DE MUSIQUE

Place Montgomery

Tél. : 01 43 00 96 16

Accessible par le RER A, Gare de Neuilly-Plaisance et par les bus 114, 113, 203 et 214.

• Studio de musique

Exclusivement ouvert aux groupes nocéens sous réserve de place disponible.

Ce local permet d'accueillir différentes formations musicales et de participer à des projets artistiques collectifs.

Ce dernier est doté d'un matériel professionnel en fixe (ampli, console, enceintes, micros...) et d'un studio d'enregistrement.

Ouvert du mardi au samedi sur réservation uniquement. Informations et réservations au 01 43 00 96 16

• Trop Plein de Sons

Vous avez créé votre groupe de musique ? Vous avez besoin d'un coup de pouce pour répéter/enregistrer et vous faire connaître ?

Depuis 2005, la Ville de Neuilly-Plaisance a mis en place le tremplin musical «Trop Plein de Sons». Ce dernier permet de mettre à disposition des artistes un studio de musique situé aux bords de Marne, un espace de concert (100 places) et une salle (500 places). Ainsi les groupes/artistes ont à leurs côtés une équipe de professionnels toujours disponible pour les accompagner et les conseiller dans leurs démarches musicales.



LE CINÉMA MUNICIPAL LA FAUVETTE

21 avenue Daniel Perdrigé

Tél. : 01 43 00 11 38

Programmation : 01 41 53 34 98

Facebook : www.facebook.com/Fauvette

Accès par le bus 114, arrêt «Place Stalingrad» et station Autolib à proximité.



Dans un cadre agréable et confortable, un lieu de détente et de rencontres pour découvrir les nouveaux films et des classiques à des prix abordables.

SALLE CLIMATISÉE DE 123 FAUTEUILS, ACCESSIBLE AUX PERSONNES HANDICAPÉES ET OUVERTE 7/7. ÉQUIPÉE EN 35 MM, NUMÉRIQUE ET NUMÉRIQUE 3D, SON DOLBY DIGITAL 5.1. +

«La Fauvette» fait partie de «Cinemas 93», réseau des salles publiques du département. Votre carte d'abonnement à «La Fauvette» vous fait bénéficier du tarif abonnement dans les autres salles du réseau. L'établissement est classé Art & Essai, label Jeune Public et label Patrimoine et Répertoire. Il est également membre de l'Agence du court-métrage.

En plus d'une programmation éclectique de films variés, «La Fauvette» c'est aussi une fois par mois :

- **Ciné-ma différence** : des séances accessibles aux personnes en situation de handicap. Les séances proposent un son contrôlé pour préserver les oreilles sensibles, une diminution progressive de la lumière, un sous-titrage et la présence de bénévoles pour assurer l'accueil des spectateurs. Plus d'informations sur l'association Ciné-ma différence : www.cinemadifference.com



- **Ciné-goûter** (1 à 2 fois par mois) : un film, un goûter, suivis d'une animation ou activité pour les enfants.
- **Séances de légende** : un ciné-club proposant des films de patrimoine en présence d'invités.

En 2017, «La Fauvette» proposait 232 films différents et a accueilli 22 802 spectateurs sur plus de 1 072 séances.

Tarifs et abonnements

Plein : 5,50 €

Réduit : 4,50 € (moins de 18 ans, les étudiants, les plus de 65 ans, le lundi, les séances entre 18 h et 19 h)

Ciné-Goûter (un samedi ou un dimanche par mois) : 4,50 €

Ciné-Mômes (mercredi à 14 h) : 3,20 €

Séance Ciné-ma différence (un samedi par mois) : 3 €

Abonnement "Classique" : 19,50 € (carte rechargeable de 5 entrées, valable 90 jours, 1 à 2 places par séance)

Abonnement "Passion" : 17,40 € (carte nominative et rechargeable de 6 entrées, valable 30 jours, 1 place par séance)

Majoration séances en 3D : +1 €

NOUVEAU : Paiement par carte bancaire à partir de 1 €

Pour faciliter l'accès au cinéma, un parking gratuit situé au 10 avenue Aristide Briand est mis à votre disposition :

- Du lundi au vendredi de 18 h à 23 h
- Du samedi au dimanche de 13 h 30 à 23 h.



Retrouvez tous les mois le programme du cinéma La Fauvette sur le site internet de la Ville et sur www.facebook.com/Fauvette



LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

“GUY DE MAUPASSANT”

11, rue du Général de Gaulle
Tél. : 01 43 00 30 30

La culture pour tous ! Les espaces adultes et jeunesse de la Bibliothèque municipale mettent à votre disposition 50 000 documents, périodiques et quotidiens à consulter ou à emprunter ainsi que des services (accès à internet, impression de documents...).



En section Jeunesse, vous trouverez un espace spécialement dédié aux «0-3 ans», des livres audio des documentaires, des BD, des mangas et de nombreux albums et romans.

En section Adulte, en plus de l'espace presse, vous pouvez emprunter ou lire sur place : des livres policiers, des romans, des essais, des BD, des mangas, des guides, des livres pratiques, etc.

Les services :

- La bibliothèque offre divers services à ses adhérents :
- Une photocopieuse couleur et N/B (15 cts/page) et un scanner
 - Un espace multimédia avec un accès WiFi
 - Un service d'autoformation avec «tout apprendre.com» : soutien scolaire
 - Des cours d'informatique (informatique générale, Word, Internet, Excel) 4 fois par semaine :
 - mardi : 13 h 30 - 15 h (informatique générale)
 - mercredi : 18 h 30 - 20 h (Word)
 - jeudi : 10 h - 11 h 30 (Internet)
 - vendredi : 18 h 30 - 20 h (Excel)

3 sessions de 2 mois :

- octobre/novembre
- janvier/février
- avril/mai

Nouveau :

Consultation sur place de la presse numérique

Animations et événements :

- Comité de lecture Adultes «Goûters littéraires» **(1 samedi/mois)**
- Club Ado **(1 mercredi/mois)**
- Atelier d'écriture : séance créative autour des mots pour les 8-12 ans **(1 samedi/mois)**
- Club des 4-6 ans : contes et ateliers créatifs pour les 4-6 ans **(1 mercredi/mois)**
- Club des bébés lecteurs : contes pour les 0-3 ans **(1 samedi/mois), sur réservation.**
- Atelier créatif : nouvelle formule à partir d'octobre 2018 **(1 samedi/mois)**
- Écrivain public : aide/conseils pour écrire **(chaque mercredi de 10h à 12h)**
- Heure du conte : récit par un conteur **(1 samedi/mois)**
- Concours de Nouvelles
- Concours de Dictées
- Festival Hors-Limites
- Lecture Académie

L'espace Plaisance de la Bibliothèque «Guy de Maupassant» accueille régulièrement des manifestations : expositions, conférences, réunions, concerts, formations, ateliers, etc.

TARIFS ADHÉSION ANNUELLE

GRATUIT pour les moins de 18 ans et les étudiants de Neuilly-Plaisance

NOCÉENS

Adultes.....	12,00 €/an
Famille.....	18,20 €/an

HORS COMMUNE

Adultes.....	21,00 €/an
Mineurs.....	12,00 €/an
Famille.....	37,00 €/an

Tarif des cours d'informatique :

- Forfait pour 1 cours de 1 h 30 par semaine pendant 2 mois : 30 €
- Forfait pour 2 cours de 1 h 30 par semaine pendant 2 mois : 50 €
- Forfaits pour 3 ou 4 cours de 1 h 30 par semaine pendant 2 mois : 70 €

Les modalités d'inscription :

L'accès à la Bibliothèque est libre et gratuit. Cependant, pour bénéficier de certains services, il est nécessaire de s'inscrire en apportant :

- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Une pièce d'identité
- Montant de l'inscription (voir tarifs ci-contre)

Horaires d'ouverture de la bibliothèque :

	Section Adultes	Section Jeunesse
Mardi	15 h à 18 h 30	16 h à 18 h 30
Mercredi	10 h à 12 h et de 14 h 18 h 30	10 h à 12 h et de 14 h 18 h 30
Vendredi	16 h à 18 h 30	16 h à 18 h 30
Samedi	10 h à 18 h 30	10 h à 18 h 30

Le lundi, le jeudi et le dimanche la Bibliothèque municipale est fermée.



LE JUMELAGE

NEUILLY-PLAISANCE EST JUMELÉE AVEC MONTGOMERY (USA)



En juin 1989, Neuilly-Plaisance se jumelait officiellement avec Montgomery, ville de 12 000 habitants située dans l'Ohio près de Cincinnati.

Depuis 1989, les deux villes ont mis en place une succession d'échanges culturels et linguistiques.

En 1990, une délégation composée d'anciens de Neuilly-Plaisance et de M.O.F. (Meilleurs Ouvriers de France) s'est rendue à Montgomery.

Pendant les deux années scolaires 1991-1992 et 1994-1995 deux groupes d'élèves du collègue Jean Moulin ont participé à un séjour linguistique.

En avril 1998, une vingtaine de jeunes de la section football de Neuilly-Plaisance Sports est partie à Montgomery, et a ensuite accueilli ses correspondants lors de la coupe du monde de football.

En 1999, Neuilly-Plaisance et Montgomery ont fêté leurs 10 ans de jumelage. Une délégation nocéenne est partie dans l'Ohio pour participer à cet anniversaire. Les élus et responsables municipaux ont été accueillis dans les services de la mairie pour étudier le fonctionnement d'une ville américaine. En retour, plusieurs stagiaires de notre ville-sœur ont séjourné en **octobre 1999** à Neuilly-Plaisance, avec une délégation officielle pour comparer le mode d'organisation des deux villes.

En 2002, des professeurs américains ont été accueillis à Neuilly-Plaisance pour découvrir le fonctionnement de l'Éducation Nationale (visite d'écoles, collèges, lycées, universités et monuments de Paris).

L'échange retour a pu s'opérer **au printemps 2005** où quelques enseignants et élus de Neuilly-Plaisance ont découvert à leur tour par le biais de visites d'établissements, la diversité du système scolaire américain.

En 2010, Neuilly-Plaisance et Montgomery ont fêté leurs 21 ans de jumelage. Une délégation de 16 résidents de Montgomery a été accueillie à Neuilly-Plaisance.

Le 8 mai 2014, à l'occasion du 69^{ème} anniversaire de la Victoire de 1945, Gary BLOMBERG, ancien Maire de Montgomery accompagné de son épouse Ann, a présidé les cérémonies commémoratives.

Du 12 au 18 octobre 2014, une délégation de 19 agents municipaux, élus, représentants du corps enseignant et membres de l'association Neuilly-Plaisance Villes Soeurs, s'est rendue à Montgomery dans le cadre du 25^{ème} anniversaire du jumelage pour travailler sur une intensification des échanges autour de 3 axes :

- Les échanges scolaires et universitaires
- L'entreprise, le commerce et l'artisanat
- Les seniors et l'intergénérationnel.

En 2015, à l'occasion du 26^{ème} anniversaire du jumelage, notre commune accueillait Todd STEINBRINK ancien Maire de Montgomery et une délégation américaine. Afin d'honorer comme il se doit leur venue, un Week-end de l'Amitié mêlant partage, fête et solennité a été organisé les 3 et 4 juillet.

Si vous souhaitez avoir un correspondant américain, pour vous ou vos enfants, vous pouvez en faire la demande par courrier détaillé au Cabinet du Maire 6 rue du Général de Gaulle à Neuilly-Plaisance.

Pour plus de renseignements, contacter le Cabinet du Maire au **01 43 00 96 16**.



LE CHOUCAS **NN

Classement 2 étoiles 2016

N°IM093100020

Classement 2016 : H74-000409-004



L'HÔTEL DE NEULLY-PLAISANCE

EN HAUTE SAVOIE :

Des vacances au naturel !

C'est dans le magnifique village savoyard de Sixt Fer à Cheval, classé «GRAND SITE NATIONAL», que se trouve l'Hôtel** familial LE CHOUCAS. En plein cœur du prestigieux cirque du Fer à Cheval, il vous offre été comme hiver un cadre naturel somptueux.

L'hiver, c'est le royaume du ski au soleil, dans un domaine skiable exceptionnel avec un faisceau de 250 km de pistes, situé dans le Grand Massif (Flaine, Les Carroz, Morillon, Sixt et Samoëns).

C'est aussi une piste de ski de Flaine à Sixt de plus de 14 km en pleine nature. Quant aux amateurs de ski de fond, ils ne sont pas oubliés avec 70 km de pistes et de sentiers balisés, dans lesquels on peut également pratiquer la raquette.

L'été, vous pourrez profiter de toutes les activités de la nature : promenades, randonnées, escalades. Vous êtes dans l'une des plus belles réserves naturelles de France, et 9 200 hectares parsemés de lacs, de cascades, de forêts, vous entourent. Vous pourrez pratiquer dans la région de Sixt tous les sports de plein air : tennis, équitation, pêche, tir à l'arc, rafting, parapente, spéléologie, vélo tout terrain.

• **Le Choucas est un agréable chalet savoyard réalisé dans le plus pur style du pays et situé en pleine nature, tout en étant proche du village de Nambride. Il s'agit d'un Hôtel** de grand confort (deux étoiles nouvelles normes) d'une capacité de 27 chambres spacieuses et claires.**

Les chambres sont suffisamment grandes pour loger les enfants avec leurs parents. Toutes équipées de WC, salle de bains et téléphone, les chambres de l'hôtel offrent donc un cadre douillet et confortable. De même, ce complexe possède une salle à manger avec une belle cheminée, un bar, un salon de lecture et de télévision-vidéo, des salles de jeux pour pra-

tiquer le billard, le ping-pong, des terrasses et des aires de jeux en extérieur et un ascenseur.

• Vous pouvez choisir entre **trois formules** : hôtellerie seule sans repas, formule demi-pension (chambre, petit déjeuner, un repas), formule pension complète, à des tarifs très raisonnables. Dans le prix annoncé pour votre séjour, vous bénéficierez des prestations suivantes et sans supplément : cuisine traditionnelle familiale, conférences et diaporamas, soirée savoyarde, soirée casino, cabaret et animations jeux.

• Pour occuper vos petits, «Le Choucas» vous propose le **mini-club** (4 à 7 ans) et le **junior-club** (8 à 12 ans). Au programme : construction de cabanes, randonnées, baignades... et pour les plus grands : escalade, tennis et VTT.

Le Choucas, avec une équipe compétente et dynamique, vous réserve dès votre arrivée un accueil personnalisé et chaleureux et pendant toute la durée de votre séjour une écoute permanente de vos souhaits et besoins.

Par ailleurs, l'Hôtel** a un agrément «OPÉRATEURS DE VOYAGES» qui permet de proposer «des séjours tout compris» avec des activités d'été ou d'hiver très variées, moyennant un prix forfaitaire s'adressant plus particulièrement aux comités d'entreprise et aux associations.



Renseignements
et réservations :
04 50 34 47 60
Fax : 04 50 34 90 74
choucas.hotel@wanadoo.fr
www.choucas-hotel.fr

À VOTRE DISPOSITION :



NEULLY-PLAISANCE VILLE

QUINCAILLERIE SOUCHET

Métaux • Outillage • Bois • Verre • Plomberie • Électricité • Serrurerie

Dépôt Air Liquide - Primagaz - ELF antargaz



Du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h30 à 18h
Vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30 - Samedi de 8h30 à 12h30

55-57 avenue du Président Roosevelt
94170 Le Perreux-sur-Marne

Tél : 01 43 24 44 78 - Fax : 01 43 24 26 57
sas-souchet@wanadoo.fr - www.sas-souchet.fr

ELLE ET LUI
Esthétique
Institut de beauté



- Soins relaxants (visage et corps)
- Cellu M6 LPG (soin amincissant)
- Massages
- Épilations
- Waterbike

71ter avenue du Maréchal Foch - 93360 NEUILLY-PLAISANCE

☎ 01 43 00 55 18

www.elle-lui-esthetique.fr

Demain en Mieux
VALÉRIE GALY - HYPNOTHÉRAPIE
CABINET MÉDICAL CARRÉ FOCH
70 avenue du Maréchal Foch
93360 Neuilly-Plaisance
Tél. : 06 10 64 92 15
Contact : vgaly@demainenmieux.com
www.demainenmieux.com

bosushi
Restaurant japonais

6 avenue Victor Hugo
93360 Neuilly-Plaisance

Tél : 01 43 08 14 50
www.bosushi93.fr

Cordonnerie
« Clés Minute »
Artisan depuis 1985

1, rue Remondet Lacroix
93360 Neuilly-Plaisance
(200m du RER A entre les
2 résidences étudiantes)

Tél : 09 82 24 32 20



San Daniele
Restaurant - Pizzeria

Pizzas et plats à emporter

Ouvert du lundi au samedi
de 12h à 14h30 et de 18h30 à 23h
Fermé le dimanche

Terrasse
d'été

Soirée à l'Orléans • Jazz ou Orientale



☎ 01 49 44 13 29

1 avenue Victor Hugo - 93360 Neuilly-Plaisance



Sports

Les équipements sportifs :	P.100
- le stade municipal	P.100
- l'Aire de Street Workout	P.100
- le Skate park	P.100
- les gymnases	P.101
- les courts de tennis	P.101
- la piscine municipale	P.102

Sports

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

STADE MUNICIPAL

27 rue Marguerite
Tél. : 01 43 08 16 14

Horaires d'ouverture du stade :

Du lundi au jeudi de 8 h à 22 h 30

Vendredi de 8 h à 22 h 45

Samedi de 8 h à 21 h

Dimanche de 8 h à 20 h

Stade fermé les jours fériés, à l'exception de l'Aire de Street Workout et le terrain multisports.



Le Mille-Club (salle de danse), 3 courts de tennis extérieurs, 2 courts de tennis couverts, 1 bulle de tennis, 3 terrains de football dont 1 en synthétique, 1 piste d'athlétisme, 1 salle de musculation, 1 dojo rebaptisé le 28 janvier 2017 "Espace Gévrise Emame", 1 terrain multisports (hand-ball et de basket en accès libre). Venez gratuitement pratiquer votre jogging sur piste ou dans la grande enceinte du stade.

Attention, la piste est réservée à NPS Athlétisme :

- Les lundis, mardis, jeudis, vendredis à partir de 18 h 45
- Les mercredis de 14 h à 21 h 15
- Les samedis de 14 h à 16 h.

AIRE DE STREET WORKOUT

Stade municipal - 27 rue Marguerite
Tél. : 01 43 08 16 14

Inaugurée en juin 2015 dans l'enceinte du stade municipal, des installations permettent de pratiquer en toute sécurité du Street Workout, un tout nouveau sport pour tout âge qui mélange figures de force, de souplesse et d'équilibre.

Horaires d'ouverture du Street Workout

Du lundi au jeudi : 8 h - 22 h 30

Vendredi : 8 h - 22 h 45

Samedi : 8 h - 21 h

Dimanche et jours fériés : 8 h - 20 h



SKATE PARK

8 rue Paul Cézanne
Tél. : 01 43 08 16 14

Salle avec modules de glisse accueillant roller, skateboard...

Accès réservé aux associations et à leurs adhérents (voir rubrique associations).

PISCINE MUNICIPALE

2 bis chemin Tortu

Tél. : 01 43 00 02 41

Activités	Publics	Jours	Horaires	Tarifs	Autres informations	
<i>Envie d'apprendre à nager ou de se perfectionner, profitez des cours de natation enseignés par un professeur. Des cours de remise en forme sont également au programme.</i>						
Cours de natation (30 min)	Tous publics (à partir de 6 ans)			Forfait 10 leçons (Nocéens) : 121 €/an	Sur simple réservation téléphonique	
Cours collectif				Forfait 10 leçons (hors commune) : 136 €/an		
<i>Le jardin aquatique permet à l'enfant de se familiariser avec l'eau, d'évoluer en autonomie et de se préparer à l'apprentissage des différentes nages.</i>						
Jardin aquatique (30 min)	De 3 à 5 ans	Samedi	17h15 et 17h45	Forfait trimestriel* (Nocéens) : 30 € Forfait trimestriel* (hors commune): 60 €	Présence d'un parent par enfant obligatoire	
Cours collectif						
<i>L'aquagym est un excellent moyen d'allier le sport et le plaisir aux bénéfices de la santé et de l'esthétisme. Immersé dans l'eau, les mouvements sont facilités et décomplexés.</i>						
Aquagym	Tous publics (à partir de 16 ans)	Lundi et mercredi	De 19h à 19h45	Tarif à l'unité : 6,50 € Forfait 1 mois (Nocéens) : 50 €	Ouvert uniquement pendant les vacances d'été	
		Samedi	De 11h à 11h45	Forfait 1 mois (hors commune) : 60 €		
Autres activités et équipements	Jours	Horaires Période scolaire	Horaires Petites vacances	Horaires Vacances d'été	Tarifs	Autres informations
<i>L'aquapalm permet de travailler toutes les parties du corps, de façon à agir sur la silhouette, améliorer la circulation sanguine tout en préservant les articulations.</i>						
Aquapalm (45 min)	Lundi	12h15 -13h	13h	12h15	La séance (Nocéens) : 10 € Forfait 10 leçons (Nocéens) : 80 €	Tous publics (à partir de 16 ans)
	Vendredi	19h -19h45	19h	19h	La séance (Hors commune) : 12 € Forfait 10 leçons (Hors commune): 100 €	
						Palmes et gants non fournis

*Attention, en raison des cours du jardin aquatique, la piscine fermera à 17 h du 22 septembre au 22 décembre 2018 et du 9 mars au 1^{er} juin 2019 (hors vacances scolaires).

Autres activités et équipements	Jours	Horaires Période scolaire	Horaires Petites vacances	Horaires Vacances d'été	Tarifs	Autres informations
<p><i>L'Aquabiking est une activité sportive aquatique à mi-chemin entre l'aquagym et le vélo. Elle se pratique sur un vélo immergé dans une piscine avec de l'eau jusqu'à la poitrine. Ce sport s'adapte à tous les niveaux, que ce soit pour de la remise en forme ou de l'intensif.</i></p>						
Aquabiking (30 min)	Lundi	-	-	-	La séance : Nocéens : 15 € Hors commune : 20 €	Ouvert à tous dès 16 ans
	Mardi	18h	17h30 18h	19h30		Sur réservation.
	Mercredi	12h15 16h30 17h30	17h30 18h	-	Forfait 10 séances nominatifs : Nocéens 120 € Hors commune : 170 €	Un certificat médical spécifiant l'aptitude à l'Aquabiking sera demandé.
	Jeudi	12h15	13h45 18h	12h15 19h30		
	Samedi	15h	-	-		
	Dimanche	12h	12h	10h30		
	Sauna municipal	Lundi	14h - 17h (mixte)	-	14h-19h30 (mixte)	Entrée individuelle : 8,25 €
Mardi		10h -13h (mixte) 13h -16h (dames) 16h -19h (hommes)	11h-14h30 (mixte) 14h30-17h30 (dames) 17h30-19h (hommes)	14h30-17h30 (dames) 17h30-19h30 (hommes)	Abonnement 10 entrées : 57 €	Le sauna est évacué 30 minutes avant la fermeture.
Mercredi		-	-	-		
Jeudi (exclusivement pour les dames)		9h30 -11h30 13h30-17h30	11h -19h	11h-19h30		
Vendredi		10h-13h (dames) 13h-17h30 (hommes) 17h30-20h (mixte)	11h -15h (dames) 15h -20h (mixte)	11h-19h30 (mixte)		
Samedi (mixte)		14h -18h30	14h-18h30	-		
Dimanche (mixte)		Sept-mai : 9h -13h Juin : 11h-19h	9h -13h	11h-19h juin également		



Offres groupées Aquabiking + Aquapalm	Nocéen	Extérieur
Forfait 10 leçons d'aquabiking+ 10 séances d'aquapalm	160 €	220 €
Forfait 20 leçons d'aquabiking+ 20 séances d'aquapalm	290 €	350 €
Forfait 30 leçons d'aquabiking+ 30 séances d'aquapalm	390 €	450 €

Autres activités et équipements	Jours	Horaires Période scolaire	Horaires Petites vacances	Horaires Vacances d'été	Tarifs
Douches municipales	Mercredi	14h - 18h	13h30 - 18h	13h30 - 18h	Entrée individuelle : 1,35 €
	Samedi	8h30 - 12h	14h - 18h	14h - 18h	

Tarifs de la piscine municipale	
Entrée individuelle enfant (moins de 16 ans)	1,95 €
Entrée individuelle adulte	2,35 €
Abonnement 10 tickets enfant (moins de 16 ans)	11,90 €
Abonnement 10 tickets adulte	16,00 €

L'accès à la piscine est exclusivement réservé aux personnes en tenue de bain.
Avant l'entrée dans l'eau, le passage sous la douche avec savonnage est OBLIGATOIRE.
SHORTS ET BERMUDAS INTERDITS. PORT DU BONNET DE BAIN OBLIGATOIRE.
Les enfants de moins de 12 ans doivent impérativement être accompagnés d'un adulte.

Horaires d'ouverture de la piscine municipale			
Jours	Hors vacances scolaires	Petites vacances scolaires	Juillet/Août
Lundi	Fermée	14 h - 19 h	14 h - 19 h 30
Mardi	11 h 30 - 13 h 16 h 30 - 19 h	11 h 30 - 19 h	11 h - 19 h 30
Mercredi	15 h - 18 h 30	14 h - 19 h	11 h - 19 h 30
Jedi	Fermée	14 h - 19 h	11 h - 19 h 30
Vendredi	11 h 30 - 13 h 16 h - 20 h	11 h 30 - 20 h	11 h - 19 h 30
Samedi*	15 h 30 - 18 h 30	15 h 30 - 18 h 30	12 h - 19 h
Dimanche	Septembre - mai : 9 h - 13 h Juin : 11 h - 19 h	9 h - 13 h	11 h - 19 h <i>juin également</i>

***Attention, en raison des cours du jardin aquatique, la piscine fermera à 17 h du 22 septembre au 22 décembre 2018 et du 10 mars au 1^{er} juin 2019 (hors vacances scolaires).**

En dehors de ces horaires, la piscine est réservée gratuitement aux écoles et aux entraînements des associations sportives.

Le bassin est évacué 30 minutes avant la fermeture.
 Piscine fermée les jours fériés.

Attention, la piscine municipale sera fermée :

- du vendredi 31 août 2018 au dimanche 9 septembre 2018 inclus.
- du dimanche 23 décembre 2018 à 13 h au dimanche 20 janvier 2019 inclus.
- du lundi 24 juin au vendredi 5 juillet 2019 inclus.



CHARPENTE

Traditionnelle, Industrielle,
Lamellé-collé

COUVERTURE

Zinc, Ardoise, Tuile

01.43.00.08.07
adm-charpente-bois.fr



Demay & fils

Artisans de père en fils
depuis 1966

Meilleur Ouvrier
de France

Plomberie - Salle de bains
Chauffage - Contrats d'entretien
Gaz - Fioul - Assainissements



Etudes - Projets - Devis



15 bis rue de la Marne - 93360 Neuilly-Plaisance
Tél : 01 43 00 08 07 - Fax : 01 43 00 62 13
www.plombier-chauffage-neuillyplaisance.fr
Email : etsdemay.fils@wanadoo.fr



Vie associative

La Maison des Associations.....	P.108
Les Associations.....	P.108
- les Anciens Combattants.....	P.108
- Souvenir français.....	P.108
- Cultuel.....	P.108
- Culture - Loisirs.....	P.108
- Économie - Environnement.....	P.109
- Scolaire.....	P.109
- Social.....	P.110
- Sports.....	P.110
Les associations auxquelles vous pouvez vous inscrire ou vous réinscrire.....	P.111
- Associations culturelles.....	P.111
- Associations sportives.....	P.115

À VOTRE SERVICE

Les Associations de Neuilly-Plaisance

LA MAISON DES ASSOCIATIONS

13 avenue du Maréchal Foch
Accès pour personnes à mobilité réduite
Renseignements en Mairie,
service Communication
01 43 00 96 16



HORAIRES DES PERMANENCES :

(Hors jours fériés et vacances scolaires)

• AMAP

Le jeudi de 20 h à 22 h

• Association des Paralysés de France (APF)

Le jeudi de 14 h à 18 h (hors vacances scolaires et jours fériés)

• Cercle Discophile de Musique de Divertissement

Le 2^{ème} samedi du mois de 13h à 18h

• Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc (FNACA)

Le 1^{er} mardi du mois de 17 h à 19 h

• Horizon Cancer

Le 4^{ème} lundi du mois de 14 h à 16 h

• La Nocéenne de Philatélie et Cartophilie

Le vendredi de 17 h à 19 h

• Neuilly-Plaisance Ville Fleurie et Amie des Fleurs

Le 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} mardi du mois de 17 h à 19 h

LES ASSOCIATIONS

ANCIENS COMBATTANTS

• Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc (FNACA)

M. STEFANI

6 allée des Mésanges - 93360 Neuilly-Plaisance

06 07 27 13 78

• Union Nationale des Combattants (toutes les générations de feu)

Section Neuilly-Plaisance - M. HERY

10 rue Pierre Brossolette - 93360 Neuilly-Plaisance

06 08 22 25 54

paul.hery@orange.fr

SOUVENIR FRANÇAIS

• Souvenir Français

Mme PÉLISSIER

28 rue du 8 mai 1945 - 93360 Neuilly-Plaisance

01 43 00 40 24

CULTUEL

• ACIP

(Association Consistoriale Israélite de Paris)

62/64 rue Lavoisier - 93110 Rosny-sous-Bois

01 48 54 04 11

• Association socio-culturelle et sportive des Musulmans de Neuilly-Plaisance AL-Amel (l'Espoir)

M. BEN HADJ

1 allée des Nyvards - 93360 Neuilly-Plaisance

06 52 86 98 10

• Eglise protestante unie de France - paroisse Saint Etienne

M. CRAMPONT

4 rue Chanzy - 94170 Le Perreux-sur-Marne

01 43 24 29 15

president@protestantsperreux.fr

• Judaïsme-Culture Neuilly-Plaisance / Rosny-sous-Bois

M. KAKOU

35 avenue Danielle Casanova- 93360 Neuilly-Plaisance

06 98 82 11 81

• Notre Dame d'Avron, Patrimoine et Culture

M. GILBERT

47 rue Jules Lamant et Fils - 93330 Neuilly-sur-Marne

01 43 09 03 61

CULTURE - LOISIRS

• APACLES

(Association pour la Promotion des Arts, de la Culture,

des Loisirs Éducatifs et Sportifs à Neuilly-Plaisance) -

M. PELISSIER

6 rue du Général de Gaulle - 93360 Neuilly-Plaisance

01 43 00 96 16

• Amicale de locataires et d'initiatives solidaires

Mme DIAS

3 allée de Sienne - 93360 Neuilly-Plaisance

06 28 60 70 04 - 06 26 64 68 82

• **La Voix de Victor Hugo**

Association de parents en faveur de l'École Victor Hugo.

Pascale Boum (école maternelle) et Sophie Duquesne (école élémentaire)
lavoixdevh@gmail.com
<https://lavoixdevh.wordpress.com/>

SOCIAL

• **Association d'assistantes maternelles "Les Kokinoux"**

Mme LEBRAS
44 chemin des Processions - 93360 Neuilly-Plaisance
01 43 00 06 71

• **Association départementale des donateurs de sang bénévoles des groupes La Poste et France Telecom Orange de Seine-Saint-Denis**

M. LEVREY
5 allée Joseph Kessel - 93360 Neuilly-Plaisance
06 08 99 46 74

• **Association des Paralysés de France**

Mme SCRIBOT
17 bis rue du Général Schmitz - 93330 Neuilly-sur-Marne
01 43 09 18 45
Maison des Associations
13 avenue Maréchal Foch - 93360 Neuilly-Plaisance

• **Association départementale des conjoints survivants et parents d'orphelins (FAVEC - ADVC 93)**

Mme JEANNEY
73 allée Danton - 93190 Livry-Gargan
01 43 88 22 78
advc.93@orange.fr

• **Consommation, Logement et Cadre de Vie (CLCV)**

Mme HOVETTE
3 place Saint François - 93360 Neuilly-Plaisance
09 52 45 70 35
cricrihovette@hotmail.fr

• **Communauté Emmaüs**

M. ARCHER
3 rue Edmond Michelet
93360 Neuilly-Plaisance
01 43 81 45 26
standard.dons@neuillyemmausavenir.fr

• **Croix Rouge Française**

M. LAMBERT
3 bis place Jean Mermoz - 93360 Neuilly-Plaisance
06 43 68 50 13

• **Horizon Cancer**

Mme GARCIA
36 ter rue du Général de Gaulle - 93370 Montfermeil
01 43 32 79 77
horizon-cancer@wanadoo.fr

• **Hôtel Social 93 - ÉTINCELLE**

(siège social) Centre de stabilisation
Mme KERFALLAH
37 bis rue des Cahouettes - 93360 Neuilly-Plaisance
01 49 44 14 40

• **Les Restos du Cœur**

Centre Neuilly-Plaisance
22 boulevard Gallieni (sous le RER, près de la place Montgomery) - 93360 Neuilly-Plaisance
09 82 48 01 60
ad93.neuillyplaisance@restosducoeur.org

• **Réseau des Victimes d'Accidents Vaccinaux (REVAV)**

Mme LEDRUX
6 rue du Général de Gaulle - 93360 Neuilly Plaisance
01 43 08 86 40 - 06 64 86 10 23

• **Secours Catholique**

Permanence le jeudi de 9 h à 11 h 30
28 rue Paul et Camille Thomoux
93330 Neuilly-sur-Marne
01 56 49 09 55
seinesaintdenis@secours-catholique.org

• **UNAFAM**

M. LE BRONNEC
202 avenue Jean Jaurès - 93330 Neuilly-sur-Marne
01 48 43 83 23 ou 06 07 38 04 04
jeanfranleb@yahoo.fr - www.unafam93.org

SPORTS

• **Body Art - athlètes de rue 93**

M. ASSAS
28 rue du 8 mai 1945 - 93360 Neuilly-Plaisance
06 11 35 01 80
assasmehrez@gmail.com
www.facebook.com/BodyArt93

• **Entente Cycliste de Neuilly-Plaisance**

Mme HAEGEL
21 allée de la Solidarité - 93190 Livry-Gargan
01 43 32 67 30 ou 06 19 01 55 77

• **Moto Club "Les Copains d'abord"**

Mme DELATTRE
12 rue Christine - 93360 Neuilly-Plaisance
01 43 00 10 83

• **Paris Skate Culture/ Street Trot' Klub**

M. LOUYAT
Skate Park - 8 Rue Paul Sézanne - 93360 Neuilly-Plaisance
01 73 79 12 46/47
skateboard : info@paris-skate-culture
trottinette : info@street-trot-klub.fr
www.paris-skate-culture.org
www.street-trot-klub.fr

LES ASSOCIATIONS AUXQUELLES VOUS POUVEZ VOUS INSCRIRE OU VOUS RÉINSCRIRE : CULTURE-LOISIRS

• Amis Naturalistes des Coteaux d'Avron (Les)



Association loi 1901, agréée Jeunesse et Éducation Populaire et de protection de la nature pour la Seine-Saint-Denis au titre de l'article 141-1 du Code de l'Environnement. Habilitée à participer au débat public dans le cadre d'instances départementales.

• CONTACT :

Présidente : Sylvie VAN DEN BRINK
07 82 13 03 50

• ADRESSE :

44 avenue des Fauvettes - 93360 Neuilly-Plaisance
www.anca-association.org/

• Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP On se prend pas l'chou)



Plus qu'acheter un panier, la famille AMAPienne va partager les récoltes du maraîcher, mais aussi les aléas de production, elle paie d'avance la part de la récolte qu'elle va recevoir au cours de la saison. *Distribution le jeudi de 20h30 à 21h45.*

• CONTACT :

Responsable : Emmanuelle VIRIOT
amap.neuillyplaisance@gmail.com

• ADRESSE :

Maison des Associations
11 avenue du Maréchal Foch - 93360 Neuilly-Plaisance
amapneuillyplaisance.org

• Arc-en-ciel



L'association propose des cours de créativité artistique. Chacun s'exprime librement dans le respect des autres.

Les séances ont lieu à la Maison de la Création, vendredi et samedi pour les enfants de 4 à 18 ans et aux adultes.

• CONTACT :

Présidente : Marie RIDAO-ROBILLOT
06 69 10 50 26
atelierarcenciel@aol.com

• ADRESSE :

24 bis avenue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance

• Association Ruslan



But : Promouvoir la culture et la langue russes en France.

INITIATION AU RUSSE, groupes de 4/5 pers., niveaux débutants, moyens et avancés,
VIDÉOTHÈQUE : un choix de CD, films, documentaires en français et en v.o. BULLETIN D'INFORMATIONS culturelles trimestriel.

• CONTACT :

Présidente : Françoise PERTSOV - 06 07 83 72 37
fpertsov@hotmail.fr

• ADRESSE :

www.associationruslan.fr



• ATCI - Accueil Tourisme - Comité d'Initiative



Vous propose des sorties accompagnées au théâtre, concerts, etc., des visites guidées de châteaux, abbayes, régions de France, soit à la demi-journée, soit à la journée, ou week-end de 2/3 jours et plus. Des voyages à l'étranger vous sont également proposés.

• CONTACT :

Président : Alain DEVEAUX
01 43 00 39 09 - 06 11 77 69 73
dvx@orange.fr

• ADRESSE :

Bibliothèque Municipale «Guy de Maupassant»
11 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
www.atci-np.com

• Atelier de Plaisance - Sculpture



L'association réservée aux plus de 18 ans, organise le vendredi après-midi & le samedi matin, des cours de SCULPTURE avec des professeurs diplômés et des MODELES VIVANTS. Des ateliers libres avec & sans modèle sont accessibles à tous en semaine.

• CONTACT :

Président : Alain GARRIGUES - 06 61 17 04 65
garrigues93@gmail.com

• ADRESSE :

Pour les cours : CMA 44, avenue des Fauvettes
93360 Neuilly-Plaisance
Adresse légale : 25 avenue du 18 juin 1940
93360 Neuilly-Plaisance
www.atelier-plaisance-sculpture.com

• Atelier 44



Le but de cette association est de promouvoir et de soutenir les nouveaux créateurs en leur permettant d'avoir un espace de travail et de s'essayer à d'autres disciplines telles que la sérigraphie, la gravure, etc. Du lundi au dimanche de 10h à 20h.

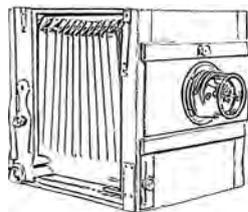
• CONTACT :

Présidente : Lynda MAKHLOUF-VISSÉ
01 43 00 10 19 - 06 10 31 67 42

• ADRESSE :

Maison de la Création (1^{er} étage)
24 bis rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance

• Club Photo de Neuilly-Plaisance



Le Club Photo de Neuilly-Plaisance propose une pratique de la photographie mêlant argentique, numérique et procédés alternatifs et anciens, dans une optique d'échange, d'aide et de partage.

• CONTACT :

Présidente : Dorothee CLERMONTEL
01 43 00 27 20
info.cnpn@gmail.com

• ADRESSE :

29 avenue Daniel Perdrigé - 93360 Neuilly-Plaisance
<https://www.facebook.com/clubphotoneuillyplaisance/>

• Nocéenne de Philatélie et Cartophilie (La)



Collectionneurs de timbres, de cartes postales, vous ne connaissez pas leur provenance, comment procéder à leur classement, souhaitez rencontrer d'autres collectionneurs : venez nous rencontrer et participer à nos activités. Amateurs ou collectionneurs avertis, vous y serez toujours les bienvenus !

• CONTACT :

Présidente : Marie-Paule DENOYER
06 72 82 92 63
daniel.denoyer@orange.fr

• Paris Carrom Association



Le PCA a pour but de développer la pratique du Carrom ou Billard indien en région parisienne. Affilié à la FFCarrom, le club permet de licencier les joueurs participant aux tournois du championnat de France ainsi qu'aux événements internationaux.

• CONTACTS :

Président : Frédéric LUSARDI
06 72 72 42 93 - 01 43 00 59 50
Secrétaire : Frédéric TWOREK - 06 01 49 25 76
pcas@gmail.com

• ADRESSE :

4 rue Pierre Curie - 93360 Neuilly-Plaisance
www.carrom.net

• Paroles en Scène



Paroles en Scène accompagne tous les publics à la découverte du spectacle vivant. L'association propose, au fil de la saison : ateliers théâtre (enfants, jeunes, adultes), stages, visites de théâtres, soirées spectacle...

• CONTACT :

Directrice : Véronique STERNBERG
07 82 34 13 02
contact@paroles-en-scene.com

• ADRESSE :

34 avenue Georges Clemenceau
93360 Neuilly-Plaisance
www.paroles-en-scene.com

• Troupe infernale (la)



La Troupe Infernale est constituée de membres issus de l'Atelier Théâtre du collège Jean Moulin. Réunis par leur amour du théâtre, ils ont fondé, en 2008, une compagnie associative afin de poursuivre leur passion au-delà du cadre du collège.

• CONTACT :

Présidente : Mélody MEDJAHED
associationtroupeinfernale@gmail.com

• ADRESSE :

latroupeinfernale.com

• Vivaldi a Dit

Vivaldi a dit... rendre la musique accessible à tous

“VIVALDI A Dit” dispense l’enseignement du violon, de l’alto, du violoncelle, de la flûte traversière, du piano, du cor et du solfège à partir de 3 ans, pour les adolescents et pour les adultes sans limite d’âge.

• CONTACT :

Présidente : Dominique DEDIEU - 01 43 09 82 13
vivaldi-a-dit.np@orange.fr

• ADRESSE :

BP 29 - 93360 Neuilly-Plaisance
www.vivaldiadit.org

SPORTS

• 1^{ère} compagnie d’Arc de Nogent-sur-Marne



Sollicitant à la fois la maîtrise de la posture, l’équilibre, l’enchaînement des mouvements, la respiration et la concentration, le tir à l’arc incite à la maîtrise de soi et au respect des règles et des personnes. *A partir de 12 ans.*

• CONTACT :

Président : Bernard SORGUE - 01 48 77 85 81
1ciearcnogent@free.fr

• ADRESSE :

11 rue Jean Monnet - 94130 Nogent-sur-Marne
1ciearcnogent.free.fr

• Amicale des Pongistes du Perreux-sur-Marne



Facile à pratiquer, sans réel risque pour la santé et accessible au plus grand nombre, le tennis de table se présente comme un sport-plaisir, auquel on aurait tort de ne pas goûter. Alors tout le monde à table ! Venez rejoindre l’AP Perreux !

• CONTACT :

Président : M. TURCAN
06 08 28 65 62
apperreux2@free.fr

• ADRESSE :

113 boulevard Alsace Lorraine - 94170 Le Perreux sur Marne
<http://apperreux.com>

• Arabesques



Association Arabesques créée en 2009 qui allie la passion artistique (danse modern jazz) à celle de l’humanitaire avec création d’événement.

• CONTACT :

Présidente : Magali MONOY - 06 77 71 20 47
magaligrospeaud29@gmail.com



• Association des Familles sportives de Neuilly-Plaisance



L'ADFS propose des cours :

- de Danse Classique et Moderne Jazz
- de Yoga
- de Fitness, Zumba®, GV Chorégraphiée et Pilates
- de Souplés'Danse et de Postural Ball®

Pour toute demande, prendre contact avec l'association car certains cours sont limités en places.

• CONTACT :

Présidente : Johanna BOULE-SY - **07 68 81 65 38**
contact@associationdesfamilles.fr

• ADRESSE :

44 avenue des Fauvettes - 93360 Neuilly Plaisance
www.associationdesfamilles.fr

• Axé Brasil Paris



L'association Axé Brasil Paris propose des cours de capoeira, art martial brésilien, mais également de manière occasionnelle des cours de maculelê qui est également une danse traditionnelle du Brésil.

• CONTACT :

Président : Florent ARNAUD - **06 66 42 98 67**
florent.arnaud.pro@gmail.com

• ADRESSE :

27 rue Marguerite - 93360 Neuilly-Plaisance

• Bulles d'O Club de plongée sous-marine



Bulles d'O, club de plongée agréé FFESSM, vous accueille les mardis de 21 h 15 à 23 h. Baptêmes, passages de niveaux, entraînements en piscine et en fosse, sorties conviviales en milieu naturel... Venez nous rencontrer !

• CONTACT :

Président : Marcel SOLIGNY - **06 72 35 48 72**
bullesdo@gmail.com

• ADRESSE :

Adresse du siège social :
6 rue du général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance

Adresse de correspondance :

Bulles d'O - Chez Marcel SOLIGNY
5 bis villa de la Fraternité - 93230 Romainville

• B2M Futsal



B2M est une association qui a pour vocation le développement du futsal.

Nous sommes à ce jour, 303 licenciés avec une école de futsal qui démarre dès l'âge de 5 ans révolus.

• CONTACT :

Secrétaire: Sabrina CUILLA
06 63 60 99 70
sabrina.cuilla@b2mfutsal.fr

• ADRESSE :

<http://www.b2mfutsal.fr/www/>
<https://www.facebook.com/b2mfutsal/>

• Canoé Kayak Neuilly-sur-Marne



Basé au port de Neuilly-sur-Marne, le CKNM est une association de bénévoles dont l'objet est la pratique sportive du canoë et du kayak sur rivière, en eau vive, en piscine d'entraînement et en mer.

• CONTACT :

Secrétaire Général : David GUAIGNIER
06 76 21 33 52
contact@cknm.fr

• ADRESSE :

44 rue André Malraux - 93360 Neuilly Plaisance
www.cknm.fr

• Esprit Badminton à Neuilly-Plaisance



Discipline olympique, ce jeu de raquettes se pratique en simple ou en double, à son rythme de 9 à 75 ans. Sport où le plaisir est immédiat, sans apprentissage, très tonique, le badminton c'est 5 grammes de plumes et des tonnes d'émotions.

• CONTACT :

Président : Subash HURUNGHEE - 01 43 00 65 12
ebnpbad@aol.com

• ADRESSE :

Gymnase du Bel Air - 28 rue du Bel Air
93360 Neuilly-Plaisance
www.ebnpbad.jimdo.com

• Compagnie Garbo



Compagnie Garbo

Danse Théâtre Chant

Troupe d'enfants et d'adolescents créant des spectacles entre danse et théâtre, abolissant les frontières entre les disciplines artistiques, la Compagnie Garbo, c'est l'apprentissage d'une discipline exigeante, la danse ; mais aussi la découverte des arts et le plaisir de créer ensemble.

• CONTACT :

Présidente : Brigitte BERTIN
Directrice artistique : Véronique GARGIULO
06 79 35 92 79
v.gargiulo@free.fr

• ADRESSE :

45 avenue du Maréchal Joffre
93360 Neuilly-Plaisance

• Eveil de la Tortue (L')



L'Eveil de la Tortue

Créée en 2016, l'association «L'Eveil de la Tortue» propose des cours et des stages de Tai Chi Chuan pour adultes. Les gestes lents et précis dont la pratique régulière favorise le calme, la détente, l'équilibre et la santé.

• CONTACT :

Président : Alain SALLON - 06 83 82 56 76
leveildelatortue@gmail.com

• ADRESSE :

1 allée des boutons d'or
93360 Neuilly-Plaisance
www.leveildelatortue.fr



• HEMAN Centre de danses urbaines



Centre de transmission et d'apprentissage des danses urbaines (hip-hop et jazz rock) pour tous niveaux. À partir de 4 ans.

• CONTACT :

Présidente : Marie-Claire LUAMBO
06 13 36 83 48 - 06 84 58 40 38 - 01 43 00 17 73
contact@heman.fr

• ADRESSE :

3 rue Marcel Dassault - 93360 Neuilly-Plaisance
www.heman.fr

• Nacao capoeira, arte e cultura



Activité : cours de capoeira le samedi de 10h30 à 12h. Public : parents/enfants, tout âge, toute condition physique.

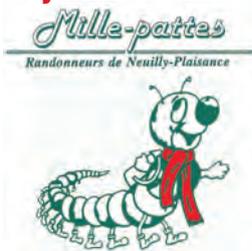
• CONTACT :

Présidente : Emilie LARRAGUETA - 06 73 20 32 15
nacao.artecultura@gmail.com

• ADRESSE :

Maison de la Culture et de la Jeunesse

• Mille Pattes de Neuilly-Plaisance (Le)



Le Mille-Pattes vous propose toute l'année des randonnées variées. Sportifs ou non, il y aura toujours une randonnée à votre niveau : à la journée le dimanche et à la demi-journée en semaine ainsi que des séjours et des week-ends.

• CONTACT :

Président : Bruno LAMAURT - 01 43 00 32 33
millepattes.neuillyplaisance@gmail.com

• ADRESSE :

www.mille-pattes-np.com

• Neuilly-Plaisance Football Club



Créé en 2016 par des amoureux du ballon rond, le Neuilly-Plaisance Football Club vous propose des matchs et des séances d'entraînements ludiques et adaptés à chaque catégorie, réalisés par des éducateurs motivés et qualifiés.

• CONTACT :

Responsable technique : M. DIARRA
06 48 04 04 24
neuillyplaisancefc@hotmail.com

• ADRESSE :

27 Rue Marguerite 93360 Neuilly Plaisance
facebook.com/neuillyplaisancefc

• NPS / Section Football



Créée en 1940, cette section propose des entraînements et des matchs selon le calendrier départemental. Inscriptions ouvertes au stade municipal (mobile home près des bâtiments) dès le 1er septembre, école de football dès 6 ans. Stages-Tournois en Province-Tournoi International-Championnats

• CONTACT :

Président : Joao FERREIRA
06 82 17 29 71 - 09 53 66 49 04 - ferreirajoao27@neuf.fr
Contact : Alain COLETTA - 07 82 83 59 54

• ADRESSE :

Stade Municipal 3 terrains
www.nps-football.footeo.com

• NPS / Section Gymnastique Volontaire et Musculation



Venez nombreux nous retrouver dans une ambiance conviviale, la salle de MUSCULATION est très bien équipée et s'adapte à tous les profils. *BABY-GYM de 4 ans à 6 ans avec un professeur diplômé.*

La GYMNASTIQUE est pratiquée au Dojo avec 2 professeurs diplômés

• CONTACT :

Président (Musculation) :
Benjamin ALVAREZ - 06 51 02 50 07
Benjamincorzo@hotmail.fr
Président adjoint Gymnastique :
Michel NICOLAS - 06 84 26 72 90
mich.mico@orange.fr

• ADRESSE :

Stade Municipal Complexe et DOJO

• NPS / Section Hand Ball



Très active et formatrice depuis 1970, labellisée médaille d'argent par la FFH, elle accueille toute l'année les sportifs dès l'âge de 6 ans. Entraînements samedi et mercredi pour l'école de Hand et la semaine pour les autres équipes. Rencontres selon le calendrier départemental.

• CONTACT :

Président : André ALLES - 06 84 92 01 12
andrealles@orange.fr

• ADRESSE :

Gymnase SALUDEN

• NPS / Section Karaté Club



A partir de 4 ans : s'épanouir, découvrir le karaté, canaliser son énergie, être un futur champion ou simplement pratiquer un sport ludique. Essayez un cours de karaté, seul, en famille ou entre amis ! Allier fitness, karaté et self défense ? Venez découvrir le **Body Karaté** !

• CONTACT :

Présidente : Anne Isabelle NUNEZ - 06 95 85 12 66
contact.npkc@gmail.com

• ADRESSE :

Stade Municipal DOJO - Gymnases Herriot et Bel Air
www.neullyplaisancekarateclub.sportsregions.fr

• NPS / Section Karaté Shotokan



Présente depuis 1975 à Neuilly-Plaisance. Dispensés par Pascal HEUMBER, 5^{ème} Dan de l'international Shotokan et ancien membre du Raid, assisté par Raphael COLOMA 3^{ème} Dan IKS, nos cours s'adressent aux enfants dès 6 ans et adultes, débutants et confirmés.

• CONTACT :

Président : Laurent BOSYK - 06 77 84 25 91
laurent.bosyk@wanadoo.fr

• ADRESSE :

Stade Municipal - DOJO

• NPS / Section Natation



Club d'activités sportives et aquatiques. La section existe depuis plus de 20 ans et compte 500 adhérents. Destinée à tous pour apprendre, se perfectionner en natation sportive ou compétition. Pour d'autre se consacrer à la remise en forme (aquagym).

• CONTACT :

Présidente : Alexandra PERRIN - 06 13 70 67 71
npsnat@free.fr

• ADRESSE :

Piscine Municipale
www.npsnat.free.fr

• NPS / Section Lutte



La section Lutte propose aux enfants à partir de 4 ans (mixte) de découvrir ce sport de façon ludique. Les entraînements sont organisés autour de jeux, d'exercices et de combat de lutte.

• CONTACT :

Présidente : Corinne CHESSA - 06 19 11 46 31
npslutte@sfr.fr

• ADRESSE :

Stade municipal DOJO - Gymnase Herriot

• NPS / Section Pétanque Avronnaise



La section permet de pratiquer la pétanque en famille (loisirs) ou en compétition selon les catégories. Sport au grand air...

• CONTACT :

Président : Gérard LEBEAU
06 64 50 57 08 - 01 43 00 12 84
monique.dubosq@gmail.com

• ADRESSE :

Boulodrome



• NPS / Section Pentathlon Moderne



Pratique dès 6 ans (filles et garçons) du tir au pistolet laser à 5 m ou 10 m, course, natation le mercredi après-midi et en compétition.

• CONTACT :

Présidente : Nathalie DETOURNAY

06 61 50 36 90

nath.detournay@gmail.com

• ADRESSE :

Skate Park - Stade - Piscine
www.npsports.free.fr

• NPS / Section Tennis



6 courts de tennis dont 2 couverts réservés pour l'école de tennis. Dès 5 ans, la compétition, cours adultes, tennis loisirs et les stages.

• CONTACT :

Président : Franco MARASCO

Jérôme RHINN - 06 38 87 30 50 (laisser un message)

npstennis93@gmail.com

• ADRESSE :

Stade municipal - Tennis intérieurs
www.club.fttp.fr/nptennis

• NPS / Section Taekwondo



Dès 5 ans afin d'améliorer la psychomotricité, aux adolescents pour se défouler tout en respectant leur intégrité physique. Les adultes pourront se livrer à la compétition, combats ou à l'entretien physique et le renforcement musculaire, dans une ambiance conviviale et dynamique.

• CONTACT :

Président : Dany JOINNET

Secrétaire : Sophie TANQUIN - 06 87 62 23 01

npstaekwondo@yahoo.fr

• ADRESSE :

Gymnase HERRIOT et Stade DOJO

• Roller Loisir Plaisance



Pratiquer le roller loisir, roller plaisir, en groupe ou en famille, dans des cours encadrés par des professeurs diplômés, pour enfants, adolescents et adultes. Cours débutants et confirmés les mardis, jeudis et vendredis au Roller-Parc de Neuilly-Plaisance.

• CONTACT :

Président : Philippe CHOQUEL - 06 23 55 06 96

• ADRESSE :

51 rue Raspail - 93360 Neuilly-Plaisance

• Rugby Club Neuilly-sur-Marne



Cette association évolue à ce jour en Promotion d'honneur après son sacre de champion d'Ile-de-France en 2015/2016 pour ses équipes séniors et son école de Rugby labellisée. Recrute des joueurs de 5 à 60 ans. Venez nous rejoindre.

• CONTACT :

Secrétaire et responsable juniors :
Rania Nathalie WEHBEH
06 17 49 09 01
rnd1@free.fr
rcnm93330@free.fr

• ADRESSE :

2 rue du Port
93330 Neuilly-sur-Marne
<https://rcneuilly-marne.sportsregions.fr>

• Société Nautique du Perreux (Aviron)



Sections Compétition et loisirs. Simulateur d'aviron, salle de préparation physique, de musculation et d'ergomètres.

Jours de pratiques/horaires : selon niveau, voir site Internet. Fermé le lundi, ouvert durant les vacances scolaires et jours fériés.

• CONTACT :

Chef de site : Vincent TURLIN
01 48 71 39 08 - 07 81 61 82 37
snp.aviron@gmail.com

• ADRESSE :

7-10 Quai d'Argonne - 94170 Le Perreux-sur-Marne
www.aviron-snp.org

• Union Sportive Fontenaysienne Ecole de patinage sur glace



L'école de patinage sur glace, section de l'USF Club Omnisports, permet de s'initier aux bases du patinage Pour les petits et les grands.

• CONTACT :

Présidente : Maria BOISSEL - 06 81 80 99 96
dboissel@yahoo.fr

• ADRESSE :

www.us-fontenay.com

• Union Sportive Fontenaysienne Hockey sur glace «Les Pumas»



Les PUMAS accueillent filles et garçons dès 4 ans à l'École de Hockey ainsi que les 13/18 ans à la patinoire S. Allende à la découverte du Hockey sur Glace. 3 essais gratuits avec gants, jogging et protection, coudes et genoux.

• CONTACT :

Président : Jean-Christophe TURLURE
01 48 85 77 74 - 06 15 33 26 47
president@lespumas.fr

• ADRESSE :

Section Hockey s/G : Parking supérieur Auchan
Rue Charles Garcia - 94120 Fontenay-sous-Bois
www.lespumas.fr
www.facebook.com/lespumas.hockeyglace



• Villemomble Sports Escrime



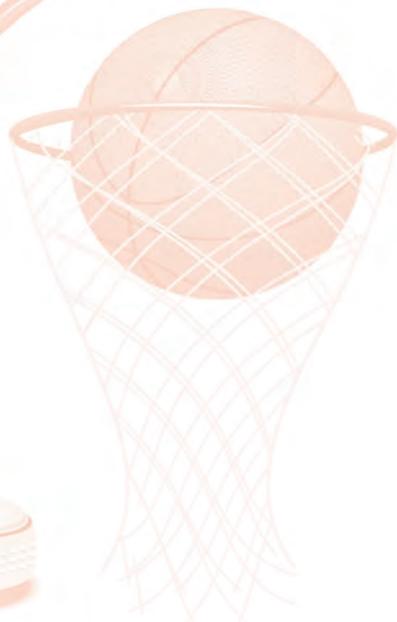
Notre association est heureuse d'accueillir les sportifs à partir de 4 ans. Nous pratiquons l'escrime loisir, en compétition et en handisport (notamment en fauteuil) pour enfants, jeunes et adultes. Entraînements du lundi au samedi.

• CONTACT :

Président : Luc BRULIARD - 06 07 09 91 66
contact@vsescrime.net

• ADRESSE :

106-126 rue de Neuilly - 93250 Villemomble
www.vsescrime.net





Santé

Le Centre Municipal de Santé, le Centre de PMI,
le Centre Medico-Psychologique et le Centre
d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel,
le Centre Médico-Scolaire, la Maison d'Accueil
spécialisée, les ambulances,
les cliniques **P.126**

L'Etablissement Français du Sang,
Les hôpitaux, les laboratoires,
l'urgence médicale, l'audioprothésiste,
les chirurgiens-dentistes **P.127**

les diététiciennes, l'ergothérapeute,
les infirmiers, les kinésithérapeutes,
les médecins généralistes,
les médecins spécialistes **P.128**

L'orthodontiste, les orthophonistes,
les ostéopathes **P.129**

Les pédicures-podologues, les pharmaciens,
la psychanalyste, la psychologue,
la psychomotricienne, les sages-femmes,
les sophrologues et le vétérinaire **P.130**

VILLE DE NEUILLY-PLAISANCE
contact@mairie-neuillyplaisance.com

SANTÉ

CENTRE MUNICIPAL DE SANTÉ

33 rue du Général Leclerc
01 43 00 12 74



Lundi 8h30-12h 13h30 à 17h15
De mardi à jeudi 8h30-12h 13h30 à 18h30
Vendredi 8h30-12h 13h30 à 17h
Samedi 8h30 à 12h

Soins infirmiers

Sur rendez-vous du lundi au samedi.

TROIS MÉDECINS GÉNÉRALISTES VOUS REÇOIVENT SUR RENDEZ-VOUS DU LUNDI AU SAMEDI.**Cardiologie et phlébologie**

Jeudi de 9 h à 10 h 30. Sur rendez-vous.

Vaccinations gratuites

Un vendredi sur deux, se présenter entre 15 h 30 et 16 h 30.

Nous contacter pour plus de précisions.

Permanences de «La Cordée», équipe mobile de l'hôpital Ville-Evrard

Le 1^{er} lundi de chaque mois en période scolaire de 14 h à 16 h sur rendez-vous au Centre municipal de Santé.

Permanences de l'association Horizon Cancer

Le 4^{ème} lundi de chaque mois de 14 h à 16 h à la Maison des associations.

CENTRE DE PMI

(Protection Maternelle et Infantile et Planification)
3 place Jean Mermoz (au rez-de-chaussée)
01 71 29 23 65

**CENTRE MEDICO-PSYCHOLOGIQUE ET
CENTRE D'ACCUEIL THÉRAPEUTIQUE À
TEMPS PARTIEL**

6 rue Paul Cézanne
01 43 08 16 90
cmp.neuillyplaisance.93i05@epsvc.fr

CENTRE MÉDICO-SCOLAIRE

31 bis rue du Général Leclerc
01 43 00 26 56 - 01 43 08 40 83
Pour prendre rendez-vous avec le médecin scolaire, téléphonez au 01 43 00 26 56

MAISON D'ACCUEIL SPÉCIALISÉE

104 avenue du Maréchal Foch
01 41 54 10 01
La Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) de Neuilly-Plaisance a une capacité d'accueil de 52 places, dont 40 en internat, 10 en externat et 2 en accueil temporaire. Elle offre aux personnes handicapées accueillies, un domicile au sein d'un lieu de vie, structuré en 4 «appartements» comprenant 10 à 11 chambres.

AMBULANCES**Ambulances Neuilly-Plaisance**

76 avenue du Président Roosevelt
01 43 00 71 00

Ambulances Trans'Médical

13 avenue du Maréchal Foch
01 48 69 39 22

CLINIQUES LES PLUS PROCHEs**Clinique Korian Joncs Marins**

6 rue Jouleau
94170 Le Perreux-sur-Marne
01 48 71 61 40

*Accueille le patient dont l'état nécessite une surveillance médicale et des soins continus suite à une hospitalisation dans un établissement de moyen séjour.
Services de kinésithérapie, d'ergothérapie.*

Hôpital privé Armand Brillard

3 avenue Watteau
94130 Nogent-sur-Marne
0 826 30 12 12

Urgences médico-chirurgicales 24 h/ 24 et 7 j/7
01 48 71 50 50

Hôpital privé de Marne-la-Vallée

33 rue Léon Menu
94360 Bry-sur-Marne
01 49 14 80 00

Maison Médicale de Garde

6 rue du Général Leclerc
93370 Montfermeil
01 41 70 80 00

ÉTABLISSEMENT FRANCAIS DU SANG

Hôpital Avicenne
125 rue de Stalingrad
Secteur orange
93000 Bobigny
01 48 95 56 79

HÔPITAUX**Groupe Hospitalier Intercommunal****Le Raincy-Montfermeil**

10 rue du Général Leclerc - 93370 Montfermeil
01 41 70 80 00

CHU Henri Mondor de Créteil

51 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
94010 Créteil Cedex
01 49 81 21 11
Hôpital André Grégoire
56 boulevard de la Boissière - 93105 Montreuil Cedex
01 49 20 30 40

Hôpital Jean Verdier

Avenue du 14 juillet - 93140 Bondy
01 48 02 66 66

Hôpital Saint Camille

2 rue des Pères Camilliens - 94360 Bry-sur-Marne
01 49 83 10 10

LABORATOIRES**Laboratoire d'analyses médicales****BIO VSM LAB**

26 rue du Général Leclerc
01 43 00 13 19

Laboratoire d'analyses médicales**Flammang**

22 boulevard Gallieni
01 43 08 11 99

Dr MOUSSALAM**Cabinet d'anatomie et de cytologie /
pathologique**

36 rue Alexandre 1^{er}
01 43 00 18 76

URGENCE MEDICALE**SAMU**

01 48 32 15 15

Nuits, dimanches et jours fériés 24 h/24 et 7 j/7
**Attention, SOS médecins n'intervient pas sur la
ville de Neuilly-Plaisance**

AUDIOPROTHÉSISTE**M. BESVEL**

Audition Santé
45 avenue du Maréchal Foch
01 43 00 05 15

CHIRURGIENS-DENTISTES**M. BELLITY, Mme DAVID, Mme DIB
et Mme BRUCHE**

34 avenue Georges Clemenceau
01 43 00 38 38

M. COURTHIAL-FILHOL

6 chemin de Meaux
01 43 00 28 11

Mme HALIOUA et Mme QUITARD

101 avenue du Maréchal Foch
01 43 00 48 94

M. HOUBANI, M TALAI

24 boulevard Gallieni
01 86 90 06 60

M. LA

2 rue Edgar Quinet
01 43 08 14 04

M. LEMAIRE

16 avenue du Maréchal Foch
01 43 09 94 84

M. MREJEN

37 avenue Georges Clemenceau
01 43 00 13 74 - 01 43 00 05 30



L'Atelier de l'Opticienne

45 avenue du Maréchal Foch
93360 Neuilly-Plaisance

Tél : 01 43 02 12 68
opticsabrina2000@hotmail.fr



SEVEN COIFFURE
PARIS

EXIGEZ L'EXCELLENCE !

Ouvert du LUNDI au SAMEDI
de 10h00 à 19h00 SANS INTERRUPTION
Avec ou sans rendez-vous

29, avenue Georges Clémenceau
93360 NEUILLY PLAISANCE

Tél. : 01 43 81 44 76



S.O.S. dentaire :

01 43 37 51 00

7 j / 7 - le soir à partir de 18 h

87 boulevard Port-Royal - Paris 13

Métro : Gobelins

RER Port-Royal

Service de garde des chirurgiens-dentistes**Dimanche et jours fériés uniquement :**

01 43 01 00 26

DIÉTÉTICIENNES**Mme BOYER**

Groupe Médical Pasteur/Francois Lizeray

33 avenue Danielle Casanova

01 43 00 09 50

Mme FEDERSPIEL

21 bis avenue du Maréchal Foch

01 43 08 67 07 - 06 04 00 19 64

ERGOTHÉRAPEUTE**M. DE MATTEO**

Cabinet ERGOINFO - 9 rue Christine

06 85 19 25 45

INFIRMIERS**M. AMABLE**

Groupe Médical Pasteur/Francois Lizeray

33 avenue Danielle Casanova

01 43 00 09 50 - 06 50 02 19 02

Mmes Nathalie et Monique BAUMGARTH et**Mme CAMILOTTO**

Groupe Médical Pasteur/Francois Lizeray

33 avenue Danielle Casanova

01 43 00 18 01

M. CAUDERLIER et Mme MAJSTOROVIC

Groupe de soins Foch

27 avenue du Maréchal Foch

01 43 00 21 96

M. DIENGA et Mme DUMBI

34 bis avenue du Maréchal Foch

01 43 08 06 32 / 06 16 28 07 10

Mme MALHOMME

3 rue des Morands

01 49 44 72 88 - 06 38 23 00 19

Mme MARIE

Groupe Médical Pasteur/Francois Lizeray

33 avenue Danielle Casanova

01 43 00 09 50 - 06 59 12 05 00

KINÉSITHÉRAPEUTES**Mme ARNAUD-DUSIGNE**

Groupe Médical Pasteur/Francois Lizeray

33 avenue Danielle Casanova

01 43 00 09 50

Mme BOUILLAUD, M. GAI, M. JOINT,**Mme THUAU-COHEN**

Centre de kinésithérapie

36 rue Alexandre 1^{er}

01 43 00 58 64

M. CROFILS

3 rue des Morands

01 43 00 12 18

Mme MOHA

59 avenue du Maréchal Foch

01 43 09 90 16 / 06 84 01 86 68

M. TETIER

36 avenue du Maréchal Foch

01 43 00 41 55

MÉDECINS GÉNÉRALISTES**Dr BARJAVEL et Dr POTTIER**

31 avenue Georges Clemenceau

01 43 00 10 61

Dr BOISAUBERT, Dr SANH, Dr SERGENT,**Dr BOBET-FIX**

Groupe Médical Pasteur/Francois Lizeray

33 avenue Danielle Casanova

01 43 00 09 50

Dr GONNET

101 avenue du Maréchal Foch

01 43 00 20 80

Dr KORMANN-SERRE ET Dr TAHROUR

Groupe de soins Foch

27 avenue du Maréchal Foch

01 43 08 43 46 (Dr KORMANN-SERRE)

01 73 03 16 62 (Dr TAHROUR)

Dr LEVY et Dr POULAIN

45 avenue du Nord

01 43 00 21 91

MÉDECINS SPÉCIALISTES**Dr BRICOU, Psychiatre et pédopsychiatre**

Groupe Médical Pasteur/Francois Lizeray

33 avenue Danielle Casanova

01 43 00 09 50

Dr CORDOVI, Dr PECQUEUX,

Gynécologues-accoucheurs,

Dr LONKA, Gynécologue-obstétricien

31 avenue Georges Clemenceau

01 43 09 89 09

Dr DELACOURT, Pédiatre

29 avenue Georges Clemenceau
01 43 09 88 10

Dr DUCLOS, Ophtalmologue

27 avenue du Maréchal Foch - 1er étage
01 43 00 47 70

**Dr THOUMIN, Cardiologue,
Phlébologue, angiologue,
Echo-doppler cardiaque et vasculaire**

27 avenue du Maréchal Foch - 1^{er} étage à gauche
01 43 00 74 65

ORTHODONTISTE**Dr THIERRY**

76 avenue du Maréchal Foch
01 49 44 16 40

ORTHOPHONISTES

**Mme BOURHIS, Mme CHICHE,
Mme GRINHOLTZ, Mme HERY**

27 avenue Georges Clemenceau
01 43 09 80 94

OSTÉOPATHES**M. CROFILS**

3 rue des Morands
01 43 00 12 18

Mme DOMINGUEZ

Ostéopathe aquatique
Cabinet médical Carré Foch
70 avenue du Maréchal Foch
01 41 53 50 48 ou 06 22 40 12 06

Mlle FACON

Groupe Médical Pasteur/Francois Lizeray
33 rue Danielle Casanova
01 43 00 09 50

Mme MONNIER

16 avenue du Maréchal Foch
06 59 09 20 55

Mme ROSSI

21 avenue du Maréchal Foch
01 43 00 08 42

Mme VIRETTO

64 chemin des pelouses d'Avron
06 60 61 19 80

REV OPTIQUE

44 avenue du Maréchal Foch - 93360 Neuilly-Plaisance

Tél : 01 43 09 82 82 - www.revoptique.fr

revoptique@wanadoo.fr

Opticiennes
certifiées VERITAS

SPÉCIALITÉS :
verres progressifs ESSILOR
VISAGISTE
OPTOMETRISTE



TIERS PAYANT - MUTUELLES
PAIEMENT jusqu'à 10 fois sans frais

La 2^e PAIRE DE MARQUE
Monture et verres ESSILOR
à - 50%



PÉDICURES-PODOLOGUES**M. HEUMBER**

34 bis avenue du Maréchal Foch
01 43 00 74 67

Mme JEZO-BREMONT**Groupe Médical Pasteur/Francois Lizeray**

33 avenue Danielle Casanova
01 43 00 09 50

Mme NOTORIO**Cabinet Médical Carré Foch**

70 avenue du Maréchal Foch
01 43 08 00 18

Mme POLITI

28 avenue du Maréchal Foch
01 43 00 44 34

PHARMACIENS**Mme PAILLAUD**

9 rue du Général de Gaulle
01 43 00 10 73

Mme GRANDEMANGE

31 avenue Daniel Perdrigé
01 43 00 51 58

Mme LE MOULT

32 chemin de Meaux
01 43 00 49 59

Mme MAY

Rue des Renouillères
01 43 00 35 34

Mme PHAM

32 avenue du Maréchal Foch
01 43 00 10 33

M. TUBIANA

9 boulevard Gallieni (RER)
01 43 08 10 01

PSYCHANALYSTE**Mme HURTUT**

9 rue des Champs
06 34 33 65 79

PSYCHOLOGUE**Mme MITAINE**

21 bis avenue du Maréchal Foch
01 41 54 05 77

PSYCHOMOTRICIENNE**Mme DA SILVA****Cabinet médical Carré Foch**

70 avenue du Maréchal Foch
06 58 89 59 32

SAGES-FEMMES**Mme FORTIER**

9 allée des Lys
06 81 44 70 21

Mme LAURENT

Cabinet médical Carré Foch
70 avenue du Maréchal Foch
06 26 49 60 30

Mme ZAIDI**Groupe Médical Pasteur/François Lizeray**

33 avenue Danielle Casanova
01 43 00 09 50

SOPHROLOGUES**Mme SARDANO**

21 bis avenue du Maréchal Foch
06 35 50 71 69

Mme SCHNELL**Spécialisée en Fleurs de Bach, méditation, gestion du stress et nutrition**

27 bis rue Rémondet Lacroix (à domicile)
06 47 11 42 79

VÉTÉRINAIRE**Dr CHAUVAUX**

21 rue Paul Vaillant Couturier
01 43 00 19 54

Intermarché SUPER

NEUILLY PLAISANCE

Toute une équipe
à votre disposition !



Du lundi au jeudi : de 9h00 à 19h30
Le vendredi : de 9h00 à 20h00
Le samedi : de 9h00 à 19h30
Le dimanche : de 9h00 à 13h00

Nos services :



**CHOISI
PAR
VOUS**

Une démarche participative toute l'année

Pour vous permettre d'être au cœur des décisions, nous sollicitons votre avis tout au long de l'année sur vos avantages, vos produits préférés, vos centres d'intérêts...

Retrouvez-nous sur notre page [facebook](#)

24 rue Paul Vaillant Couturier
Tél : 01 43 00 11 44

REGEX PUBLICITE - FEDON PARISIENS - ETS AUREAU - ROS CHARTRES 311 10 171 - SAS au capital de 4800 euros - Sous réserve d'erreurs typographiques - C.F. de B. & B. - 2017

TOUS UNIS CONTRE LA VIE CHÈRE

BABOU

Des bons plans! Des prix fous!

MODE

MAISON



Avec **MA CARTE BABOU**,
vous cumulez un point
à chaque euro dépensé

1€ = 1 point

Dès 100 points, profitez d'un bon d'achat de 5€ qui sera émis directement en caisse pour vos prochains achats !

100 points = 5€